



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Conférences des Parties Régionales**

## **Bilan de la 2eme année des COP – 2025**

**Secrétariat général à la planification écologique**

## Mises en place en 2023, les COP régionales ont pour ambition de répondre à quatre objectifs, grâce à un dispositif opérationnel spécifique

### Objectifs

- 1 **Décliner le plan par territoire**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et un alignement des visions de l'ensemble des acteurs concernés
- 2 **Mobiliser et embarquer l'ensemble des collectivités territoriales**, ainsi qu'entreprises et citoyens, autour d'un chemin construit collectivement
- 3 **Faire émerger des actions** qui relèvent des compétences des collectivités territoriales et accélérer leur mise en œuvre
- 4 **Identifier des verrous** qui pourraient, sur le terrain, entraver les efforts de transition des citoyens, entreprises et collectivités territoriales

### Principes-clés opérationnels

- **Co-portage préfet et président de région** avec une organisation à la main des territoires
- Pilotage opérationnel assuré par les **Secrétaires généraux des COP**, rattachés aux Préfectures de région
- **Outillage** et facilitation de la prise en main par le SGPE
- **Redevabilité annuelle** à l'échelle régionale, à l'occasion d'évènements COP en plénière
- **Cycle annuel** permettant le renforcement continu des feuilles de routes et l'intégration des **politiques publiques prioritaires**
- Déploiement opérationnel à travers la **contractualisation État - collectivités**

# COP Année 1 (2024) : atténuation du changement climatique, préservation des ressources et de la biodiversité

## Ce qui a été mis en place

Réalisation d'un diagnostic partagé du territoire

Mise en débat à la maille infra-départementale

Consolidation et élaboration de la feuille de route

Outils spécifiques déployés par l'État :



**Panoramas des leviers pour chaque région et département**, comme base de discussion pour le diagnostic



**Présentation détaillée des leviers de la planification écologique**, pour comprendre les hypothèses sous-jacentes

## Les résultats concrets

- **Participation de + 65 % des collectivités**
- **Création de +250 groupes de travail**, réunissant près de 10 000 personnes
- Fin 2024, publication d'une feuille de route atténuation, biodiversité, ressources pour **16 régions sur 18** totalisant près de 1300 actions

Des travaux COP en 2024 qui auront permis :

- le déploiement de nouveaux efforts ou d'amplifier des travaux en cours sur **40 %** des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- d'identifier la part des objectifs de réductions des émissions GES (**30 %**) couverte par des plans existants et la part (**30%**) demeurant à sécuriser

## COP Année 2 (2025) : adaptation au changement climatique

### Ce qui a été mis en place

Prolongation de la gouvernance à la maille départementale et diagnostic

Mise en débat à la maille infra-départementale

Ajout d'actions adaptation aux feuilles de route

Outillage spécifique déployé par l'État :



Diffusion d'un jeu de données géographiques, mises en forme et assemblées : vision tangible de la trajectoire de référence à la maille départementale/intra-départementale



Présentation détaillée des leviers adaptation de la planification écologique (PNACC-3)

### Les résultats concrets

- ~12 000 personnes réunies dans les travaux COP en 2025
- 96% des départements (dont 100% dans l'Hexagone) français mobilisés via des travaux dédiés à l'adaptation
- Une nouvelle série de plénières annuelles ayant réunies 250 à 500 personnes selon les régions
- + 500 nouvelles actions régionales ajoutées aux feuilles de route et +1500 actions départementales fin 2025

## COP année 3 (2026) : passer à l'action et actualiser les feuilles de route

### *Principales orientations pour la poursuite des travaux COP en 2026*

**Approfondissement de l'implication du bloc communal et des nouveaux élus** (municipaux et intercommunaux) dans la démarche

**Opérationnalisation des feuilles de route** par le financement des projets (via les CRTE et les futurs contrats État-collectivités) et via le suivi rigoureux des actions, notamment sur leur financement

**Articulation des feuilles de route avec les grands enjeux de politique publique**, notamment le Plan national d'électrification des usages, la 3e Programmation pluriannuelle de l'énergie ou le Règlement européen sur la restauration de la nature

# Introduction

# Les COP régionales: un moyen d'appropriation des objectifs et d'accélération de la planification écologique dans les territoires grâce à des feuilles de route d'actions co-portées Région-préfectures

## Rappel de la démarche

- La démarche de territorialisation de la planification écologique a été lancée fin 2023-début 2024 en co-portage Etat-Région, par la circulaire du 29 septembre 2023 de la Première ministre. Cette démarche s'est notamment formalisée par la tenue de Conférences des parties (COP) régionales associant l'ensemble des parties prenantes (collectivités, Etat, monde économique, société civile) : la démarche a réuni en 2024 près de **10 000 personnes** partout en France à travers de grands événements mais aussi des groupes de travail multi-acteurs.
- Ces COP, coordonnées par des Secrétaires Généraux des COP (SGCOP) placés auprès des préfets de région et avec le concours important des directions régionales (DREAL, DRAAF, DREETS notamment), ainsi que des agences et opérateurs de l'Etat, conseils départementaux et intercommunalités, ont consisté en l'élaboration d'un diagnostic régional puis d'une feuille de route de planification écologique, reprenant les trajectoires nationales et permettant à l'ensemble des acteurs de s'approprier, à 360°, des ordres de grandeur des enjeux de planification écologique et des leviers pour y répondre. La « méthode COP » a reposé dès le départ sur plusieurs principes : la mise à disposition **d'outils d'appropriation des objectifs** (répartition émissions par région, guide des leviers), la **flexibilité de gouvernance** de chaque région, afin de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque territoire ; la **transparence et la redevabilité**, par la publication des feuilles de route, ainsi que leur mise à jour annuelle et l'organisation d'événements publics de restitution. Les COP doivent permettre de **faciliter la coordination entre les acteurs de la planification écologique et notamment la priorisation des projets** dans le cadre des **contractualisations Etat-collectivités**.

## Bilan des COP 2024

- Cette méthode a permis **de réunir de manière inédite un large éventail de parties prenantes autour d'une vision cohérente de l'ensemble des stratégies nationales et régionales portées par l'Etat et les Conseils régionaux**, fortement plébiscitée localement. Les travaux ont mobilisé les contributions de plus de 65% des collectivités territoriales et l'initiation de plus de 250 groupes de travail et concertations sur le territoire, selon des modalités entièrement à la main du tandem Etat-Région.
- Fin 2024 et début 2025, **16 régions sur 18 ont publié leurs feuilles de route consolidées** sur les volets de **l'atténuation du changement climatique, de la préservation des ressources et de la biodiversité**. Concernant les leviers d'atténuation, les feuilles de route des COP permettaient d'identifier de **nouveaux efforts ou d'amplifier des efforts existants sur l'équivalent de ~40% de la cible d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des 15 régions consolidées**. 30% de la cible est pris en main par ailleurs dans des plans existants tandis que le reste (30%) ne semble pas suffisamment couvert par les feuilles de route COP, ni par des plans existants, et donc est considéré comme peu sécurisé à date.

# Enrichies en 2025 sur le volet adaptation et déclinées à l'échelon départemental, les COP ont permis d'accélérer l'implication infra-régionale

## COP 2025 Adaptation et prolongation départemen- tales

- Publiée en mars 2025, la circulaire n°6420/SG du Premier ministre a engagé les acteurs à **poursuivre les travaux initiés avec 2 priorités : la mise œuvre des actions publiées en année 1 et l'intégration d'un volet dédié à l'adaptation au changement climatique, en application du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)**. L'exercice de planification territoriale s'est appuyé en 2025 sur l'organisation de réunions à l'échelle départementale afin d'identifier des priorités d'adaptation et des « actions sans regrets »
- Comme lors de la première édition, le SGPE a diffusé aux acteurs régionaux et départementaux un outillage facilitant une prise en main territorialisée du volet Adaptation : afin d'alimenter une première phase de diagnostic, un **geopackage (jeux de cartes)** a été construit avec l'ensemble des fournisseurs de données nationaux, permettant de **visualiser les impacts du changement climatique selon la Trajectoire de Référence d'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)** à une maille géographique fine et de croiser cette visualisation avec des **sensibilités socio-économiques locales**. Par ailleurs, un **guide des leviers de l'Adaptation** a été développé afin de proposer les actions sans regrets et les supports de l'Etat possible pour les collectivités.

## Mobilisation et périmètre

- La mobilisation autour des COP en 2025 a été encore plus importante qu'en 2024 : à date des informations disponibles, elles ont ainsi **réuni près de 12 000 personnes** (près de 9000 au niveau départemental, et 3000 au niveau régional), **avec des évènements pléniers annuels réunissant 250-500 personnes**, malgré un calendrier serré.
- Les **travaux sur l'adaptation** ont été engagés dans **96% des départements** (100% des départements de l'Hexagone). Pour les Outre-mer, la démarche a connu un décalage compte tenu d'une livraison des données à la TRACC prévue fin 2025-début 2026.
- En plus des enjeux d'adaptation au changement climatique, certaines régions ont également intégré de nouvelles thématiques aux travaux de la COP (**emplois et compétences, transition juste, santé, sport...**) enrichissant ainsi leur feuille de route de la participation d'un écosystème élargi d'acteurs.
- La COP 2026 aura vocation à **continuer à rassembler les acteurs des territoires dans la démarche**, et notamment les nouvelles équipes municipales et communautaires, en se consacrant à la **poursuite de l'opérationnalisation des feuilles de route à travers la contractualisation** de projets concrets (dans les CRTE historiquement et dans les futures contractualisation Etat-collectivités) été les contrats et à un suivi approfondi et **notamment financier** des actions.
- L'année 2026 permettra également d'enrichir les feuilles de route au regard des **priorités de politiques publiques nationales et régionales**, notamment le déploiement du **Plan national d'électrification** des usages, **l'accompagnement des nouveaux exécutifs municipaux** (communes et EPCI) autour des priorités de la planification écologique, le **déploiement de la PPE 3** sous l'égide des Comités Régionaux de l'Energie, et le **règlement européen sur la restauration de la nature**.

# Atténuation, Ressources et Biodiversité : la mise en œuvre des feuilles de route est engagée, notamment sur des sujets renforcés par la COP (industrie, forêts...)

## Préservation, industrie, et mobilités : opérationnalisation en progrès

- Sur la thématique « **Mieux préserver** » la mise en œuvre des actions est très engagée : les actions remontées portent pour la plupart sur la **restauration des habitats naturels, la gestion forestière** ainsi que la **sobriété dans les usages de l'eau**. La **sobriété foncière** est portée par de nombreuses actions de revalorisation de friches. Plusieurs leviers, malgré un nombre d'actions restreint, connaissent des avancées concrètes dans les territoires où des actions y sont recensées: les leviers **produits bois**, la **sécurisation des zones de captage** et la **désimperméabilisation des sols** (notamment des cours d'école).
- Sur la thématique « **Mieux produire** », les actions de **décarbonation de l'industrie diffuse** font l'objet d'une appropriation forte des dispositifs nationaux (ZIBaC, reproduction top 50 national à un niveau régional), et connaissent des avancées significatives, avec quelques focus sur des filières spécifiques. Les actions du levier **réseaux de chaleur décarbonés** (concentrés dans certaines feuilles de route et sur des études de potentiels et de valorisation de chaleur fatale), bien que moins nombreuses, avancent également. Aussi, les actions de **fret routier et de la sobriété logistique** ont un rythme d'avancement ralenti en raison de longues phases de cadrage ou de pilotage insuffisant. Le **fret ferroviaire et fluvial** connaît quelques projets d'infrastructure ayant progressé. Les actions relevant des **énergies renouvelables** (ZAE nR, schéma de raccordement etc) sont nombreuses et ont parfois été ralentis par la publication tardive de la PPE 3. Le levier **biogaz** a fait l'objet de très peu d'actions.
- Sur la thématique « **Mieux se déplacer** », les projets de **transports en commun**, souvent structurants, présentent un coût d'entrée important et sont fortement polarisés entre ceux vraiment lancés en 2025 et actions devant démarrer en 2026. Les leviers **covoiturage et vélo** progressent, bien que les actions soient moins nombreuses et de moindre ampleur. Le levier de **réduction des déplacements** est plus complexe à opérationnaliser, tout comme la **décarbonation des bus / cars** (H2 ou électriques), centrée sur des expérimentations qui dépendent du développement imminent du marché. Le levier des véhicules électriques, essentiellement pris à travers des actions décarbonation des flottes des entreprises et des collectivités et de déploiement de **bornes de recharge** est moins renseigné.

## Rénovation, alimentation déchets : une mise en œuvre moins avancée

- Sur la thématique « **Mieux se loger** », si la moitié des actions liées aux leviers de rénovation tertiaire ou résidentielle ont pu progresser en 2025, un certain nombre ont été freinées par les évolutions de MaPrimeRénov'.
- La thématique « **Mieux se nourrir** » fait l'objet d'un nombre limité d'actions dans les COP, en raison d'une absence de traitement de la thématique dans plusieurs feuilles de route compte tenu du contexte agricole, à l'exception du **levier Egalim**, avec des actions de cartographie des producteurs avançant davantage que la végétalisation des assiettes ou les produits bio, locaux et de qualité. Il est à noter que lorsque les **leviers agricoles** (gestion des prairies, fertilisation azotée, pratiques stockantes, usage de phytosanitaires) sont mentionnés, les actions avancent (via des AAP dédiés ou des groupes d'agriculteurs).
- La thématique « **Mieux consommer** », déjà peu sécurisée la première année des COP, est toujours en retrait dans la mise en œuvre des actions, souvent centrées sur la sensibilisation. La **tarification incitative**, fréquemment évoquée, a été peu mise en place par les élus, qui l'envisagent comme un projet de début de mandat. La **valorisation matière des déchets** progresse dans certaines régions grâce à une structuration de la filière, mais reste à construire dans le reste.

# Les COP s'adaptent aux spécificités régionales

Exemples de spécificités régionales dans chaque COP\*



## Guadeloupe

Mise en place d'ateliers pour sensibiliser services et élus des collectivités



## Martinique

Fort taux d'adhésion local aux actions de la feuille de route lors de la consultation du public (> 1000 réponses)



## La Réunion

Articulation des travaux avec le Pacte d'Avenir Post-Garance



## Guyane

Pas de démarche COP encore lancée



## Mayotte

Dynamique lancée en 2023 interrompue par le cyclone Chido fin 2024

**Bretagne**  
Accompagnement individualisé des 16 EPCI les moins avancés sur la transition écologique (avec l'Ademe)

**Centre Val-de-Loire**  
Une démarche volontaire bien avancée sur le volet Emplois & Compétences

**Pays de la Loire**  
Une déclinaison massive de la feuille de route régionale COP dans les CRTE

**Nouvelle Aquitaine**  
Structuration d'un volet emplois et compétences et intégration d'un volet transition juste et conditions de réussite de la transition

**Occitanie**  
Un point « COP » dans chaque CLCT, pour faire le point sur la contribution de chaque territoire

**Normandie**  
Publication trimestrielle des avancées des actions

**Ile-de-France**  
Un appel à contributions libres des parties prenantes

**Hauts de France**  
Une démarche ascendante partant des projets des territoires

**Grand Est**  
Une articulation rapprochée des actions Etat et Conseil Régional, jusque dans les financements (PTRTE)

**Bourgogne Franche-Comté**  
Une très forte mobilisation des acteurs du monde économique jusque dans le pilotage des actions de la feuille de route

**AuRA**  
Publication de feuilles de route COP départementales

**PACA**  
Signature des « Accords de Marseille » par 101 parties prenantes (dont 39 associations et 24 collectivités)

## Gouvernance COP avec les CR

Conseil Régional co-pilote actif de la COP  
 Autre degré d'implication de l'exécutif régional

La Collectivité de Corse réengagée dans les travaux de planification écologique avec l'Etat, not. via le volet Adaptation

\*NB : Est illustré ici pour chaque région un exemple d'adaptation de l'organisation de la COP aux spécificités et au contexte régional. Il ne s'agit en aucun cas d'une synthèse exhaustive des travaux.

# Une démarche continue et annuelle, outillée par l'État, avec l'objectif 2025 de faire aboutir les travaux avant les campagnes municipales

**2024**

**Volets  
atténuation,  
biodiversité,  
ressources  
naturelles**

## 1. Réaliser un diagnostic partagé du territoire

### Outillage

- Questionnaire à destination des collectivités
- Appui à la concaténation des résultats



## 2. Mise en débat à la maille infra-départementale

### Outillage

- Panorama et guide des leviers régionaux (*Mondrian régionaux*), simulateur des objectifs indicatifs de baisse des émissions de GES



## 3. Consolidation et élaboration de la feuille de route

**Outillage :** excel de consolidation des feuilles de route



**2025**

**Intégration  
du volet  
adaptation  
au  
changement  
climatique**

## Mise en oeuvre de la feuille de route atténuation, biodiversité, ressources

## 1. Donner une vision tangible de la TRACC à la maille départementale/infra-départementale

**Outillage pour l'identification des priorités :** jeux de cartes indicatives « effets du changement climatique » et « sensibilités du territoire » – jeu de données géographiques, mises en forme et assemblées + guides de prise en main



## 2. Mise en débat à la maille infra-départementale

**Outillage :** panorama et guide des leviers d'adaptation (PNACC-3)



## 3. Consolidation et élaboration de la feuille de route

**Outillage :** GRIST adaptation, excel de consolidation des feuilles de route



**2024 et  
2025**

**Enrichissement volontaire de nouveaux sujets selon les calendriers régionaux respectifs :** emplois, formation et compétences, transition juste, jeunesse, santé, sport...

# La démarche COP mobilise un nombre croissant de personnes entre les COP régionales plénières, les groupes de travail, et la généralisation en 2025 des réunions départementales

## Fréquentation estimée des travaux COP

La démarche COP mobilise un nombre croissant de participants dans une **démarche État-Région de long terme, complémentaire des événements COP pléniers**, qui réunissent en moyenne, par édition et par région, 250 à 500 personnes.

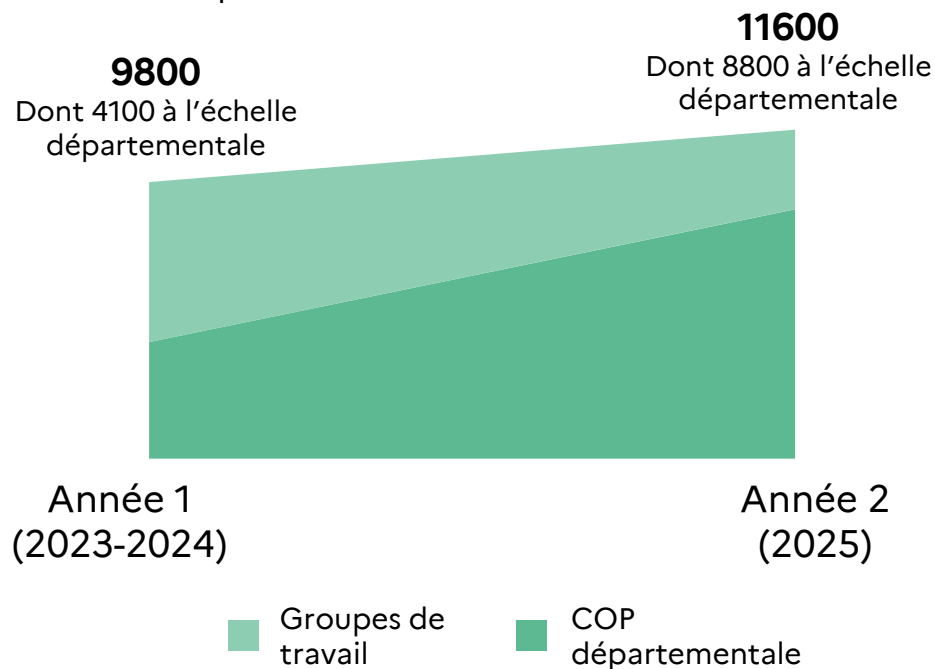


Illustration : les COP sont l'occasion d'un travail à l'échelle régionale et départementale tout au long de l'année, sous pilotage Etat-Région



Vienne

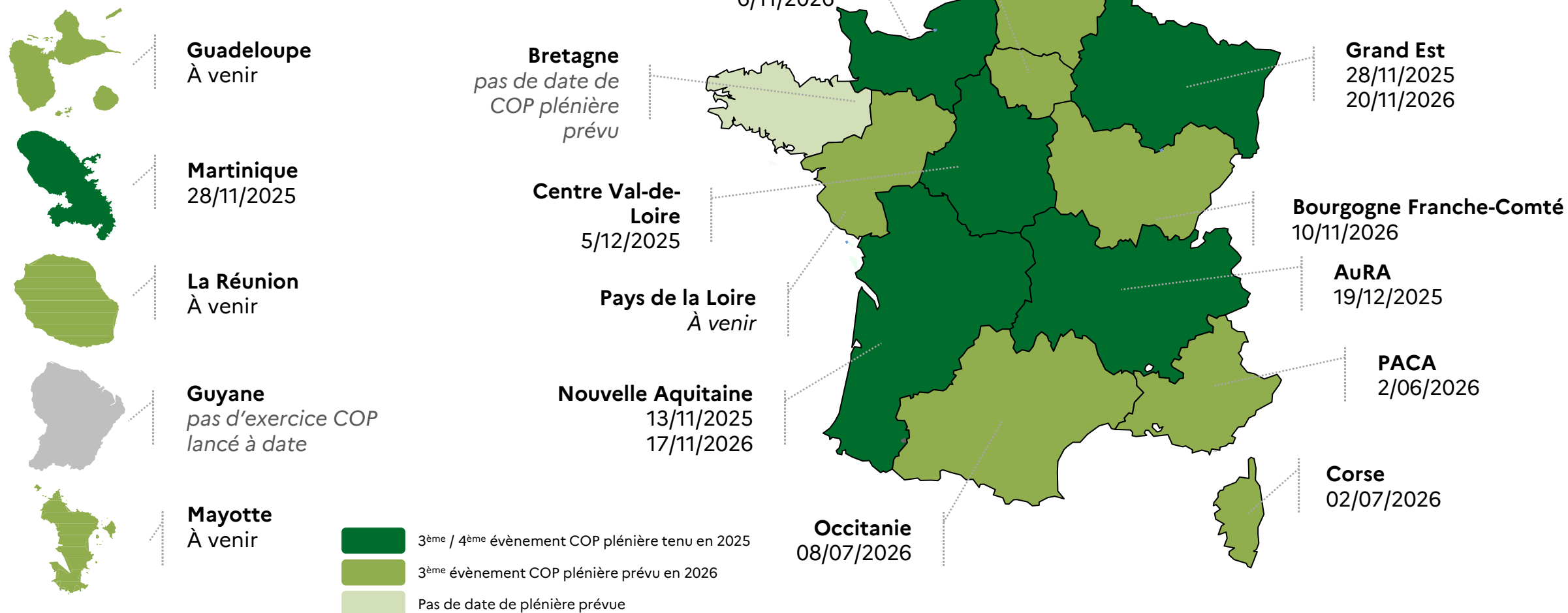


Centre-Val de Loire

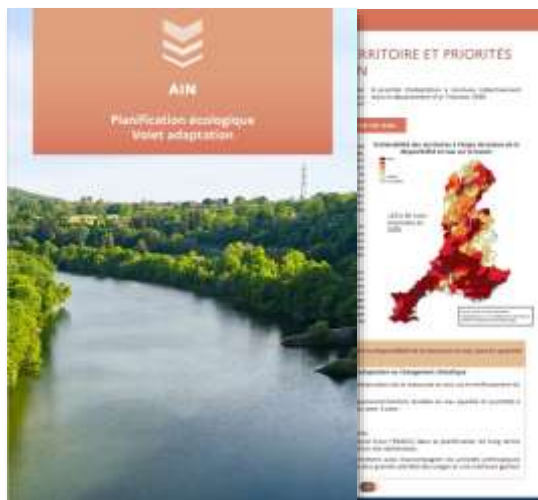


Martinique

# Une nouvelle série d'évènements pléniers régionaux tenus avant et après les municipales 2026



# Des publications techniques et communications grand public sont structurées autour de la démarche COP (sélection d'illustrations)



**AURA**  
Carnets  
départementaux  
de la planification



**BFC**  
Site dédié à la  
démarche COP,  
production vidéo,  
bilan thématique



**Normandie**  
**PACA**  
Lettres  
d'information sur  
l'actualité de la  
démarche COP



**Grand Est**  
Chaine Youtube  
dédiée à la COP

# L'exercice des COP régionales continue de faire l'objet d'une attention médiatique importante localement, notamment dans la presse quotidienne régionale (sélection d'illustrations)



Auvergne Rhône-Alpes

## Comment la COP départementale entend conserver une Creuse vivable et désirable à l'horizon 2050 ?

La COP départementale de la Creuse, seconde du genre, s'est tenue lundi matin au lycée agricole d'Ahun avec l'objectif de travailler la feuille de route d'adaptation de la planification écologique de la Creuse.



Nouvelle-Aquitaine

la Nouvelle  
République

## Planification écologique : la COP régionale déclinée en Loir-et-Cher



Centre-Val de Loire



Occitanie

## COP de Corse : un an après son lancement, l'heure du premier bilan

Patrice Paquier Lorenzi le jeudi 3 Avril 2025 à 10:27

Un an après son lancement officiel, la Conférence des parties pour la transition écologique en Corse (COP de Corse) s'est réunie ce mercredi 3 avril à Ajaccio. L'occasion, pour les services de l'État et de la Collectivité de Corse, de dresser un premier bilan des actions engagées et de rappeler les objectifs de la planification écologique à l'horizon 2030.

Corse Net Infos



Corse

# Les CRTE, cadre du dialogue territorial pour mettre en œuvre des projets partagés à l'échelle des bassins de vie, dont ceux concourant à l'opérationnalisation des feuilles de route des COP

- Les contrats de relance et de transition écologique, créés en 2020 par voie de circulaire, ont pour objectif de simplifier le paysage contractuel infrarégional autour d'un projet de territoire intégrateur à l'échelle du bassin de vie.
- Les CRTE ont été renommés en 2023 "**Contrats pour la réussite de la transition écologique**" afin de les ancrer comme outil moteur de la territorialisation des objectifs de la planification écologique et des feuilles de route COP en projets de territoire. Des démarches spécifiques de traduction dans des CRTE des projets de territoire initiés ou remontés à travers les feuilles de route des COP ont ainsi été initiés dans plusieurs régions.
- Les CRTE permettent d'identifier et de prioriser les projets locaux favorables à la transition écologique pour accélérer leur mise en œuvre via des financements ou accompagnements dédiés
- En 2025, **856 CRTE couvraient la quasi-totalité du territoire national**, signés à l'échelle des intercommunalités, pôles métropolitains ou pôles d'équilibre territorial et rural.
- **En 2026, le renouvellement de la contractualisation état-collectivités permettra d'approfondir cette traduction concrète des feuilles de route COP**

Un bilan de la première génération de CRTE (2021-2026) est à paraître (ANCT, CGDD) d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2026 :

- **Enquête nationale auprès des préfets et DDT-M**
- **Enquête qualitative auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités sur un échantillon de 7 territoires CRTE**



856 CRTE signés au 17 juillet 2025 (sur 859)

Source : ANCT, CGDD

# Emplois, formation et compétences : un volet dédié intégré aux feuilles de route sur initiative des régions pilotes

## Une mobilisation nationale renforcée en 2024 et 2025

Des travaux méthodologiques ont été initiés à l'échelle nationale pour accélérer la connaissance de ces enjeux, donnant notamment lieu aux publications suivantes :

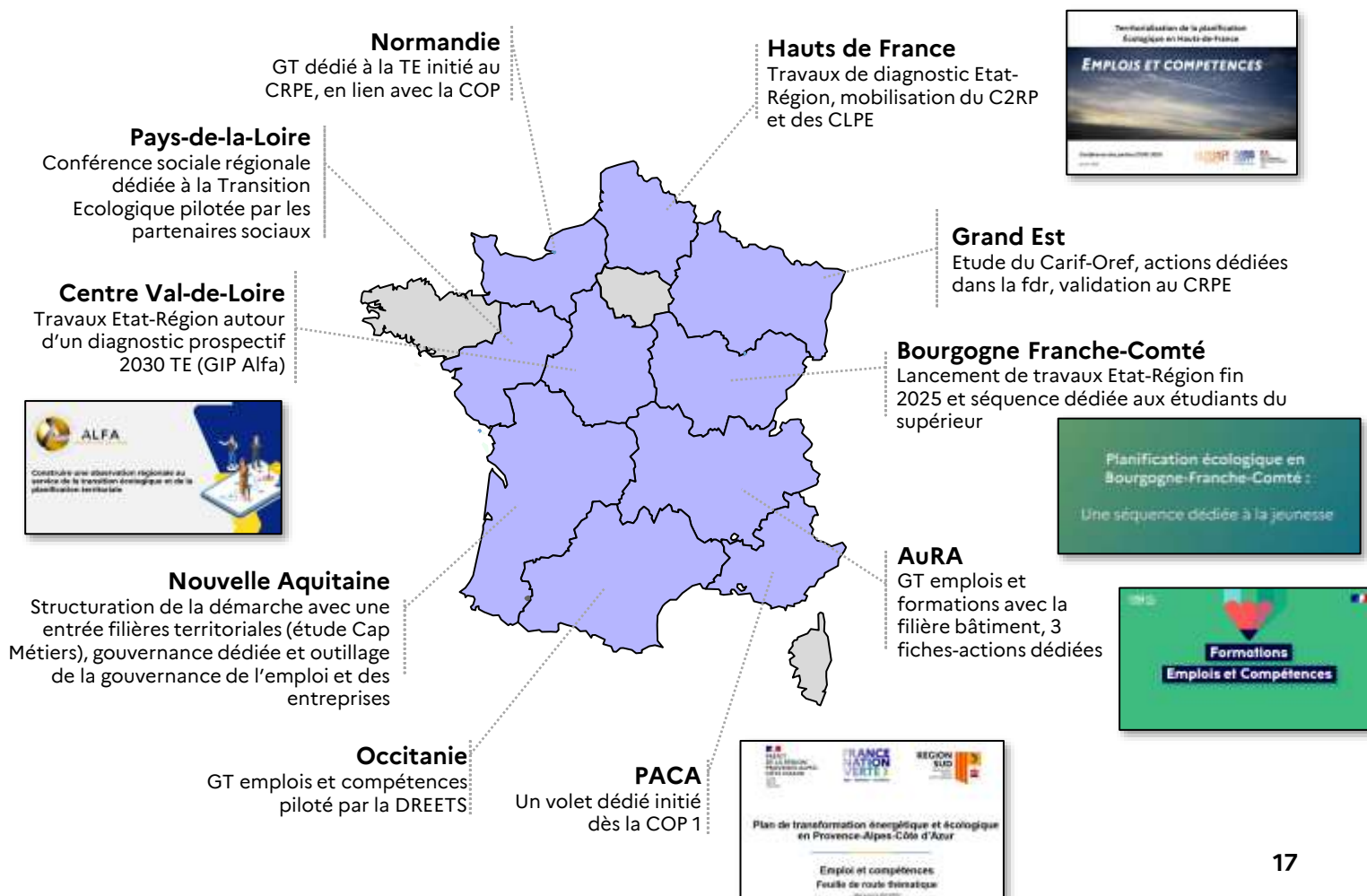
- **Stratégie emplois et compétences pour la planification écologique (SGPE)**, permettant d'anticiper les besoins de la transition écologique en main d'œuvre et formation
- **Travaux de France Travail et du Réseau des Carif-Oref**, notamment autour de l'entrepôt de données RCO-Octopilot permettant d'accélérer la connaissance des emplois stratégiques pour la transition écologique, du local au national
- Publication du rapport du Réseau Emplois et Compétences : « **Mettre en œuvre la planification écologique des emplois et des compétences à l'échelles des territoires** »

## L'impulsion de la COP a initié une nouvelle dynamique Etat-Région sur le champs emploi, formation, compétences

La volonté d'enrichir les feuilles de route COP d'un volet dédié à l'anticipation des besoins en emplois et formations pour atteindre les objectifs de planification écologique, impulsé par l'Etat (SG COP-DREETS) ont été l'occasion d'un travail rapproché avec les Conseils régionaux qui disposent de la compétence en la matière :

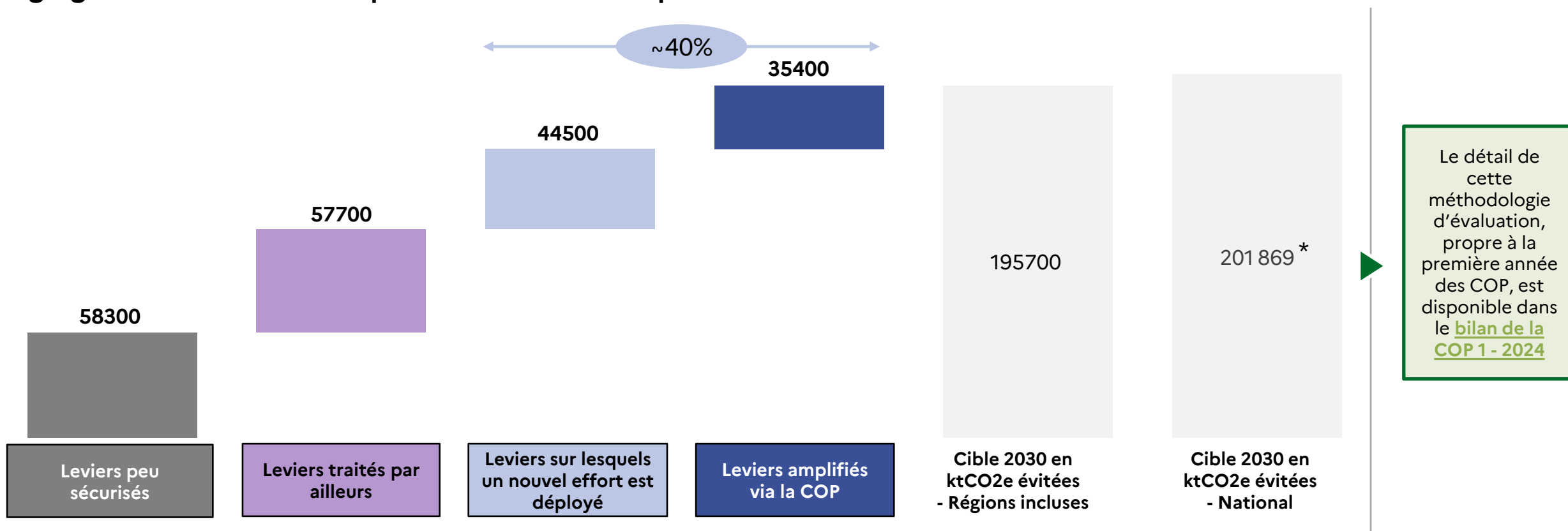
- Les travaux initiés par la COP ont pu se nourrir de l'expertise des Comités Régionaux pour l'Emploi (CRPE) qui a pu valider les objectifs et la méthode suivie (ex. NA)
- A l'inverse, l'impulsion COP a permis une intégration approfondie de la transition écologique dans le programme de travail des CRPE et CLPE (ex. HDF, Normandie)

Des travaux dédiés volontaires ont été initiés dans la majorité des régions hexagonales, faisant des COP un accélérateur de la convergence des acteurs de l'emploi et de la transition écologique



# Rappel 2024 : les feuilles de route publiées renforçaient l'action sur ~40% de l'objectif GES national

Agrégat national<sup>1</sup> – Part du panorama des leviers par niveau de sécurisation - GES



1. Cette analyse concerne **15 feuilles de route** : AURA, IDF, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, représentant 97% de la cible nationale

\* Chiffre national n'incluant pas les objectifs de réduction d'émissions imputables au transport aérien, au transport maritime, à la capture et stockage du carbone, au raffinage et au nucléaire

Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 26/02/2026

# Bilan des feuilles de route atténuation, biodiversité, ressources

## Deux types d'indicateurs complémentaires sont utilisés pour évaluer la mise en œuvre des feuilles de route

L'évaluation des COP régionales repose sur **deux types d'indicateurs complémentaires** : des indicateurs de **mise en œuvre**, issus des auto-évaluations remontées par les services, et des **indicateurs d'impact**, permettant de mesurer les résultats concrets de la transition écologique sur les territoires.

**À terme, le pilotage pourra s'enrichir du suivi des indicateurs régionaux de planification écologique (IRPE) : des grandeurs physiques significatives, disponibles à la maille régionale, mises à jour annuellement, consolidables à l'échelle nationale et stables méthodologiquement.**

| Indicateurs d'impact (IRPE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Méthodologie et donnée source                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Atouts et limites |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <p>Des indicateurs physiques de déploiement à l'échelle régionale (IRPE) ont été identifiés dans le cadre d'un travail commun SGPE-CGDD* et compilés par Ecolab**. Lorsqu'un IRPE existe pour un levier donné, il est mobilisé en priorité.</p>  <p>En l'absence d'IRPE, l'indicateur le plus pertinent est extrait du baromètre de la planification écologique (SGPE).</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le suivi de la mise en œuvre d'un levier de planification par le biais d'un seul indicateur ne permet pas une lecture fine des dynamiques territoriales</li><li>- Le délai de traitement statistique nécessaire pour certains indicateurs implique un décalage entre la publication du bilan des COP et les dernières données en date (parfois 2022 ou 2023), une partie des données étant donc antérieure au lancement des COP.</li><li>++ Impact concret et mesurable sur les territoires</li><li>++ Agrégat consolidable à l'échelle nationale avec déclinaison à la maille régionale</li></ul>     |                   |
| Indicateurs de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Méthodologie et donnée source                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Atouts et limites |
| <p>Une majorité des actions des feuilles de route ont fait l'objet d'une auto-évaluation et de la fixation d'un jalon-clé à atteindre pour l'année 2025 dont l'atteinte ou non est renseignée par les services déconcentrés.</p>  <p>Ces évaluations sont consolidées à l'échelle de chaque levier par le SGPE (cf slide suivante pour le détail).</p>                    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ces indicateurs reflètent l'avancement déclaré des actions, indépendamment de leur périmètre et de leur impact potentiel</li><li>- La démarche génère une hétérogénéité dans la qualité et la complétude des données</li><li>- Elle ne couvre en outre que les actions inscrites dans les feuilles de route COP, laissant de côté les nombreuses initiatives conduites indépendamment sur les territoires</li><li>++ Suivi action par action, permettant une granularité fine du déploiement</li><li>++ Richesse qualitative des remontées mentionnant les freins et facteurs d'accélération</li></ul> |                   |

\*CGDD : Commissariat général au développement durable, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

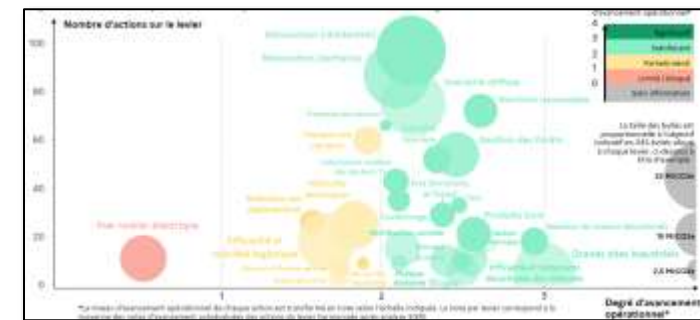
\*\*Ecolab : laboratoire de l'innovation au service de la transition écologique, au sein du CGDD

# Méthode détaillée d'appréciation des feuilles de route atténuation, biodiversité, ressources fin 2025 : estimer la sécurisation des leviers et suivre la mise en œuvre des actions

## Constitution des graphiques de mise en œuvre des leviers (national et par thématique)

- Chaque levier des feuilles de route fait l'objet d'un certain nombre d'actions. Quand cela est possible, le degré d'avancement de leur mise en œuvre a été auto-évalué : l'avancement peut être limité/bloqué, partiel/ralenti, satisfaisant, significatif. Cette auto-évaluation est transformée en score de 1 à 4 (les actions non évaluées obtenant un score de 0).
- Le degré d'avancement opérationnel de chaque levier est alors obtenu en moyennant le score de mise en œuvre de chacune des actions du levier. Les notes par levier sont ensuite harmonisées à la marge après analyse de l'intégralité des actions de la feuille de route par le SGPE afin de garantir la cohérence de la notation des leviers les uns par rapport aux autres.
- Chaque levier est ensuite visualisé sur une matrice en fonction de son score, du nombre d'actions qui le composent (et du poids GES qui lui est associé pour les leviers sur le champs atténuation)

|          |            |                             |                |
|----------|------------|-----------------------------|----------------|
| Levier X | Action n°1 | Mise en œuvre satisfaisante | 3              |
| Levier X | Action n°2 | Mise en œuvre ralentie      | 2              |
| Levier X | Action n°3 | Mise en œuvre satisfaisante | 3              |
| Levier X | Action n°4 | Mise en œuvre significative | 4              |
|          |            |                             | Score levier 3 |



## Cette méthode d'appréciation présente plusieurs limites utiles à prendre en compte dans la lecture du présent document :

- L'appréciation de l'avancement du levier repose sur la moyenne de l'avancement des actions qui le composent : la coloration des leviers reposant sur peu d'actions est donc plus contrastée.
- La nature des actions est très hétérogène, dans leur ambition et leur périmètre : l'avancement seul d'une action ne permet pas de traduire l'impact réel de celle-ci.
- Un certain nombre de leviers fait l'objet de travaux indépendant des COP au sein des territoires, qui ne remontent donc pas, ou peu à travers les feuilles de route. La présente analyse ne constitue donc pas une représentation exhaustive des actions engagées sur les territoire en matière de transition écologique.

## Constitution des analyses par leviers (pages 18 et suivantes)

- Les informations relatives au degré de mise en œuvre opérationnelle (auto-évalué) et à l'atteinte du jalon-clé 2025 transmises au SGPE permettent de constituer deux jauges complémentaires par levier, permettant une visibilité plus fine sur le déploiement des actions.
- La colonne « indicateur de suivi » permet de visualiser le déploiement du levier à l'aide d'un indicateur « physique ».
  - Un travail commun SGPE-CGDD a conduit à identifier des indicateurs « physiques » de suivi de déploiement des leviers à l'échelle régionale, dits indicateurs régionaux de planification écologique (IRPE).
  - Lorsqu'un tel indicateur existe, la colonne « indicateur de suivi » est alimentée par la visualisation nationale dudit indicateur, avec une mention « IRPE correspondant disponible ». Sinon, l'indicateur le plus pertinent disponible à l'échelle nationale a été extrait du baromètre de la planification écologique (SGPE)

Lecture : pour le levier, les données remontées à date recensent 53 actions, toutes feuilles de route étudiées confondues



Lecture : pour 28 des 53 actions, le jalon-clé fixé pour 2025 a été atteint

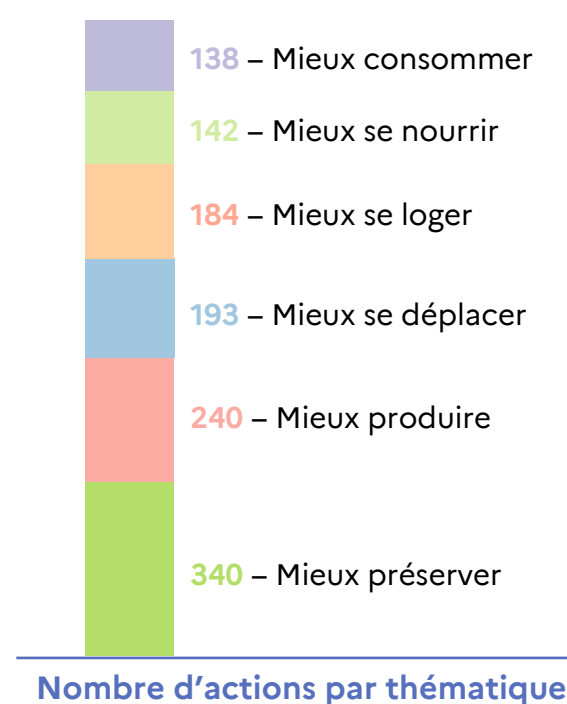
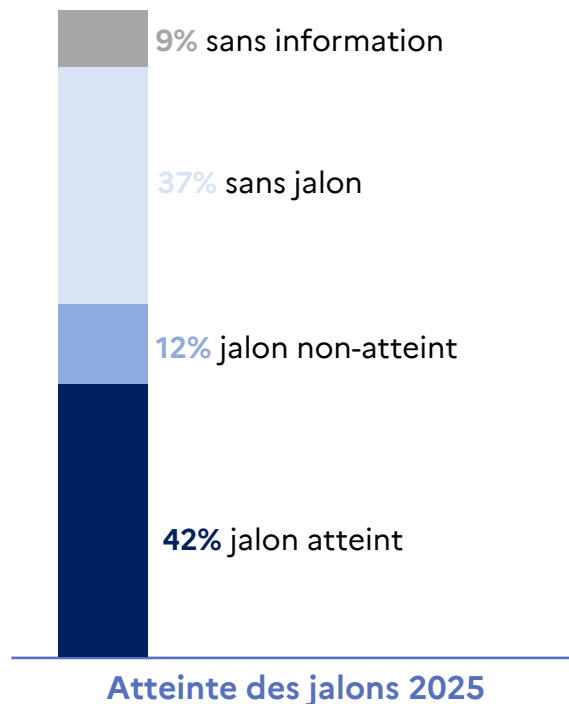
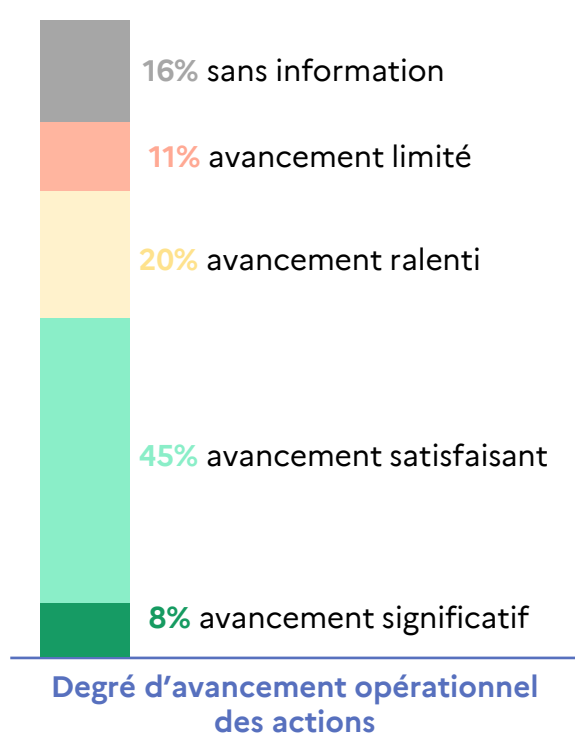
Lecture : pour 9% des 53 actions recensées sur ce levier, l'avancement opérationnel a été auto-évalué « bloqué »

2 actions disposent d'un jalon clé défini pour 2025, mais leur atteinte ou non n'a pas été renseignée

# Plus de 50% des 1237 actions des feuilles de route régionales établies lors de la 1<sup>ère</sup> année des COP (Atténuation, Ressources et Biodiversité) connaissent un avancement satisfaisant ou significatif

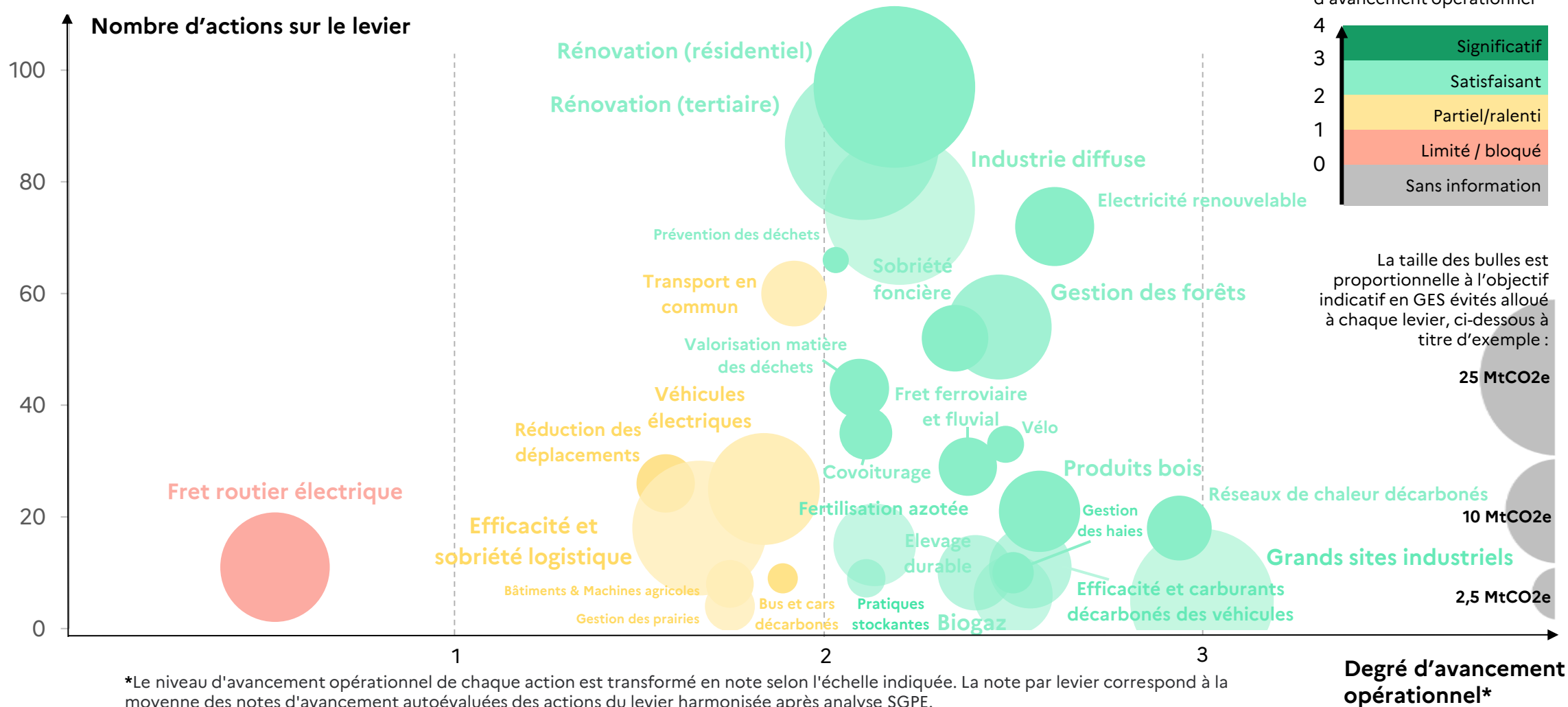
**1237** Actions atténuation / biodiversité / ressources sur les 14 feuilles de route étudiées\*

**53%** des actions évaluées en avancement satisfaisant ou significatif en 2025

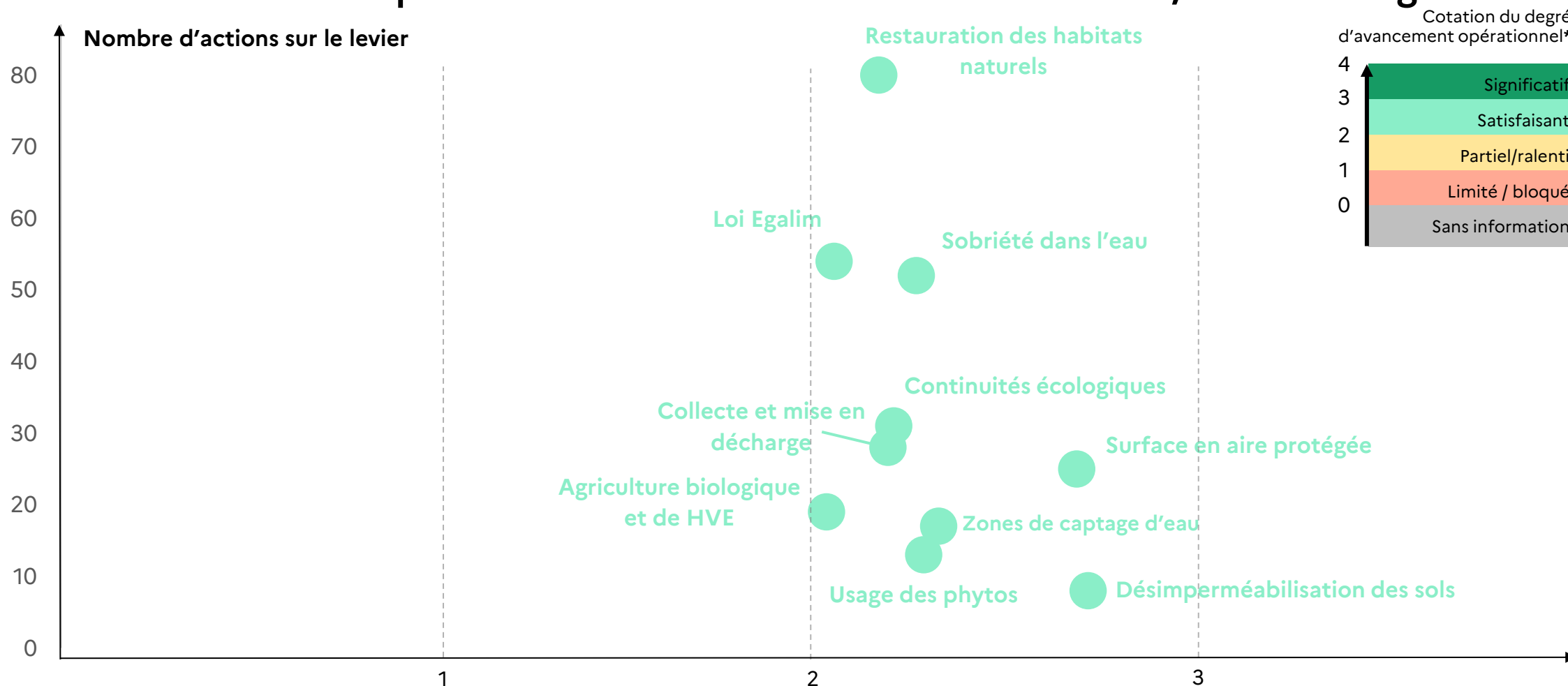


\*Concernant l'avancement opérationnel des actions, les chiffres présentés relèvent de l'analyse des feuilles de route de **14 FDR** : AURA, Bretagne, IDF, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion. Ils sont issus des remontées réalisées par les Secrétaires généraux des COP en Préfecture, et relèvent d'une autoévaluation de la part des services déconcentrés de l'État.

## Atténuation : La mise en œuvre des feuilles de route est engagée et en particulier sur des sujets renforcés par la COP (par ex. industrie diffuse, gestion des forêts)



# Biodiversité et Ressources : La mise en œuvre des feuilles de route est engagée et en particulier sur le volet préservation des ressources et biodiversité, mis en exergue via les COP



\*Le niveau d'avancement opérationnel de chaque action est transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes d'avancement autoévaluées des actions du levier harmonisée après analyse SGPE.

Le niveau d'avancement ne détermine pas à lui seul l'impact des actions dans l'atteinte des objectifs de la planification écologique

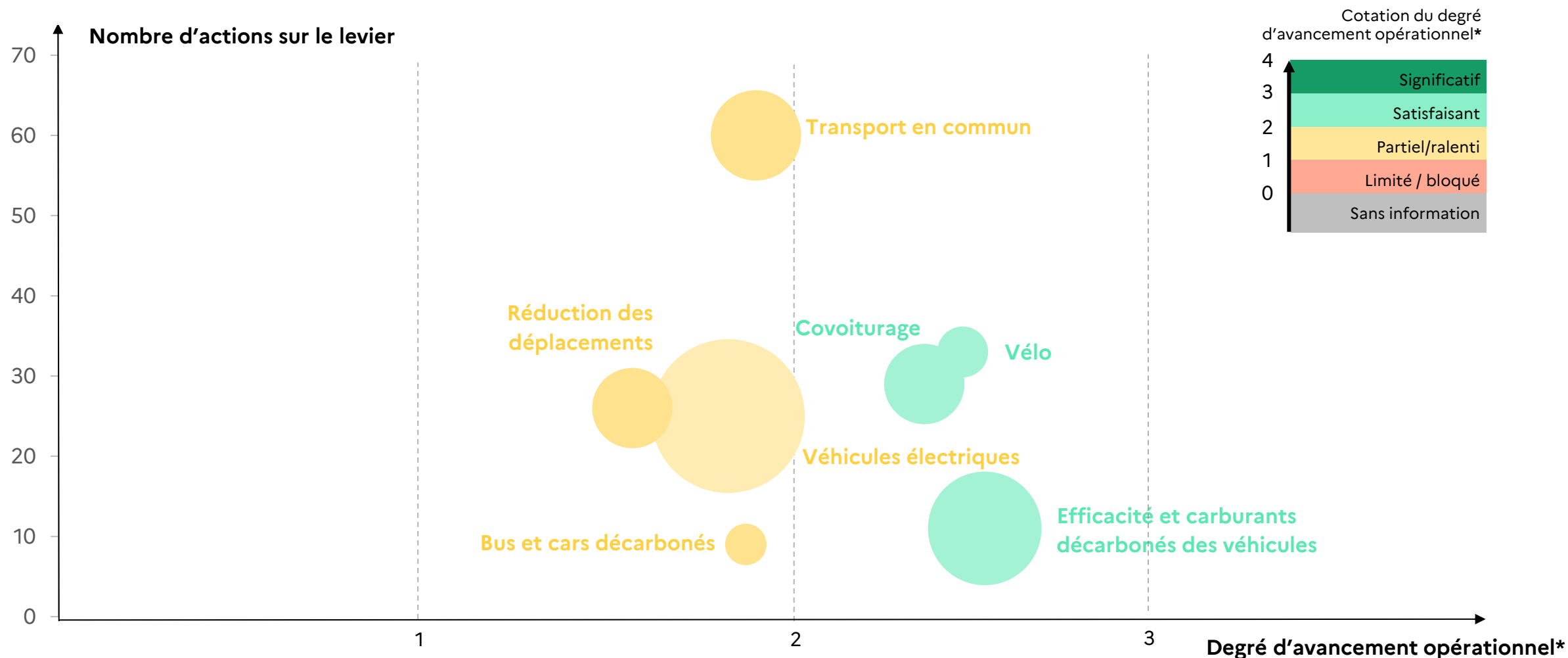
Degré d'avancement opérationnel\*

# Synthèse – Mieux se déplacer

# Messages clé « Mieux se déplacer »

- La thématique « Mieux se déplacer » concentre ~**16% des actions** des feuilles de route régionales. Malgré un nombre élevé d'actions, l'absence d'information sur le degré de mise en œuvre en 2025 tire l'avancement opérationnel de certains leviers vers le bas : c'est notamment le cas pour les **transports en commun, l'électrification des véhicules ou la réduction des déplacements**.
- Le levier **transports en commun** est le plus largement saisi au regard du nombre d'actions : son déploiement est favorisé par une répartition claire des compétences au sein des autorités organisatrices (AOM). Les projets effectivement concrétisés se focalisent sur l'établissement d'instances de gouvernance partagée ou la levée de financements pour la construction d'infrastructures connectant plusieurs territoires : mise en place de SERM, de pôles d'échanges multimodaux... La mise en œuvre des actions sur ce levier est parfois facilitée par des outils de partage de données entre AOM ou des systèmes de billetterie mutualisée. Il demeure que les projets permettant de déployer le levier transport en commun présentent un coût d'entrée important et s'inscrivent dans le temps long, visible dans les COP via certaines actions ayant vocation à se déployer plutôt en 2026.
- À l'inverse, les leviers des **véhicules électriques** s'inscrivent plus difficilement dans les compétences directes des acteurs régionaux. En conséquence, la réalisation de ce type de projets est plus hétérogène, ils prennent par exemple la forme d'actions de sensibilisation à destination des particuliers sur les dispositifs d'aides existantes à l'acquisition. Certains projets remontés sur cette thématique, visant le déploiement de **bornes de recharge** et la **décarbonation des flottes des entreprises et des collectivités**, illustrent la plus-value d'une COP ensemble qui permet d'assurer une cohérence des démarches menées à chaque échelon et au titre de différentes compétences. De la même manière, on constate certaines actions liées au report modal et la **réduction des déplacements** qui associent régulièrement **les employeurs**, en visant à **décarboner les trajets domicile-travail**, via par exemple des plateformes employeurs dédiées, ou la promotion de programmes de labellisation engagés à l'échelle nationale.
- Concernant le **vélo**, les schémas régionaux intègrent de plus en plus un pilotage partagé entre les différentes strates de collectivités (Régions, départements, et EPCI). Cette modalité de pilotage est un facteur d'accélération dans la mise en œuvre des projets sur les territoires. Toutefois, le rythme de déploiement demeure conditionné au fort besoin de financements pour les infrastructures cyclables.
- Bien que le **covoiturage** soit largement cité dans les feuilles de route, les projets en sont souvent encore à leurs premières étapes (cadrage, études...). Les jalons portent souvent sur des objectifs finaux (augmentation du nombre de covoitureurs) plutôt que sur des actions à mener pour les atteindre.
- Les leviers **bus et cars décarbonés** et **efficacité et carburants décarbonés**, faisant souvent l'objet de travaux hors COP, font donc l'objet de quelques actions seulement dans les feuilles de route COP, dont l'envergure est limitée (expérimentations à l'échelle d'un ou plusieurs véhicule par exemple). Le développement de l'offre d'autocars électriques devrait permettre l'accélération du premier levier en 2026.

# Degré d'avancement opérationnel par levier – Mieux se déplacer



(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

## Mieux se déplacer

# Véhicules électriques

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

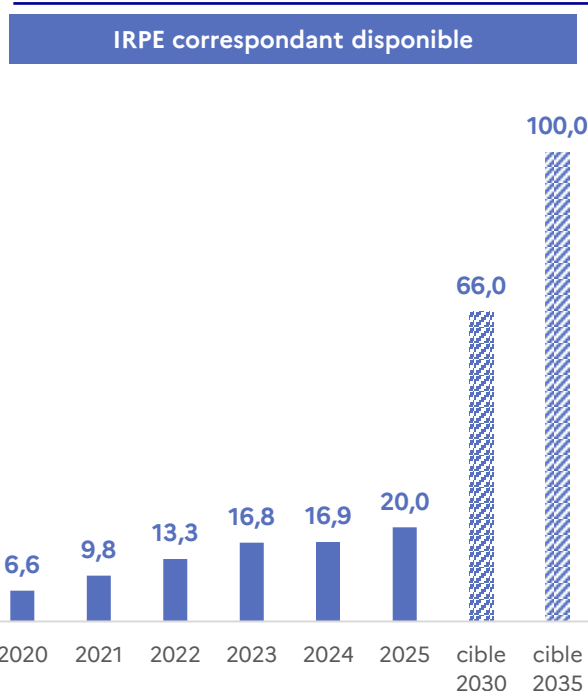
### National

En 2025, ~3% des véhicules particuliers dans le parc roulant sont électriques, pour une cible à 15% en 2030. Le rythme d'électrification s'accélère : 20% des immatriculations neuves étaient électriques en 2025. Fortes des leviers fiscaux, les entreprises contribuent aujourd'hui largement à l'achat de véhicules particuliers électriques.

Le déploiement de points de recharge est aujourd'hui en anticipation des besoins. On compte mi-2025 170 000 bornes publiques accessibles, avec une cible à 400 000 pour 2030.

Enfin, le marché de l'occasion se développe. Les voitures électriques récentes (<4 ans) s'échange au prix des voitures thermiques en occasion tout en présentant un coût à l'usage 3 fois plus faible au minimum.

## Indicateur de suivi



### Proportion de voitures particulières électriques dans les immatriculations neuves

Périmètre : Hexagone et outre-mer

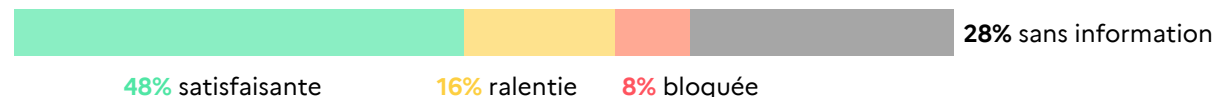
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), PFA, Marché automobile

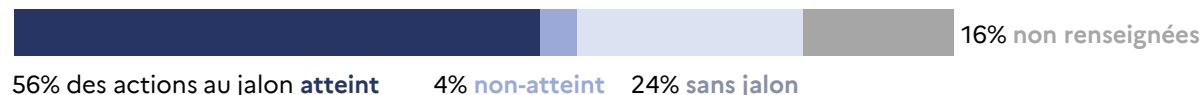
## Mise en œuvre des feuilles de route

25 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

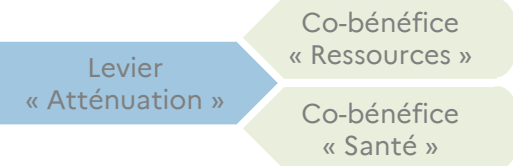
Ce levier majeur était intégré aux feuilles de route principalement à travers des plans existants, du fait d'une forte implication de l'Etat et des opérateurs sur ce sujet (fiscalité, appels à projet ADEME). Les principaux axes d'action à l'échelle territoriale sont l'amélioration du maillage de bornes de recharge (dans l'espace public ou dans les nouveaux parkings privés) et la communication sur les dispositifs existants comme les différentes aides à l'acquisition pour les entreprises, collectivités et particuliers, qui peuvent être complétés à l'échelle régionale. On constate une plus forte mobilisation sur l'accompagnement des entreprises dans l'électrification de leurs flottes et le déploiement de bornes de recharge dans l'espace public, bien suivi à l'échelle régionale.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Accompagnement d'un collectif d'entreprises engagées pour l'électrification de leur flotte, porté par la DREAL et Mobilians (organisation patronale des entreprises de la mobilité), ciblant d'abord les entreprises soumises à obligation d'incorporation de véhicules électriques, mais ouvert aux entreprises volontaires, qui sont majoritaires au sein de ce collectif.
- Remplacement en 2 ans de 25% de la flotte de véhicules automobiles légers d'une intercommunalité par l'acquisition d'une dizaine de voitures électriques.

## Mieux se déplacer

# Réduction des déplacements



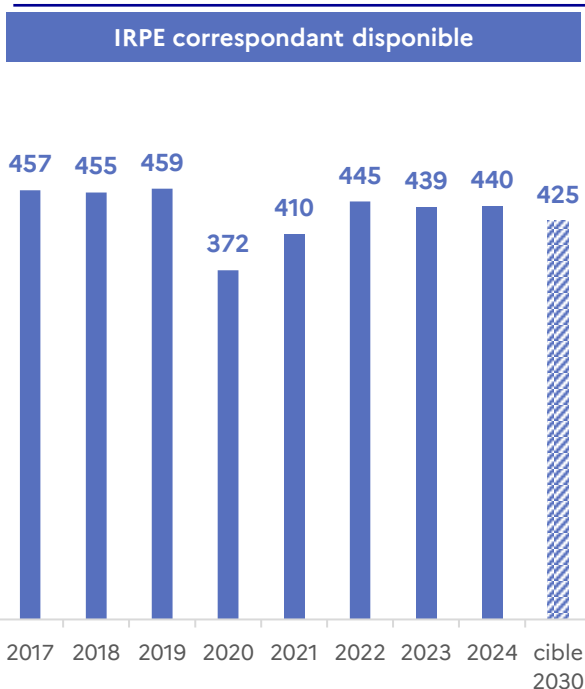
## Éléments de contexte

### National

En moyenne, les français se déplacent 15400 km/personne/an (hors aviation), et la voiture compte pour les 2/3 de ce total. La distance terrestre totale parcourue présente un infléchissement par rapport à la tendance pré-COVID, dont les niveaux n'ont à date pas été dépassés, constat pouvant s'expliquer des changements comportementaux tels que le développement du télétravail.

Une reprise des déplacements est néanmoins constatée depuis 2020. L'enjeu d'une meilleure organisation des modes de vie en vue d'une maîtrise de la demande en mobilité reste donc un enjeu prégnant et fortement lié au pouvoir d'achat. L'atteinte des objectifs de la SNBC repose sur une **réduction de 7,5% en 2030 de la distance totale parcourue par les voitures et par an par rapport à 2019.**

## Indicateur de suivi



Distance parcourue par les voitures particulières du parc roulant (milliards de véhicules-kilomètre)

Périmètre : Hexagone et outre-mer

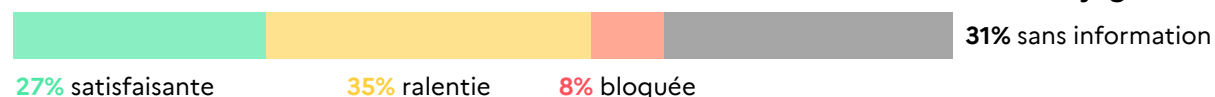
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Bilan annuel des transports

## Mise en œuvre des feuilles de route

26 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

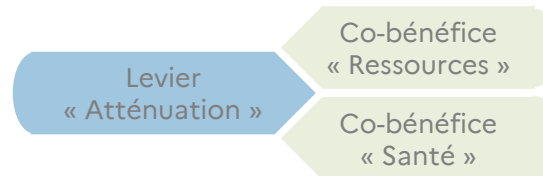
Les actions de ce levier progressent grâce à l'association des employeurs pour optimiser les déplacements domicile-travail, par un accompagnement ciblé ou leur association dans la définition de stratégies de mobilité. Les modalités d'action sont diverses, et touchent souvent à la communication de retours d'expérience ou d'outils pour les entreprises. Beaucoup d'actions manquent cependant d'opérationnalisation, étant sans porteur ni jalons clés. Les projets les plus ambitieux sont portés à l'échelle locale et nécessiteraient une diffusion plus large. Ils portent sur les services de proximité (dont le maintien permet de réduire les déplacements en voiture), le stationnement (nombre de places et tarifs) et la réduction de la vitesse de circulation. Il est par ailleurs difficile de recenser à l'échelle régionale tous les projets engagés par les collectivités.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Echanges bilatéraux avec les entreprises ou avec les MEDEF locaux, pouvant être approfondis avec la création d'une plateforme employeurs visibilisant les outils de décarbonation des trajets domicile-travail
- Réflexion avec les communes et intercommunalités sur le soutien aux services de proximité (commerces, culture, loisirs, soins...) pour accompagner le développement du télétravail et limiter les déplacements pendulaires

## Mieux se déplacer

# Covoiturage



## Éléments de contexte

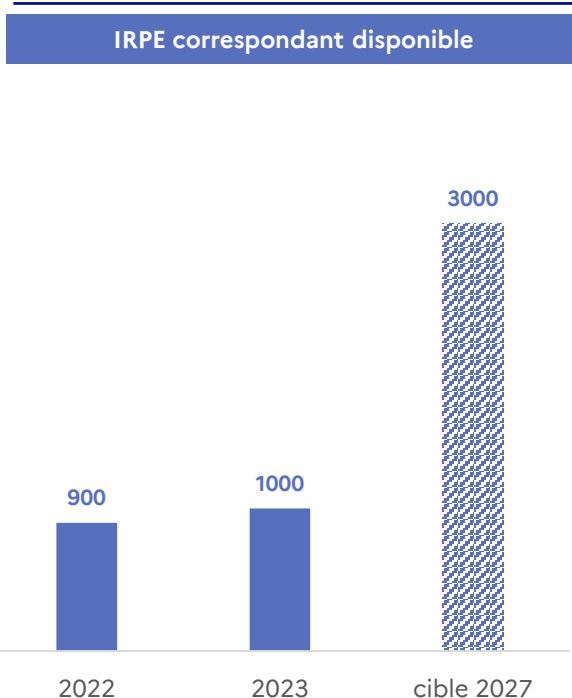
### National

La baisse des émissions du secteur routier appelle une meilleure utilisation des voitures et donc une augmentation du nombre moyen de passager dans ces dernières. Pour cela, une politique volontariste de covoiturage est menée. Toutefois, des efforts d'acculturation restent à conduire et inscrire dans la durée. L'objectif du Plan covoiturage est d'atteindre 3 millions de trajets quotidiens covoiturés en 2030, soit une multiplication par 3 par rapport au niveau de 2023.

### Territorialisé

Un enjeu central dans le déploiement du levier à la main des collectivités repose sur le déploiement d'infrastructures : aires de covoiturage, voies réservées.

## Indicateur de suivi



Nombre de trajets quotidiens effectués en covoiturage

Périmètre : Hexagone

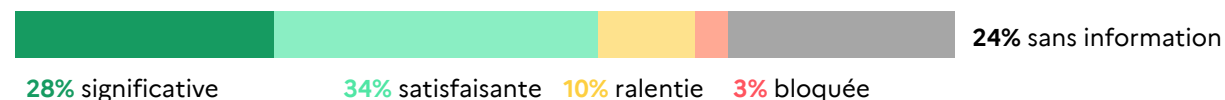
Cible : Plan national covoiturage du quotidien

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), MTECT

## Mise en œuvre des feuilles de route

29 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Les actions liées à ce levier, bien intégrées dans les feuilles de route, montrent des avancées significatives : plusieurs projets structurants d'infrastructures physiques et numériques voient le jour, comme la création de voies dédiées au covoiturage et aux transports en commun, ou des initiatives de partage d'informations et de données.

Une partie des actions est pilotée via des objectifs, comme l'augmentation du nombre de covoitureurs : la clarification des porteurs de projets ou la définition de jalons pourrait permettre d'améliorer leur suivi. Une compréhension plus fine des projets en cours au niveau des EPCI, ceux-ci ayant le plus souvent pris la compétence d'AOM, permettrait d'enrichir le suivi régional de ce levier.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- En complément des mesures de financement en ingénierie (stratégies, schémas) et en travaux (aires, voies) du Fonds Vert, une feuille de route mentionne la création un dispositif de soutien à l'aménagement d'aires de covoiturage dans les territoires où le versement mobilité n'est pas levé, avec une bonification pour les territoires ruraux.
- Prime incitative de 100€ versée aux automobilistes pratiquant le covoiturage sur courte distance : nécessité d'avoir réalisé 10 covoiturages en 3 mois pour être éligible

## Mieux se déplacer

# Efficacité des véhicules et carburants décarbonés

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

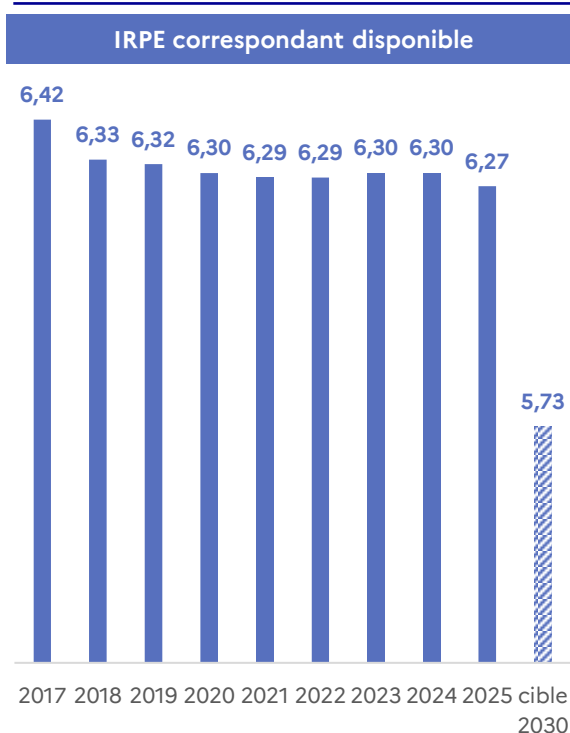
### National

Bien qu'une légère baisse de la consommation moyenne des voitures thermiques du parc roulant soit observée, l'amélioration technologique de celles-ci est largement compensée par une augmentation du poids moyen des voitures particulières. Toutes motorisations confondues : +150kg entre 2020 et 2025 pour les voitures neuves.

Le taux d'incorporation en volume de bioessences et biodiesel est de 9,5% en 2025 dans l'ensemble des carburants distribués en phase avec les objectifs SNBC et une cible de 13% en 2030.

La part de véhicules fortement émetteur de polluants atmosphériques au sein du parc roulant est en baisse. Fin 2025, moins de 25% des voitures roulant en France sont encore Crit'Air 3 ou + (-10 points par rapport à 2022).

## Indicateur de suivi



Consommation moyenne des voitures particulières thermiques du parc roulant (L/100km)

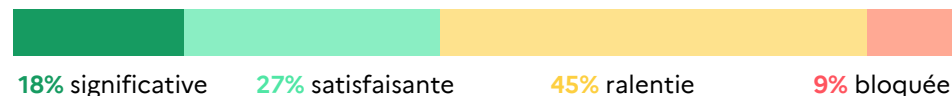
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES

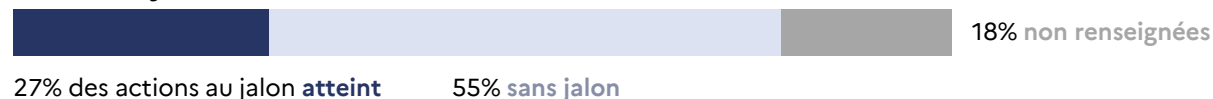
## Mise en œuvre des feuilles de route

11 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025

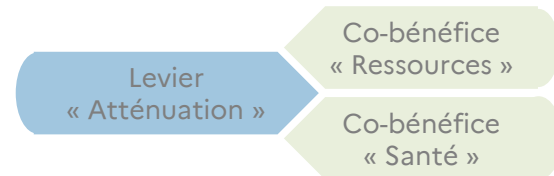


### Constats saillants à fin 2025

Les leviers propres à la performance des véhicules thermiques sont peu traités dans les feuilles de route COP : seulement quelques actions dédiées à ce levier sont remontées, malgré les co-bénéfices possibles sur la qualité de l'air qui pourraient concerner les collectivités. Les actions recensées se concentrent sur les enjeux liés à l'approvisionnement et à la distribution de carburants alternatifs, ou expérimentent le déploiement de véhicules à hydrogène, leviers moins prioritaires que celui du déploiement des infrastructures de bornes de recharge électrique (pour la mobilité légère comme pour la mobilité lourde).

## Mieux se déplacer

# Transports en commun



## Éléments de contexte

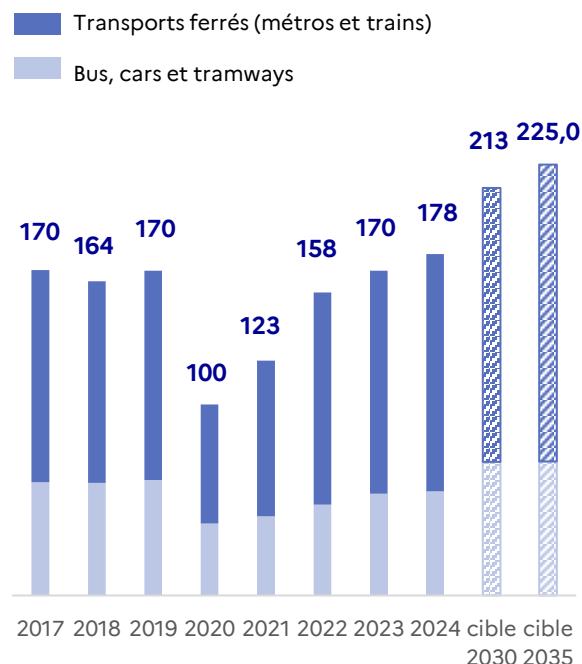
### National

Le nombre total de voyageurs.km en transports collectifs urbains (bus, car, tramway) connaît une hausse depuis 2020 mais n'avait pas, en 2024, retrouvé le niveau pré-COVID, avec 54,5 Mds de km. La cible 2030 est à ~70 Mds de km.

Seul mode de transport en hausse structurelle : le transport ferroviaire a largement dépassé son niveau de fréquentation pré-covid avec 124 Mds de voyageurs.km en 2024.

Enfin, le déploiement des SERM ajoutera encore de la fréquentation à l'ensemble des modes massifiés, les développements de capacités sont en cours dans la majorité des régions.

## Indicateur de suivi



Distance parcourue en transports en commun (milliards de voyageurs-kilomètres)

Périmètre : Hexagone

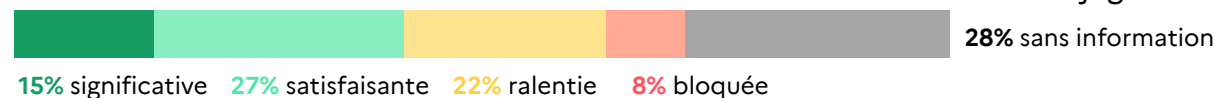
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Bilan annuel des transports

## Mise en œuvre des feuilles de route

60 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



### Constats saillants à fin 2025

Bien intégrées dans les feuilles de route, les principales actions programmées sur ce levier visaient à structurer l'offre et renforcer les coopérations. Les actions les plus abouties visent à créer des instances de gouvernance partagée (SERM, conventions inter-EPCI) et à mobiliser des financements pour des infrastructures (pôles d'échanges multimodaux, renforcement de lignes), s'appuyant souvent sur des outils existants (schémas régionaux), pour prioriser les projets.

A ce stade, la mise en œuvre est souvent limitée aux jalons les moins complexes (animation, billetterie mutualisée), les jalons plus ambitieux nécessitant une mise en œuvre de plus long cours. Les difficultés rencontrées sont souvent liées à l'action segmentée, chaque collectivité se focalisant sur sa compétence ou son territoire, ou à des retards dans les engagements budgétaires et les études préparatoires.

### Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Création de Sociétés publiques locales pour mutualiser les données entre AOM régionales et à l'échelle d'EPCI et simplifier les partenariats, notamment dans le cadre de l'acquisition de matériel roulant
- Déploiement d'un guide et d'un outil de vente de billets inter-AOM
- Création d'un dispositif de soutien pérenne aux services public de transport à la demande, en particulier à destination des zones rurales et péri-urbaines

## Mieux se déplacer

# Vélo

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

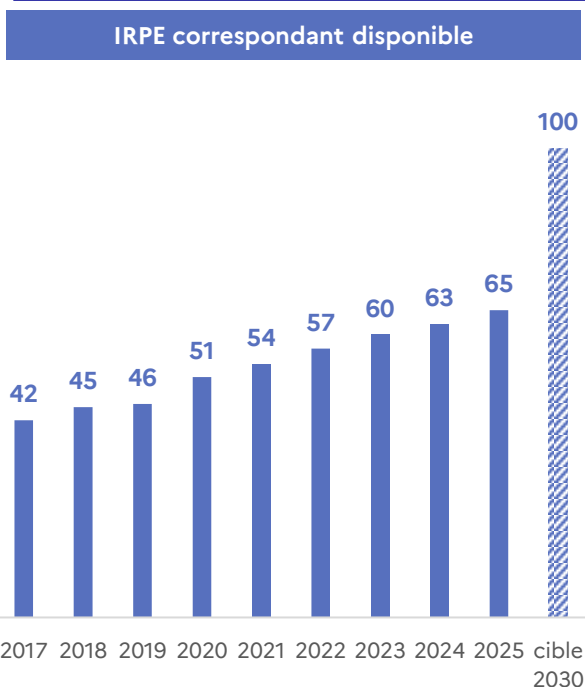
Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

### National

Malgré des achats de vélo fortement plébiscités post-COVID, la dynamique récente est moins positive : on comptait 1,9 M de ventes de vélo neufs en 2024 contre 2,8 en 2021. Cela atteste de la nécessité d'un soutien renforcé, notamment en ce qui concerne le déploiement des pistes cyclables : le linéaire de pistes cyclables comprenant à la fois voies classiques et voies vertes continue d'augmenter, avec plus de 62 000 km en 2024, à mettre en regard de l'objectif de **100 000 km 2030 (Plan Vélo)**.

## Indicateur de suivi



**Longueur des pistes cyclables sécurisées  
(milliers de kilomètres de pistes cyclables et  
voies vertes)**

Périmètre : Hexagone

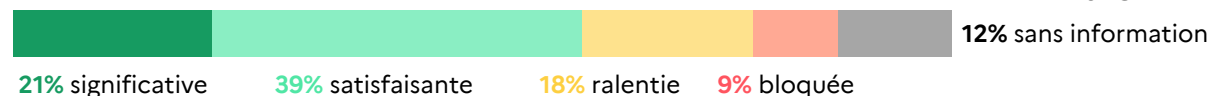
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique  
(SGPE), Géovélo, DGITM/MVM

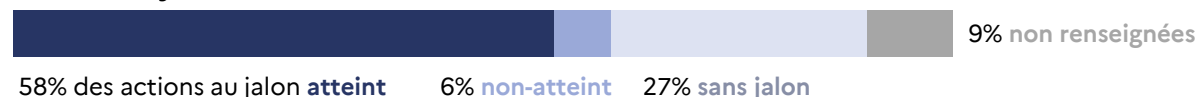
## Mise en œuvre des feuilles de route

**33 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.**

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

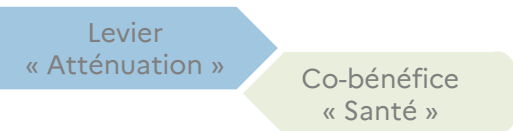
Parmi la grande diversité d'approches des feuilles de route (aides à l'achat, filières de location / réparation...), les actions dont la mise en œuvre progresse sont surtout liées au développement des infrastructures cyclables ou à la prise en main des schémas de mobilités. La mise en œuvre des actions les plus structurantes implique cependant la mobilisation de financements importants, ce qui limite le rythme de déploiement de nouveaux projets.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Réalisation et actualisation d'un Plan Vélo à l'échelle régionale, qui consacre des ressources pour la création de connexions cyclables entre itinéraires touristiques, le financement de vélos à assistance électrique pour les agents, ou encore la création d'abris vélo en gares. Ce plan intègre un volet gouvernance, avec la création d'un comité technique Région – Etat – Départements pour mieux accompagner collectivement les EPCI et communes et construire des partenariats.
- Projet d'aménagement urbain d'une métropole pensé pour favoriser les mobilités alternatives : lisibilité accrue des aménagements cyclables (coloration du sol, résine aux carrefours), séparation des flux d'inspiration hollandaise aux giratoires, augmentation du parc de vélos en location, multiplication des zones 30 km/h en centre ville, consignes vélo positionnées en entrées de ville...

## Mieux se déplacer

# Bus et cars décarbonés



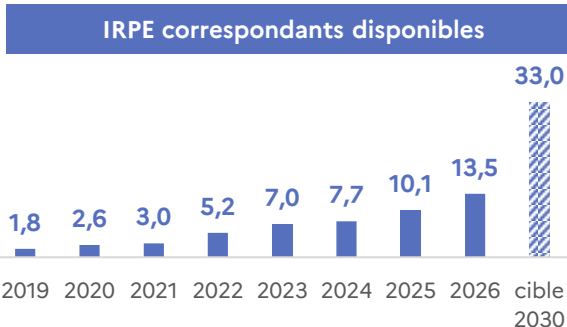
## Éléments de contexte

### National

La tendance est positive sur les nouvelles immatriculations de bus électriques (47% en 2025), permettant d'atteindre 10% de la flotte d'autobus électrifiés dans le parc roulant, face à un objectif de 33% 2030.

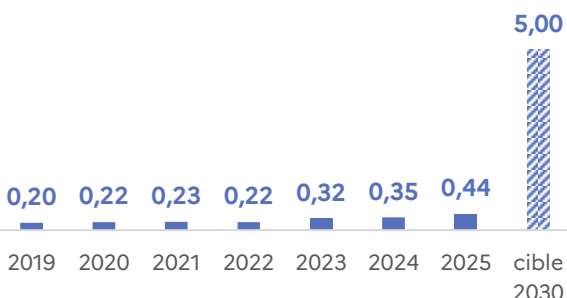
Si seules 1,3% des immatriculations concernaient des autocars électriques en 2025, ce niveau s'explique par une offre amenée à se développer à partir de la fin de l'année 2026 par l'arrivée des nouveaux modèles qui devraient permettre d'initier une dynamique forte d'électrification.

## Sécurisation du levier



### Proportion d'autobus électriques dans le parc roulant

Périmètre : Hexagone et outre-mer



### Proportion d'autocars électriques dans le parc roulant

Périmètre : Hexagone

Cibles : SNBC 3  
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Données sur le parc automobile français

## Mise en œuvre des feuilles de route

9 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Ce levier est essentiellement considéré comme pris en compte hors des COP. Il compte donc peu d'actions dans les feuilles de route, celles qui y figurant étant surtout liées à l'expérimentation de motorisations alternatives pour les flottes de bus et cars. Certaines feuilles de route indiquent un passage à l'échelle, et incluent des clauses environnementales strictes dans les contrats de service public signés avec les transporteurs. Par ailleurs, il est à noter une absence de priorisation claire de l'électrification, et en particulier une mention fréquente des biocarburants en tant que solution de décarbonation équivalente : du fait de l'impératif de bouclage biomasse, la planification écologique vise plus de 80% des nouvelles immatriculations de bus électriques en 2030 contre moins de 5% au bioGNV.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

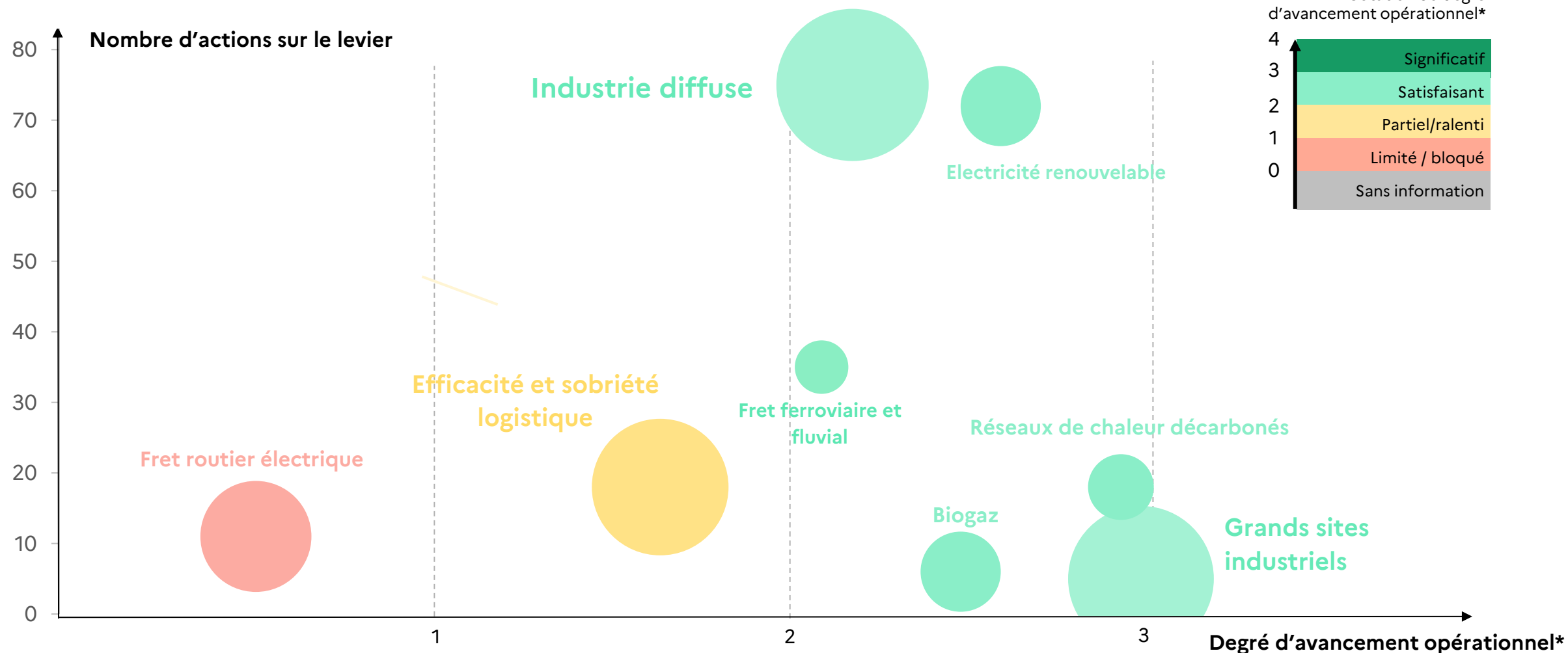
- Une feuille de route fait état du verdissement des nouveaux contrats passés avec des transporteurs pour permettre à la proportion de bus et cars décarbonés de passer de 1% à 20% entre 2020 et 2024 sur son territoire, avec un objectif de supprimer l'usage des énergies fossiles d'ici à 2030 dans les transports publics régionaux.
- Avec le soutien d'une Région, une entreprise procède à la transformation de bus diesel en bus à hydrogène (retrofit) : la production en série de ce type de véhicules en 2026 doit permettre un changement rapide de la flotte d'une partie du territoire

# Synthèse – Mieux produire

# Messages clé « Mieux produire »

- Les leviers relevant de « Mieux produire » concentrent près de 45% de l'effort en terme d'émissions GES à éviter d'ici 2030 dans le cadre de la démarche de territorialisation de la planification écologique, et représentent ~**20%** des actions des feuilles de route.
- Les leviers relatifs à l'industrie font l'objet d'une appropriation forte, totalisant 87 actions. La décarbonation des **grands sites industriels (top 50)**, largement pris en main à niveau national et hors COP, ne fait l'objet que de quelques mentions dans les feuilles de route COP. Les actions relatives à **l'industrie diffuse**, levier très largement saisi et accéléré à travers les COP, font l'objet d'une mise en œuvre dynamique, s'appuyant également sur des dispositifs nationaux (ZIBaC, dispositif également mobilisé pour les sites du top 50). L'accompagnement dédié aux sites les plus émetteurs hors top 50 progresse visiblement, à travers notamment la production de feuilles de route de décarbonation de ces sites. On constate par ailleurs nombre d'actions à destination des PME/TPE visant à synthétiser et communiquer sur les dispositifs existants (ADEME, CCI...).
- Les actions liées aux **énergies renouvelables**, présentes en nombre dans les feuilles de route, ont été parfois ralenties par l'attente du cadre national (PPE 3 en particulier). Les travaux des COP portent sur des accompagnements des territoires pour une meilleure diffusion de la connaissance (cartographies de gisement de chaleur et biogaz, retours d'expériences des territoires avancés pour la définition des ZAEnR) et des guichets dédiés aux particuliers et professionnels.
- **Le fret fluvial et ferroviaire est la thématique centrale des actions de transports de marchandises** (contrairement au verdissement du fret routier). Leur mise en œuvre est progressive, notamment grâce aux dispositifs d'aides publiques Etat/Région pour la création de terminaux connectés à des industries. Des efforts se déploient concernant la mise en valeur des acteurs les plus engagés, ou l'incitation à une logistique plus durable via la commande publique.
- Les leviers relatifs à la **sobriété logistique** et à **l'électrification du fret routier** (pourtant centrale dans la décarbonation du fret) demeurent en retrait dans les feuilles de route et leur mise en œuvre. On note l'amorce de stratégies régionales globales ou de groupes de travail avec la filière, mais peu d'actions concrètes concernant les infrastructures de recharge pour les poids lourds.

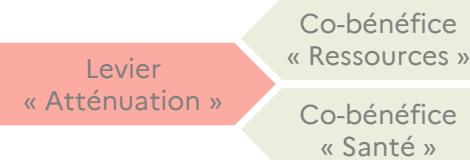
# Degré d'avancement opérationnel par levier (Atténuation)



(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

## Mieux produire

# Grands sites industriels



## Éléments de contexte

### National

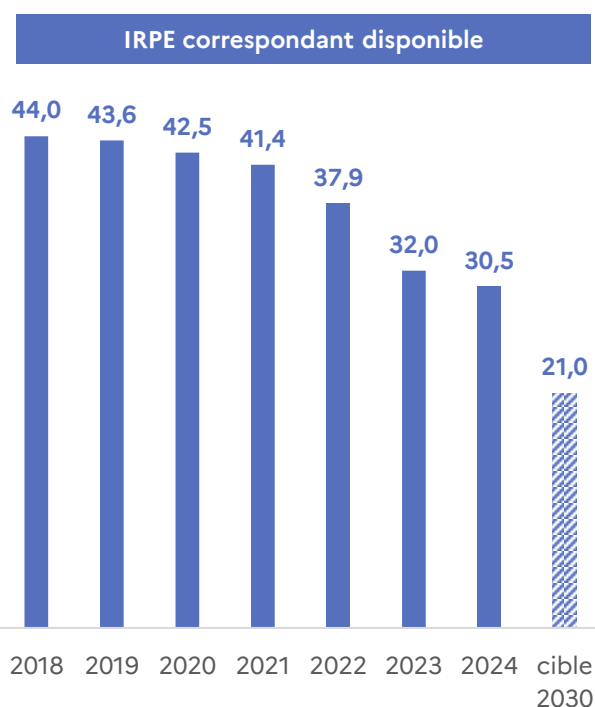
L'industrie représente 19% de la consommation finale d'énergie en France et **18% des émissions, dont plus de la moitié vient de 50 sites fortement émetteurs.**

Les émissions de l'industrie en général suivent une tendance de baisse de 16% en 2023 par rapport à 2019. A ce rythme, il faudrait attendre 2037 pour atteindre nos objectifs de baisse de GES, une accélération reste donc nécessaire. Le **Top50 des sites les plus émetteurs a fait l'objet d'un accompagnement individualisé de la DGE** dans la réalisation de feuilles de route de décarbonation, signées fin 2023. Les objectifs de décarbonation ont été fixé dans ces feuilles de route.

### Territorialisé

Bien que les contrats de décarbonation fassent l'objet d'un suivi national, certaines Régions ont proposé de doubler cet accompagnement d'une animation locale, renforçant le dialogue avec les acteurs concernés.

## Indicateur de suivi



**Emissions de gaz à effet serre des 50 sites très émetteurs hors raffinage (Millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)**

Périmètre : Hexagone et outre-mer

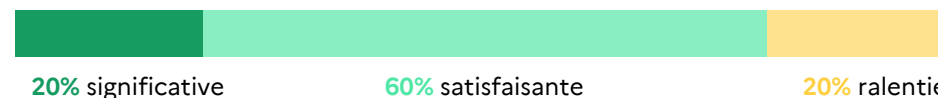
Cible : Contrats de transition écologique de l'industrie

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), DGE, d'après reporting ETS

## Mise en œuvre des feuilles de route

5 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



**Atteinte des jalons clé 2025**



## Constats saillants à fin 2025

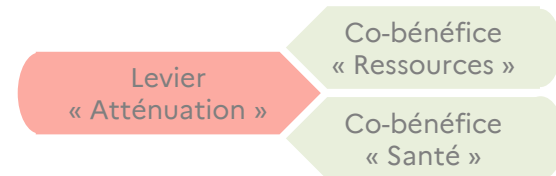
Toutes les feuilles de route estiment ce levier déjà pris en main par des programmes portés par l'Etat, en particulier les contrats passés dans le cadre du « Top 50 des sites les plus émetteurs » à l'échelle nationale. Pour autant, leur suivi est parfois renforcé à l'échelle régionale (cartographie, suivi, visites), dans des actions au périmètre restreint mais mises en œuvre de manière satisfaisante. Un frein régulièrement relevé est que la décarbonation des grands sites industriels dépend fortement des crédits accordés à l'échelon national, dont le montant peut varier.

## Exemple d'action en cours de mise en œuvre

- Le travail de suivi de la décarbonation des grands sites industriels est engagé dans plusieurs territoires. Des points d'étapes sont organisés pour suivre la mise en place des actions de leur feuille de route. La contractualisation avec l'Ademe porte déjà ses fruits : une feuille de route fait état d'une réduction de 55 000 tonnes de CO<sub>2</sub> des 40 sites suivis.

## Mieux produire

# Industrie diffuse



## Éléments de contexte

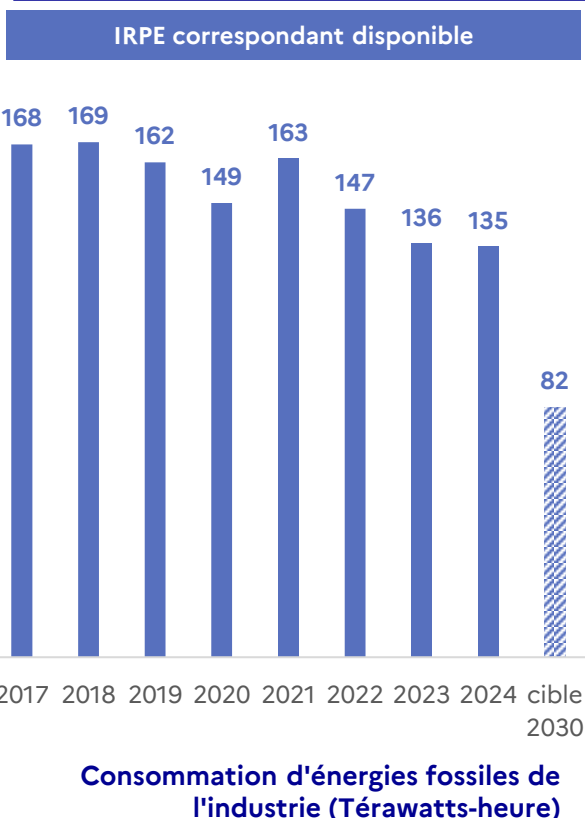
### National

L'industrie représente 19% de la consommation finale d'énergie en France et **18% des émissions, dont un peu moins de la moitié peut être attribuée à l'industrie « diffuse »**. Les émissions de l'industrie en général sont sur une tendance de baisse de 16% en 2023 par rapport à 2019. A ce rythme, il faudrait attendre 2037 pour atteindre nos objectifs de baisse de GES, une accélération reste donc nécessaire: **l'objectif 2030 est une baisse de 40% des émissions de l'industrie diffuse par rapport à 2019.**

### Territorialisé

Contrairement à l'échelon régional, les acteurs infrarégionaux de soutien à l'industrie sont difficiles à identifier et mobiliser. Les acteurs régionaux (DREETS, Conseil Régional, ADEME, Bpifrance, consulaires...) ont donc un rôle important à jouer notamment dans l'accompagnement des filières afin de **les soutenir dans leurs efforts, en cohérence avec la planification nationale.**

## Indicateur de suivi



Périmètre : Hexagone

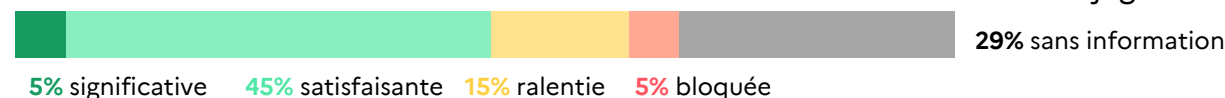
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, séries longues

## Mise en œuvre des feuilles de route

**75 actions au total recensées sur ce levier, dont deux actions nouvelles ajoutées en 2025.**

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Les actions de ce levier sont nombreuses dans les feuilles de route et bien suivies dans leur mise en œuvre. Elles portent principalement sur la simplification des démarches et à la coordination des dispositifs existants pour les PME/TPE. La plupart des feuilles de route indiquent la mise en place des actions de communication et d'animation, en particulier autour de la diffusion de cartographies des financements existants. La coordination des acteurs impliqués dans l'accompagnement (ADEME, CCI, CMAR, BPI, MEDEF, DREETS...) améliore l'atteinte des nombreux acteurs industriels, et facilite leur implication. Certaines régions s'appuient aussi sur des dispositifs nationaux (comme les ZIBaC) et ont adopté une approche analogue à celle du Top 50, en ciblant les filières les plus émettrices de l'industrie diffuse sur le territoire, permettant de conduire des actions qui rassemblent de nombreux acteurs aux enjeux de décarbonation communs.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Mise en place d'un comité régional opérationnel « Planification écologique de l'industrie », pour coordonner les nombreux canaux et programmes régionaux pertinents pour les acteurs du secteur (Convention des entreprises pour le climat, Taskforce Etat pour les plus grands sites, Territoires d'industrie...).
- Mise en place d'un bilan simplifié d'émission GES à destination des PME pour les sensibiliser d'abord puis les aider à réaliser les investissements de remplacement nécessaires à leur décarbonation

Mieux produire

Biogaz

Levier  
 « Atténuation »

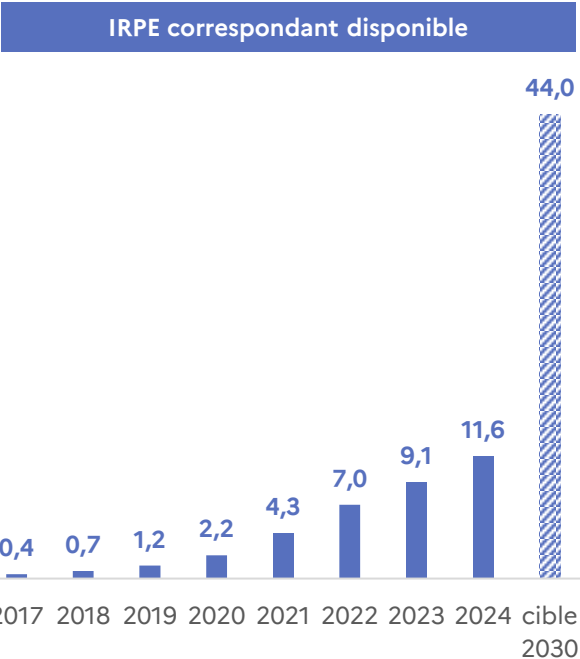
Eléments de contexte

**National**  
 Le rythme actuel de déploiement doit doubler pour atteindre les objectifs nationaux à 2030 de 15% de gaz renouvelable dans le réseau (3,5% en 2024) : cet objectif est appuyé par des dispositifs de soutien financier nationaux ainsi que par le dispositif des certificats de production de biométhane depuis le 1/01/2026.

Compte tenu d'un gisement de production limité (ressources biomasse), la SNBC prévoit le recours d'ici 2050 aux gaz renouvelables (essentiellement le biométhane) en priorité pour les usages pour lesquels les solutions d'électrification ne sont pas envisageables y.c. à long terme. Malgré cette priorisation des usages, cela implique d'augmenter fortement la production actuelle de biogaz. L'objectif renseigné pour le levier « Biogaz » est de ce fait cohérent avec les cibles d'électrification des usages énergétiques plus immédiatement électrifiables (par ex. chauffage des logements, véhicules routiers).

**Territorialisé**  
 Les objectifs territoriaux sur la production d'énergie seront traités dans le cadre des Comités Régionaux de l'Energie (CRE), en déclinaison de la PPE 3 adoptée début 2026.

Indicateur de suivi



Quantité de biogaz injectée dans le réseau  
 (Térawattheures, PCS)

Périmètre : Hexagone  
 Cible : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035  
 Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, séries longues

Mise en œuvre des feuilles de route

6 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



**Atteinte des jalons clé 2025**



Constats saillants à fin 2025

Ce levier fait l'objet de très peu d'actions, en partie du fait d'un besoin d'améliorer la qualité de la donnée disponible sur le sujet, d'où l'intégration de la réalisation de schémas directeurs de biomasse à plusieurs feuilles de route fin 2024, ou la réalisation en 2025 de quelques études d'identification des gisements de biogaz sur le territoire. Le levier de développement du biogaz a aussi été investi par l'angle des biodéchets, pour lesquels quelques actions concrètes sont visibles en 2025 : travail de mise en lumière auprès des collectivités des débouchés disponibles de valorisation des biodéchets, identification des flux de biodéchets sans solution de traitement...

Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Incitation des porteurs à la transparence en matière de portefeuille de projets territorialisés par la tenue d'un fichier unique de projets à venir, permettant un suivi fin, l'anticipation des adaptations nécessaires du réseau de gaz et le maintien de certains projets malgré le manque de capacité d'accueil.
- Plusieurs feuilles de route font état de projets de méthaniseurs agricoles construits par associations de plusieurs agriculteurs. L'un d'entre eux produit plus de 35 Gwh/an ce qui permet d'alimenter plusieurs milliers de foyers en biogaz.

## Mieux produire

# Electricité renouvelable

Levier  
« Atténuation »

## Éléments de contexte

### National

En 2019, la production d'électricité renouvelable représentait 113TWh, soit ~21% de la production nationale, dont :

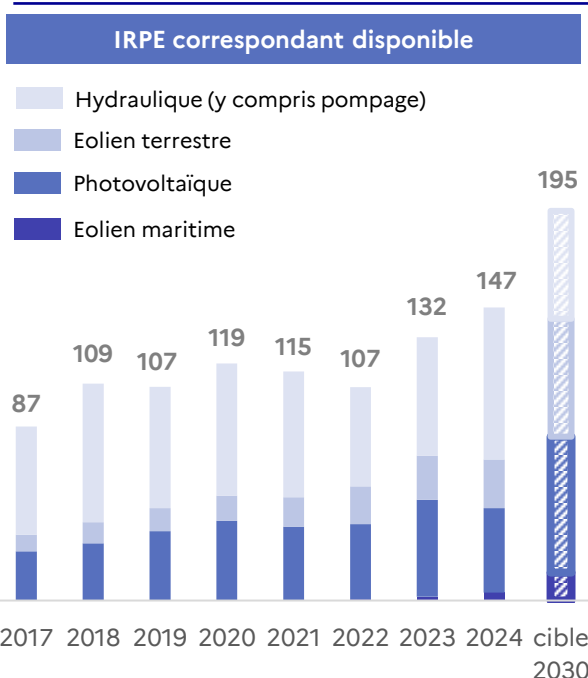
- 11% pour l'hydraulique (26 GW)
- 6% pour l'éolien (16 GW)
- 2% pour le solaire (9 GW)
- 2% pour les bioénergies (2 GW)

L'enjeu national est de maintenir le rythme de raccordement de l'éolien terrestre à +1,5 GW/an et d'accélération significative sur le rythme du PV (au moins 5,5 GW/an).

### Territorialisé

Les objectifs territoriaux sur la production d'énergie seront traités dans le cadre des Comités Régionaux de l'Energie (CRE), en déclinaison de la PPE 3 adoptée début 2026.

## Indicateur de suivi



### Production d'électricité renouvelable (Térawattheures)

Périmètre : Hexagone (hors Corse pour les projections)

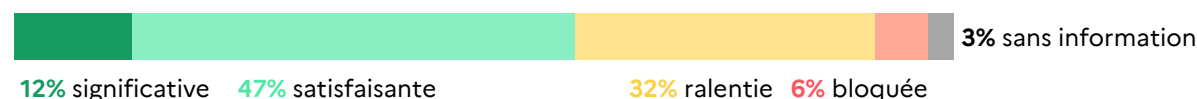
Cible : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE): SDES, chiffres clés des énergies renouvelables

## Mise en œuvre des feuilles de route

72 actions au total recensées sur ce levier, dont trois actions nouvelles ajoutées en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier des énergies renouvelables est bien intégré dans les feuilles de route régionales et fait l'objet d'un très grand nombre d'actions. Les feuilles de route se mettent en œuvre, en particulier à travers des actions d'accompagnement à l'échelle territoriale, avec la mise en place de guichets à destination des particuliers ou des professionnels (projets de stockage, d'agrivoltaïsme, d'ombrières...). La définition des ZAE nR s'appuie dans plusieurs feuilles de route sur l'identification et les retours d'expérience de territoires les plus avancés, voire 100% EnR, puis leur partage lors de rencontres entre acteurs et élus. Certaines actions ont cependant été ralenties par l'attente du cadre national (PPE 3 en particulier).

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Pour appuyer la conduite d'études ZAE nR, parfois complexe, on note, en plus du partage de bonnes pratiques mentionné ci-dessus, la mise en place d'une offre de service d'appui spécifique conduite par le Cerema, suite à un travail d'identification des besoins des préfectures conduits par la DREAL.
- Un département lance un AMI pour le développement de petite hydroélectricité : installation de plusieurs points de production le long du même fleuve, visant à alimenter à termes 400 ménages

## Mieux produire

# Réseaux de chaleur décarbonés

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

### National

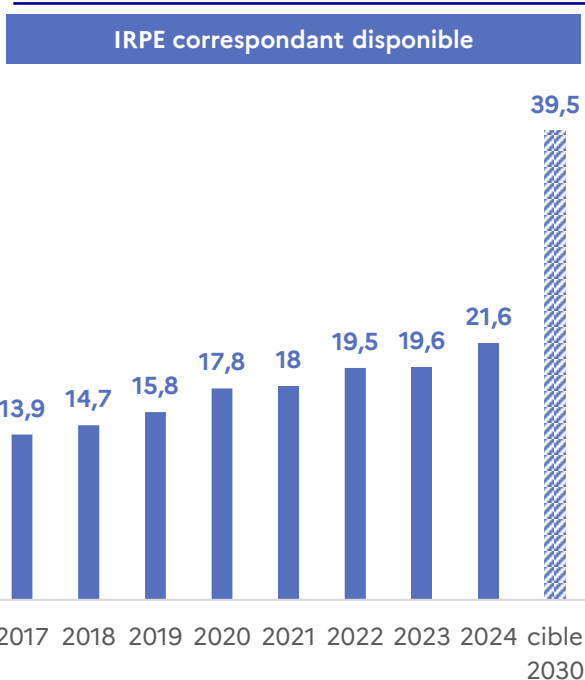
L'objectif national nécessite un **doublément du rythme actuel de raccordement des bâtiments, et un triplement du nombre de réseaux existants à l'horizon 2035.**

En 2024, on comptait 32,3TWh de chaleur livrée dont 21,6TWh de chaleur renouvelable et de récupération (ENR&R). Si l'augmentation tendancielle de la part d'ENR&R s'approche du rythme cible pour atteindre les 75% en 2030 (vs ~67% en 2024), le volume total de chaleur livrée par les réseaux devra nettement accélérer pour atteindre la cible de 52,7 TWh en 2030 (vs 32,3 TWh en 2024). L'objectif visé est la **multiplication par 2,6 de la chaleur livrée par rapport à 2019.**

### Territorialisé

Si le **fonds chaleur** permet un **cofinancement des projets, les collectivités** sont en première ligne pour les faire émerger. La pertinence de l'action territoriale est davantage perçue au niveau des **régions, et pour les communes et EPCI denses.**

## Indicateur de suivi



**Volume de chaleur ENR&R livrée par les réseaux (Térawatts-heure)**

Périmètre : Hexagone

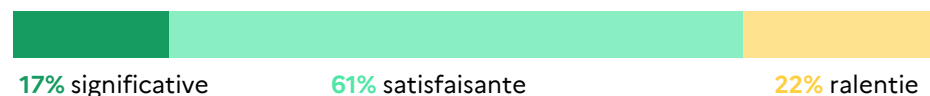
Cible : Programmation pluriannuelle de l'énergie 2026-2035

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et froid SDES - SNCU

## Mise en œuvre des feuilles de route

**18 actions** au total recensées sur ce levier, **1 action** nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

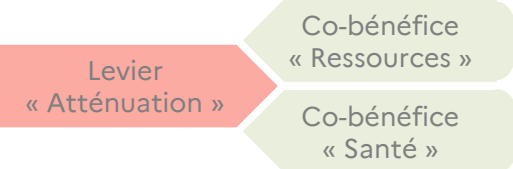
Le sujet des réseaux de chaleurs est bien identifié par une partie des feuilles de route, avec un rôle central de l'ADEME. Des difficultés d'obtention de données et de numérisation du tracé des réseaux sont toutefois régulièrement évoquées. En conséquence, l'année 2025 a été l'occasion de lancer des études concernant les besoins et la localisation des gisements de chaleur, mais le degré d'avancement de ce levier est également porté par des actions de valorisation de la chaleur fatale (signature de contrat chaleur renouvelable territorial – CCRT), et par l'appui à des projets exemplaires identifiés sur le territoire. En parallèle plusieurs territoires ont mis en place une gouvernance ayant vocation à déployer des actions d'accompagnement des EPCI à partir de 2026. Il est à noter que la sécurisation de financements pérennes est régulièrement évoquée comme un frein au déploiement, en 2024 comme en 2025.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Mise en œuvre d'un plan d'action régional géothermie qui fédère les acteurs de la filière et se traduit dans le financement d'études de faisabilité et projets d'investissements, avec un ciblage et un financement spécifique par le Conseil régional des lycées.
- Etude de qualification des gisements pour le gaz vert et les biodéchets, financée et produite par les membres du schéma directeur de biomasse.

## Mieux produire

# Efficacité et sobriété logistique



## Éléments de contexte

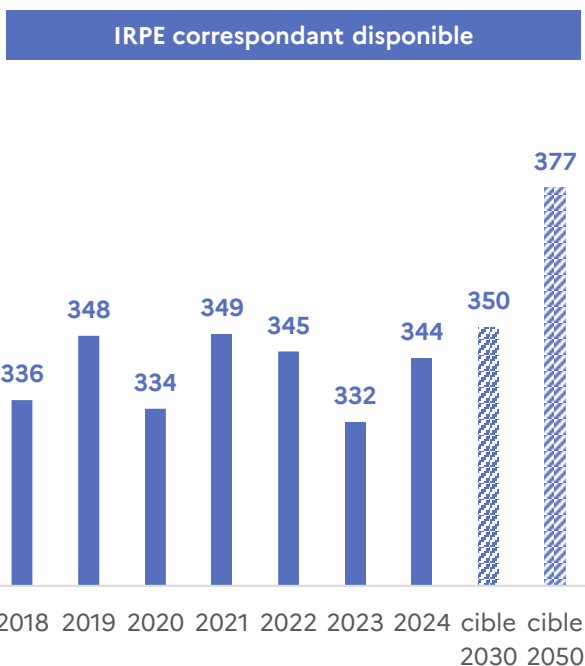
### National

Si le nombre de t-km de marchandise sur les routes a **fortement cru** avant la crise Covid (+12% entre 2014 et 2019), il a ensuite diminué pour des raisons de **conjoncture économique** 2022 et 2023. Historiquement, la **hausse de la demande de marchandises a dépassé les gains en efficacité énergétique** : le levier doit être maîtrisé en cas de regain économique afin de respecter l'objectif 2030 de **ne pas dépasser une hausse de 2% de la demande en fret par rapport à 2019**.

### Territorialisé

Les enjeux sont très différents selon les régions, et dépendent de la présence de ports maritimes ou fluviaux, la proximité avec l'IdF ou la densité des infrastructures logistiques. Ce levier est perçu comme **peu à la main des mailles infrarégionales** – relevant majoritairement de la planification de l'aménagement au niveau régional et de sa coordination au niveau des collectivités.

## Indicateur de suivi



**Quantité de marchandises transportées (milliards de tonnes-kilomètres de marchandises transportées)**

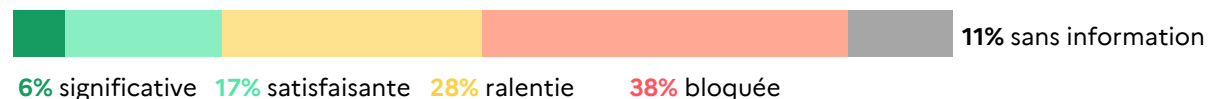
Périmètre : Hexagone  
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Bilan annuel des transports 2024

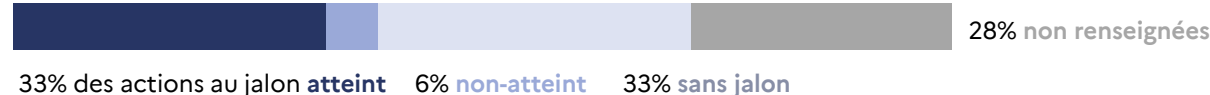
## Mise en œuvre des feuilles de route

18 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



**Atteinte des jalons clé 2025**



## Constats saillants à fin 2025

La prise en main de ce levier dans les territoires est facilitée par les dispositifs de valorisation des entreprises volontaires, à l'image d'Engagement Volontaire pour l'Environnement (EVE). Bien que celui-ci se clôtüre en 2026, il a permis d'initier une prise de conscience par les entreprises et l'expérience acquise pourra servir d'appui à de nouvelles initiatives.

L'insertion de démarche de logistique durable dans les marchés publics est aussi à noter. Plusieurs actions portent sur la rédaction de clauses type et sur leur diffusion auprès des acheteurs. La mise en œuvre de ce levier est toutefois plus difficile à évaluer que d'autres leviers, manquant de porteurs identifiés ou de précision, notamment en ce qui concerne la sobriété logistique. Au regard de l'importance du levier en valeur absolue de gaz à effet de serre, ce sujet pourrait bénéficier de travaux d'approfondissement dans le cadre des futures COP.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Appui au déploiement de la labellisation EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement)
- La création de « clubs des chargeurs » réunissant les acteurs de la logistique dans plusieurs feuilles de route

## Mieux produire

# Fret ferroviaire et fluvial

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

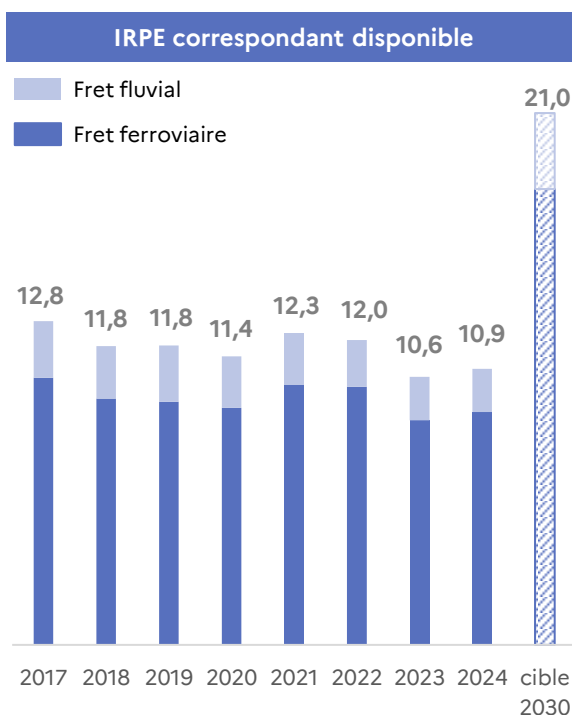
### National

En dépit de l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire en 2021, de l'objectif 2030 de doubler la part modale du fret ferroviaire par rapport à 2019 et de l'octroi d'une aide à l'exploitation de 170 M€/an depuis 2021, la **part modale du ferroviaire a diminué en 2023 à moins 9% (vs plus 10% en 2022)**, sous l'effet notamment du **ralentissement industriel et d'évènements conjoncturels** (grèves, hausse du prix de l'électricité alors que 75% des trains sont électriques). De même, la **part modale du transport fluvial a subi une baisse de 22% entre 2019 et 2023** (de 2,3% des t-km parcourus à 1,79%).

### Territorialisé

Un frein central au déploiement du fret ferroviaire ou fluvial dans les territoires demeure l'enjeu de compétitivité avec le routier, qui pourrait être saisi par la mise en place d'éco-taxes régionales.

## Indicateur de suivi



**Part modale du ferroviaire et du fluvial dans le transport terrestre de marchandises (part des kilomètres-marchandises parcourus)**

Périmètre : Hexagone

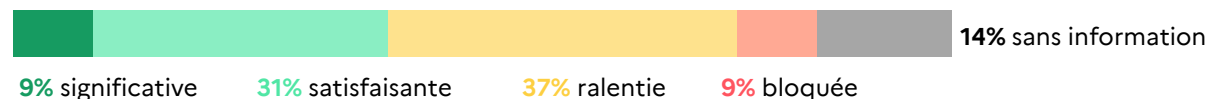
Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Bilan annuel des transports 2023

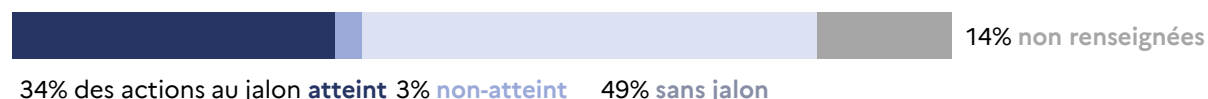
## Mise en œuvre des feuilles de route

**35 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.**

**Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :**



**Atteinte des jalons clé 2025**



## Constats saillants à fin 2025

De manière générale, le levier de déploiement du fret ferroviaire et fluvial a été perçu comme peu à la main des mailles infrarégionales lors du lancement des COP. Les propositions les plus ambitieuses s'expriment donc à l'échelle régionale. Les projets de fret ferroviaire capitalisent souvent sur le développement du réseau ferroviaire régional. La mise en place de dispositifs d'aides publiques Etat/Région pour la création de terminaux connectés à des industries concourt aussi au déploiement des actions de ce levier. Plusieurs feuilles de route remontent le lancement des études ou concertations autour de l'ouverture de lignes, mais les avancées en termes d'infrastructures sont ralenties par de longues phases de cadrage des projets.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Mise en place de dispositif d'aides publiques Etat/Région pour le financement de créations ou de rénovations de terminaux portées par des industriels
- Mise à disposition des entreprises en ligne de données de cartographie des sites logistiques, industriels et des infrastructures ferroviaires, avec un focus sur les installations terminales embranchées (ITE) et les lignes capillaires

## Mieux produire

# Fret routier électrique

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

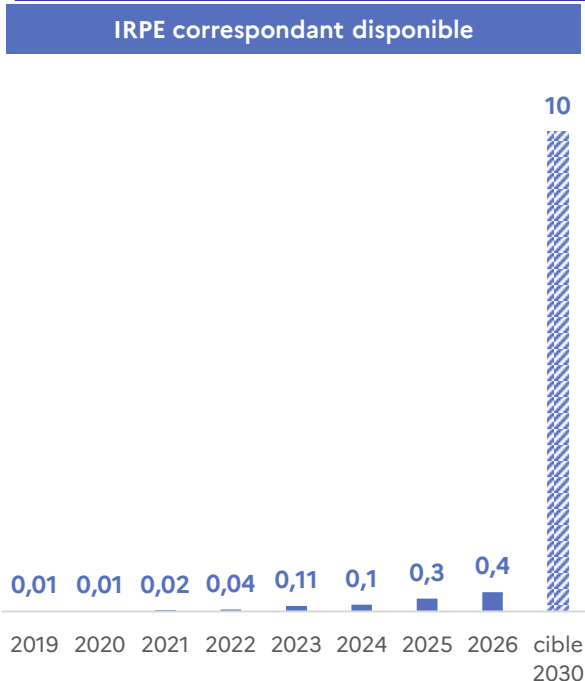
### National

La technologie électrique constitue le principal vecteur de verdissement des motorisations. Toutefois, en 2025, **seuls 2% des poids lourds vendus étaient électriques**, contre un objectif de près de 50% dans la SNBC-3. Les enjeux bloquants sont bien identifiés au niveau national et échappent en partie aux compétences des territoires : structure de coûts du poids lourd électrique, engagement des donneurs d'ordre, valeur résiduelle des véhicules, prix de l'électricité, charge utile des poids lourds, enjeux assurantiels.

### Territorialisé

Malgré les enjeux nationaux, des leviers d'incitation sont actionnables pas les collectivités : modalités d'accès au centre-ville (plages de livraison spécifiques), modalités de livraison (bornes de recharge rapide à usage spécifique pour les professionnels), ZFE, ZTL, zones zéro émissions...

## Indicateur de suivi



## Proportion de poids lourds électriques dans le parc roulant

Périmètre : Hexagone

Cible : SNBC 3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Données sur le parc automobile français

## Mise en œuvre des feuilles de route

11 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



## Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Dans certaines feuilles de route, le levier d'électrification du fret routier s'intègre à des démarches d'animation de la filière logistique dans son ensemble. L'électrification s'inscrit dans des stratégies plus globales d'approvisionnement en carburants alternatifs pour toutes les formes de fret (routier, ferroviaire et fluvial).

Cependant, le sujet est encore peu investi au regard des objectifs et de son rôle stratégique à jouer dans la décarbonation des poids lourds. Il n'a pas fait l'objet d'actions nouvelles en 2025. Le manque d'incitations pour les entreprises et la difficulté pour les transporteurs volontaires de valoriser leurs efforts sont des freins remontés : en réponse, on note certaines feuilles de route ambitieuses en 2025 dans le déploiement de la Labellisation EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement). L'enjeu d'installation d'infrastructure de recharge est néanmoins absent des feuilles de route, alors que leur absence peut constituer un frein à l'électrification.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- La création de « clubs des chargeurs » réunissant les acteurs de la logistique dans plusieurs feuilles de route permet d'amorcer un travail de la filière sur l'électrification du transport routier.
- Accompagnement des propriétaires de poids lourds pour la décarbonation de leur flotte via un dispositif d'aide publique en cours de création, financé par la future éco-contribution poids lourd (entrée en vigueur prévue en 2027 dans certaines feuilles de route)

# Synthèse – Mieux se loger

# Messages clé « Mieux se loger »

Le bâtiment représente ~15% des actions des feuilles de route. L'effort se focalise principalement sur les axes jugés comme les plus importants par les collectivités. Il s'agit d'une part de la rénovation thermique résidentielle, en capitalisant sur le réseau France Rénov', et d'autre part sur la rénovation des parcs publics des collectivités. Les autres enjeux de ce thème visent notamment à mieux structurer territorialement la filière de la rénovation des bâtiments. Un grand nombre de projets, sans être l'objet d'actions spécifiques, touchent le changement des systèmes de chauffage, généralement intégré aux démarches de rénovation. Un certain nombre d'actions ont cependant été freinées par les fluctuations de MaPrimeRénov'.

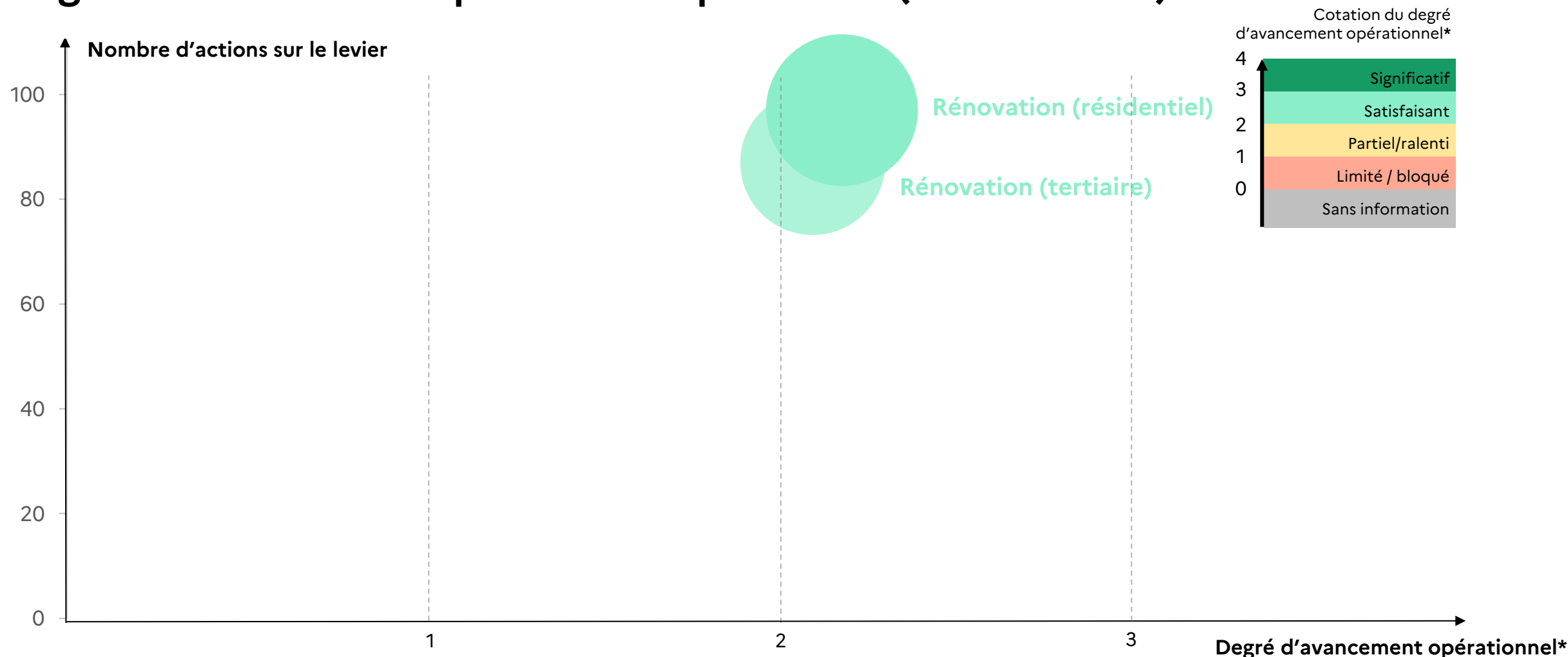
## Résidentiel :

- Les actions les plus représentées dans les feuilles de route portent sur l'accompagnement, capitalisant sur le guichet France Rénov' : contractualisation des pactes territoriaux, formation à la rénovation des conseillers et fournisseurs.
- Face à la difficulté pour les ménages de mener des rénovations d'ampleur, les actions sont souvent liées à la mise en place de démarches d'aller-vers, de clarification de l'offre ou de sécurisation de financements. Dans l'ensemble, une large gamme d'actions est mise en œuvre sur ce levier, de la mise en place d'énergies renouvelables thermiques dans les rénovations du parc social à des aides ciblées sur les copropriétés pour réduire les restes à charge.

## Tertiaire :

- Les actions sont nombreuses sur la rénovation des bâtiments publics, avec une mobilisation des acteurs (ADEME, CEREMA, Banque des Territoires, Etat) pour lever les freins en ingénierie et financements. Le nombre d'actions est plus faible pour le tertiaire privé. La communication autour des obligations des entreprises est généralement bien représentée dans les projets remontés. Des projets d'accompagnement et de réseaux de porteurs d'aides ou de techniciens se structurent progressivement.

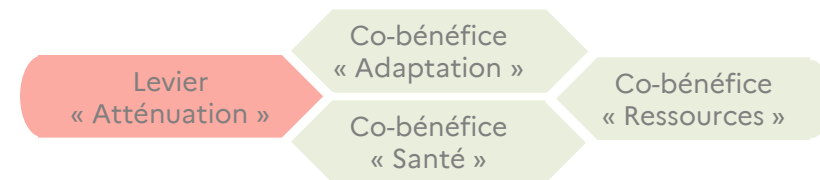
# Degré d'avancement opérationnel par levier (Atténuation)



(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

## Mieux se loger

# Rénovation (résidentiel)



## Eléments de contexte

### National

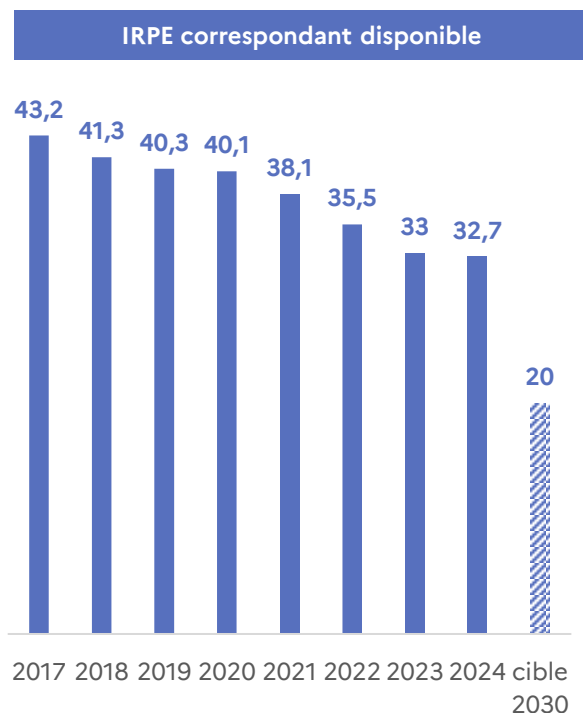
La baisse des émissions du secteur des bâtiments (57,1 Mt eqCO<sub>2</sub>e en 2024 soit 15 % des émissions nationales) **s'est fortement ralentie en 2024**. L'atteinte des cibles SNBC-3 nécessitera une forte accélération de la réduction d'ici 2030.

En 2025, 120k rénovations d'ampleur étaient comptabilisées via MaPrimeRénov', sur les 250k visées pour le parc privé et social. **La dynamique doit cependant nettement accélérer concernant les changements de système de chauffage** : les objectifs SNBC-3 à 2030 s'appuient sur la suppression de 75% des chaudières fioul et 20% des chaudières gaz par rapport à 2019.

### Territorialisé

Les départements et intercommunalités se considèrent très mobilisés sur ce levier, mettant à profit les dispositifs existants (notamment ANAH). Le remplacement de chaudières est essentiel d'un point de vue GES mais fait l'objet de peu d'actions, généralement intégrées à des démarches de rénovation globale.

## Indicateur de suivi



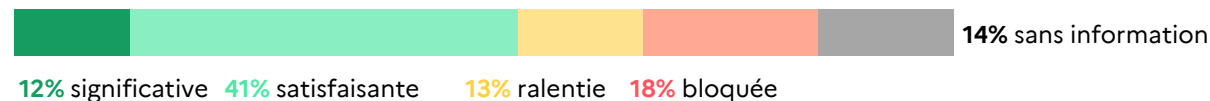
## Part des énergies fossiles dans la consommation énergétique du résidentiel (%)

Cible : SNBC3  
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Chiffres clés de l'énergie - Édition 2025

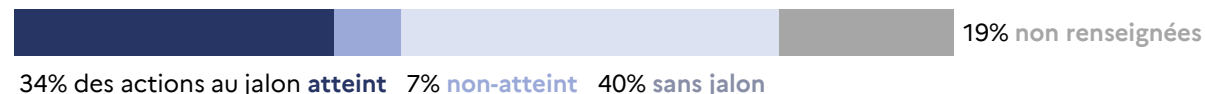
## Mise en œuvre des feuilles de route

97 actions au total recensées sur ce levier, dont trois actions nouvelles ajoutées en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



## Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

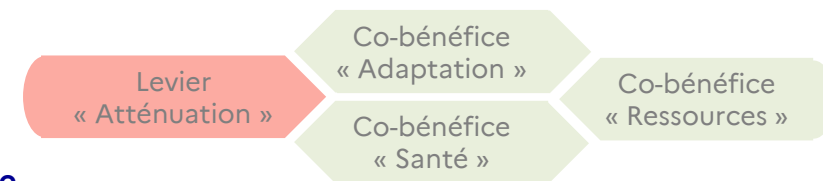
Ce levier, bien pris en main par les feuilles de route, fait l'objet d'un grand nombre d'actions. Les plus avancées s'appuient sur les dispositifs nationaux (France Rénov', pactes territoriaux ANAH), qui structurent l'accompagnement des ménages. De nombreuses feuilles de route complètent ces dispositifs, avec par exemple la cartographie des besoins pour prioriser les rénovations, des aides complémentaires ciblant les copropriétés, la formation des artisans à l'utilisation de matériaux bas carbone, ou la création de réseaux de réemploi. Cependant, la dépendance aux financements nationaux (stabilité des dotations MaPrimeRénov' en 2025 sans perspective de hausse) et la nécessité de cartographier et coordonner un grand nombre d'acteurs (par la contractualisation par exemple) freinent la mise en œuvre.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Plusieurs feuilles de route actent le lancement d'actions pour améliorer la connaissance des performances du parc social afin d'y accélérer notamment le changement des modes de chauffages, en ciblant les chaudières au fioul
- Des démarches de simplification et de parcours uniques sont mises en place pour les particuliers, les copropriétés, et les acteurs de la filière
- Association visible des bailleurs sociaux pour le déploiement d'actions sur le parc social dans plusieurs feuilles de route

## Mieux se loger

# Rénovation (tertiaire)



## Éléments de contexte

### National

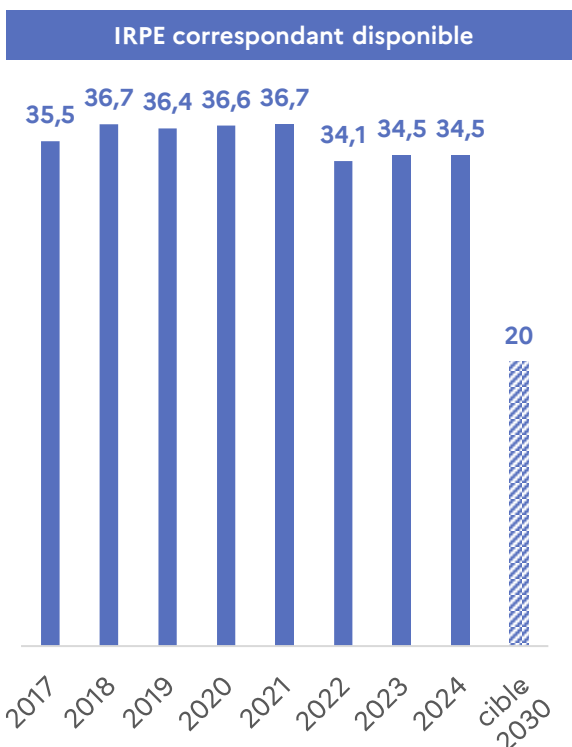
La baisse des émissions du secteur des bâtiments (57,1 Mt eqCO<sub>2</sub>e en 2024 soit 15 % des émissions nationales) **s'est fortement ralentie en 2024**. L'atteinte des cibles SNBC-3 nécessitera une forte accélération de la réduction d'ici 2030.

Les 1000 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires sont détenus pour moitié par des acteurs privés et pour moitié par des acteurs publics (collectivités, santé/action sociale, Etat). Le respect des obligations ambitieuses du décret tertiaire et des textes européens étendant les obligations à tout le parc tertiaire, ou l'interdiction des nouvelles chaudières au fioul depuis 2022, requièrent une augmentation des investissements.

### Territorialisé

Les collectivités considèrent la rénovation comme l'un des leviers les plus pertinents et à leur main, intégrant très bien le parc public aux feuilles de route. Le nombre d'actions est cependant faible pour le parc privé et pour le remplacement des chaudières fossiles (intégré à des actions de rénovation plus générales).

## Indicateur de suivi



### Part des énergies fossiles dans la consommation énergétique du tertiaire (%)

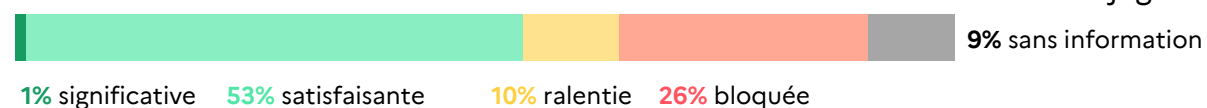
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Chiffres clés de l'énergie - Édition 2025

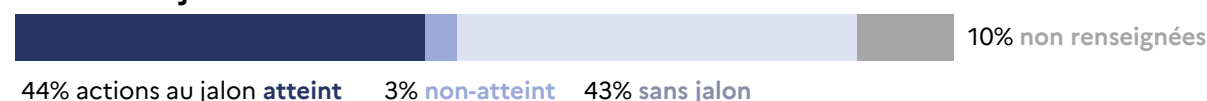
## Mise en œuvre des feuilles de route

87 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



**Atteinte des jalons clé 2025**



## Constats saillants à fin 2025

Les feuilles de route traitent majoritairement des leviers tertiaires par les rénovations directes des parcs de collectivités. La mise en œuvre de ces rénovations implique la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs en ingénierie et en financement (collectivités, ADEME, CEREMA, Banque des Territoires, Fonds vert et autres dotations). Les freins sont plus liés à la disponibilité des moyens financiers et de main d'œuvre qu'à la mobilisation des acteurs. L'accompagnement du tertiaire privé est pris en compte plus indirectement par les feuilles de route, avec de nombreuses actions de communication ciblant les entreprises soumises au décret sur les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (dit « BACS »), dont le report à 2030 a été acté fin 2025; ou au décret tertiaire. Dans certaines feuilles de route, des projets de réseaux d'accompagnement (porteurs d'aide, techniciens) commencent à se structurer et facilitent la réalisation de projets de rénovation.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

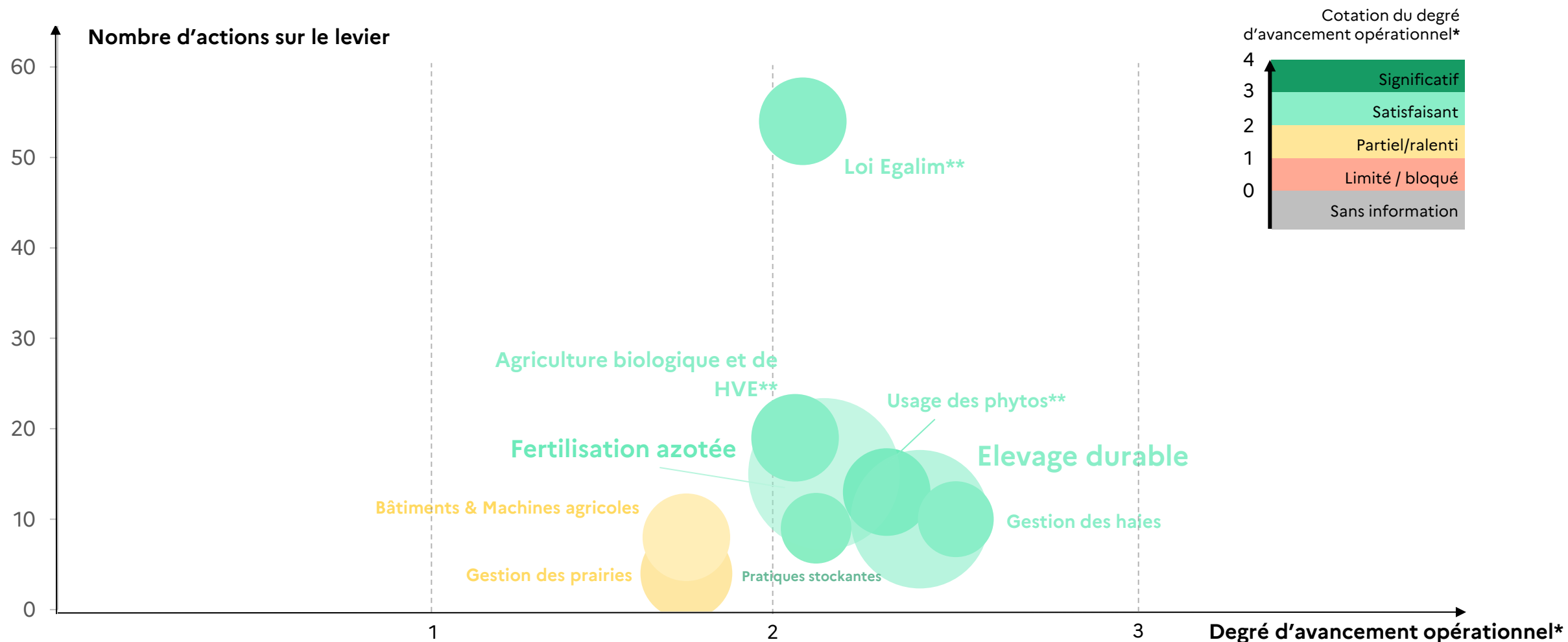
- Expérimentation du déploiement d'une boîte à outils issue d'un projet européen et portée par l'ADEME, pour accompagner les petites communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments (diagnostics, plans d'actions, appuyés sur un réseau de structures locales).
- Grand programme de rénovation d'établissements scolaires pour respecter à horizon la trajectoire de réduction de consommation du décret tertiaire : verdissement des toitures terrasses, installation de pompes à chaleur, installation de lumières LED, et programme de sensibilisation aux éco-gestes auprès des élèves et personnels

# Synthèse – Mieux se nourrir

# Messages clefs « Mieux se nourrir »

- La majorité des feuilles de route ont constitué un volet et engagé des actions sur cette thématique, malgré un contexte de tensions au sein du monde agricole ayant marqué le lancement des COP et la poursuite des travaux en année 2, et un rôle des collectivités aux contours moins clairement perçus que sur d'autres thématiques.
- « Mieux se nourrir » totalise ~11% des actions recensées sur l'échantillon étudié à date, et le constat d'une thématique largement marquée par des actions autour de la **loi Egalim** semble se confirmer en 2025 avec un focus marqué sur l'approvisionnement local, plus que sur la réduction du gaspillage alimentaire ou la végétalisation des assiettes.
- Les acteurs remontent la difficulté de déployer des actions dépendant fortement de financements aux enveloppes totales parfois jugées inférieures au besoin estimé, et de la démonstration de modèles économiques viables, rendant plus difficile l'implication des filières. C'est le cas pour les leviers de **fertilisation azotée, pratiques stockantes, agriculture bio et de HVE**. En parallèle, les leviers autour de la **gestion des haies, des prairies, des bâtiments et machines agricoles** font toujours l'objet de peu d'actions en 2025. Là où sont mentionnés ces leviers cependant, l'avancement en 2025 est plutôt évalué positivement, avec la mobilisation d'AAP dédiés ou de réseaux d'agriculteurs engagés.
- En 2025 cependant, la thématique est marquée par une volonté de faire évoluer les pratiques via la formation agricole, notamment initiale : on note notamment de nouvelles orientations sur l'ancrage des enjeux de planification écologique dans les contenus pédagogiques, à déployer en 2026 avec les lycées agricoles.

## Degré d'avancement opérationnel par levier (Atténuation, Biodiversité et Ressources)



(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

(\*\*) Les leviers Biodiversité et Ressources n'étant pas associés à des poids en termes de GES, une taille de bulle moyenne leur a été associée pour permettre leur représentation graphique.

## Mieux se nourrir

# Pratiques de fertilisation azotée

Secrétariat général à la planification écologique

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

## Éléments de contexte

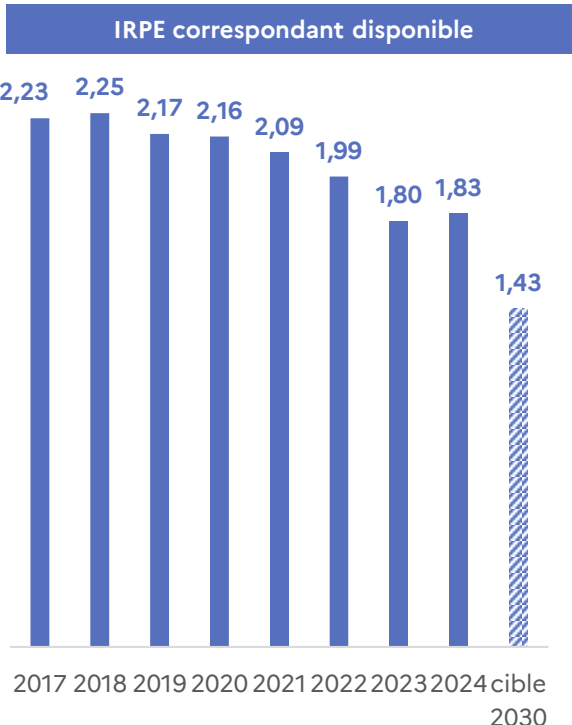
### National

Le volume d'engrais azotés livré enregistre une légère baisse ces dernières années, qui demande à se maintenir pour atteindre l'objectif 2030 de 1430 kt (~1830 kt en 2024). Les surfaces de protéines végétales stagnent depuis 2020, alors qu'une augmentation de +72% est attendue entre 2023 et 2030. En 2022, la France importait plus de 80% de ses engrais, dont une large part de pays hors Union Européenne, créant une double dépendance : aux pays tiers et aux énergies fossiles (qui servent à fabriquer les engrais minéraux)

### Territorialisé

La plupart des régions voient une augmentation en 2020 de la surface de cultures en légumineuses, mais sa croissance a stagné au cours des 4 années suivantes autour de +2%. Les régions les plus propices à la croissance des légumineuses sont celles présentant un climat chaud et sec. La moitié des surfaces en légumineuses sont représentées par les prairies temporaires, servant notamment à l'élevage. Ainsi, les régions à plus grandes proportions d'élevage herbager présentent des surfaces légumineuses généralement plus importantes.

## Indicateur de suivi



Livraison d'engrais azotés (en millions de tonnes)

Périmètre : Hexagone

Cible : SNBC3

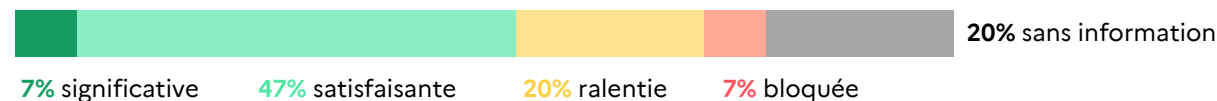
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE) UNIFA

Source de la cible : SNBC3

## Mise en œuvre des feuilles de route

15 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée



Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Peu d'actions opérationnelles ont été remontées sur ce levier, se heurtant notamment à des financements jugés trop rares et de faibles marges brutes sur les légumineuses, malgré les quelques AAP mobilisés sur le sujet (notamment AAP légumineuses). Le financement de la prise de risque liée à la transition, du matériel nécessaire ou la structuration de la filière à l'aval nécessite pourtant des investissements importants. Pour autant, il est à noter le déploiement en 2025 d'actions en matière de diffusion de la connaissance et accompagnement de l'évolution des pratiques, comme par exemple la création d'un observatoire régional des sols ou le lancement d'une étude du potentiel de développement des engrais organiques et des filières à bas niveau d'intrant en lien avec les autres enjeux de planification écologique (économie circulaire, déchets, énergie).

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Intégration des enjeux économiques et d'impact environnemental des fertilisants azotés dans les actions de conseil aux agriculteurs portées par la Chambre régionale d'agriculture
- Création d'un réseau de partenaires de différents territoires pour mutualiser les données de suivi de différents systèmes et constituer un observatoire régional des couverts et encourager au déploiement de la pratique des couverts intermédiaires.

## Mieux se nourrir

# Élevage durable

Secrétariat général à la planification écologique

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

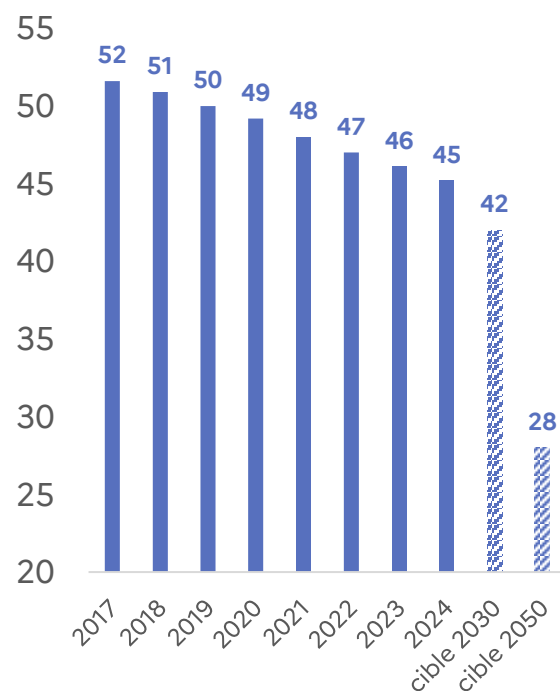
Co-bénéfice  
« Biodiversité »

## Éléments de contexte

### National

Le cheptel bovin connaît une décapitalisation rapide : ~1,4 millions de têtes soit -8% entre 2019 et 2023. Les difficultés à enrayer ce phénomène viennent notamment des enjeux de renouvellement des générations d'agriculteurs et de la faible attractivité de l'élevage.

## Indicateur de suivi



Emissions domestiques de gaz à effet de serre dues à l'élevage (MtCO<sub>2</sub>e)

Périmètre : Hexagone et Outre-mer  
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE) CITEPA, Secten

## Mise en œuvre des feuilles de route

10 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



### Constats saillants à fin 2025

Si l'Etat et les collectivités agissent pour limiter la baisse du cheptel et soutenir la transition vers l'élevage durable, la mise en œuvre du levier est contrainte par la disponibilité des financements et de l'accompagnement pour faciliter l'engagement des agriculteurs dans des pratiques durables. Il est à noter que le manque de retours d'expérience locaux est souvent un frein à la mise en œuvre de nouvelles actions. On note également que les actions ont tendance à se limiter à la mobilisation d'appels à projets nationaux ou financement européens.

Pour autant, certaines feuilles de route font état d'actions qui se déploient en 2025 à travers des programmes et démarches d'accompagnement par la Région vers des pratiques décarbonées ou stockantes (polyculture-élevage, passage à l'herbe, valorisation des effluents...).

### Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Mise en place de réseaux de fermes de démonstration pour inciter au lancement de parcours de transformation vers la polyculture-élevage
- Appui de collectifs déjà en place sur le territoire (appui à la structuration, à la communication) et engagée dans les campagnes MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques)

## Mieux se nourrir

# Bâtiments et machines agricoles

Levier  
« Atténuation »

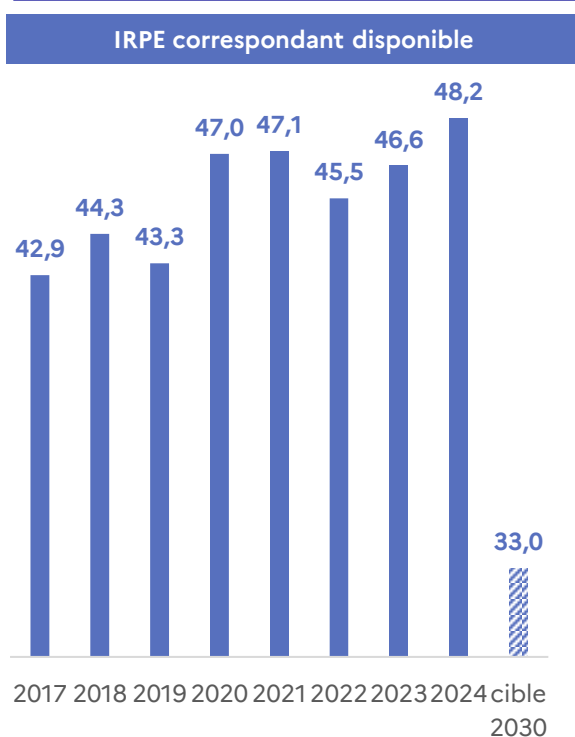
Co-bénéfice  
« Santé »

## Éléments de contexte

### National

Malgré un contexte d'élevage en déprise, on observe des émissions de gaz à effet de serre quasi-stables depuis 2017 pour l'ensemble des engins, moteurs, chaudières agricoles et sylvicoles (~10 MtCO<sub>2</sub>e). La cible est fixée à ~9,3MtCO<sub>2</sub>e en 2030.

## Indicateur de suivi



## Consommation d'énergie finale fossile de l'agriculture (Twh)

Périmètre : Hexagone

Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES

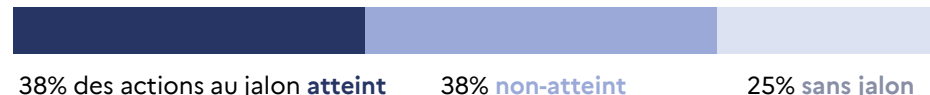
## Mise en œuvre des feuilles de route

8 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



## Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

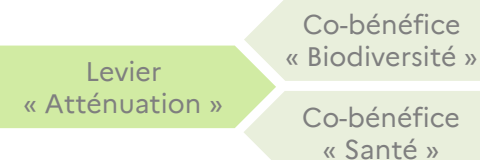
Le levier « Bâtiment et machines agricoles » demeure peu traité, n'ayant pas fait l'objet de nouvelles actions en 2025. Si sa prise en main semble complexifiée par les enjeux techniques d'une large diversité des types d'équipements à décarboner et un parc d'engins à la durée de vie longue, on note l'absence d'approche ciblée sur des équipements facilement électrifiables (petits tracteurs d'entretien, petit équipement de manutention). Le levier semble perçu comme secondaire, moins structurant que les changements de pratiques. Quelques actions visent à faire progresser la connaissance régionale des consommations énergétiques du secteur ou la sensibilisation des agriculteurs aux équipements efficaces, mais la question des bâtiments est quasi-absente des feuilles de route.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Appui sur les Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) en tant que relais de sensibilisation aux équipements efficaces à destination des agriculteurs
- Financement spécifique par le Conseil régional d'investissements de matériels d'occasion et/ou reconditionnés pour les exploitations agricoles

## Mieux se nourrir

# Pratiques stockantes



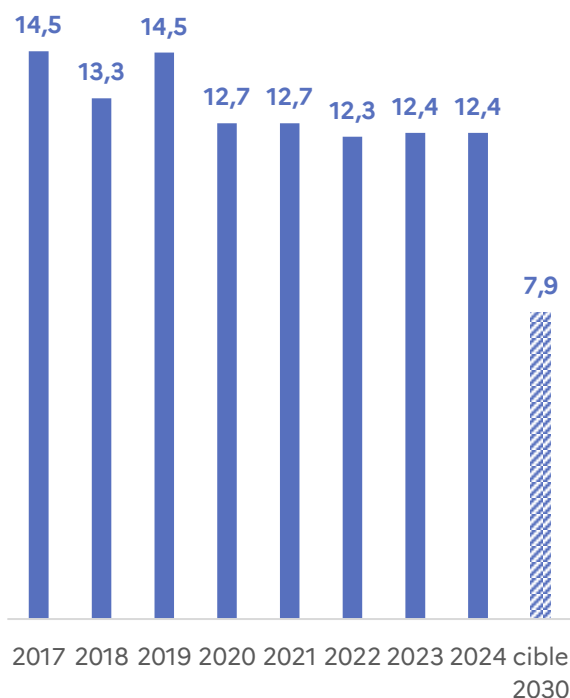
## Éléments de contexte

### National

Les pratiques agricoles permettant de conserver et augmenter la teneur en matière organique des sols ne sont pas encore généralisées à l'ensemble de l'assolement. Le Label bas carbone affiche une dynamique positive depuis 2020, moins marquée en 2025 (608 projets LBC agricoles et forestiers contre 721 l'année précédente).

Le levier peut être activé par l'augmentation des surfaces avec couverts intermédiaires, dynamique visée dans la SNBC-3, par le biais de l'agroforesterie ou des techniques culturales sans labour (travail du sol superficiel, semi direct...).

## Indicateur de suivi



### Emissions des terres cultivées (MtCO2e)

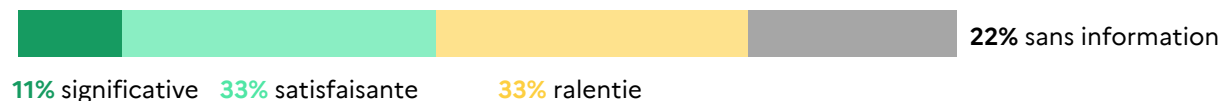
Périmètre : Hexagone et outre-mer  
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE) CITEPA, Secten

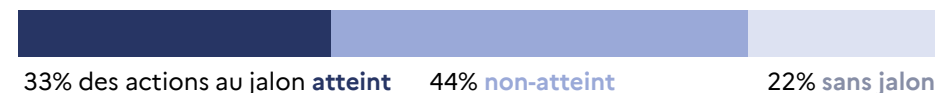
## Mise en œuvre des feuilles de route

9 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier se concentre sur le développement des pratiques stockantes hors prairies et haies, traitées dans d'autres leviers (cf diapos suivantes), ce qui peut expliquer un nombre d'actions total comparativement moins élevé que pour d'autres leviers. L'ambition de déployer le levier à travers la formation des jeunes et des agriculteurs est bien identifiée : des actions ont démarré, par exemple sur la constitution de kits pédagogiques pour l'enseignement agricole. La bonne intégration des enjeux agroécologiques dans les formations, notamment l'enjeu des couverts, reposera en partie sur les orientations et la mise en œuvre du futur plan EPA-3 (« Enseigner à produire autrement pour l'agroécologie et les transitions »).

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Travaux communs de la DRAAF, des établissements de formations agricoles publics et privés, les fermes expérimentales de la chambre d'agriculture et plusieurs collectivités autour de la constitution d'une mallette pédagogique intégrant les enjeux agroécologiques et pratiques stockantes à diffuser dans les cursus agricoles.
- Accompagnement technique des agriculteurs par les services de l'Etat, de la Région et des organisations professionnelles agricoles pour contribuer à la mise en valeur de terres incultes

## Mieux se nourrir

# Gestion des prairies

Secrétariat général à la planification écologique

Levier  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

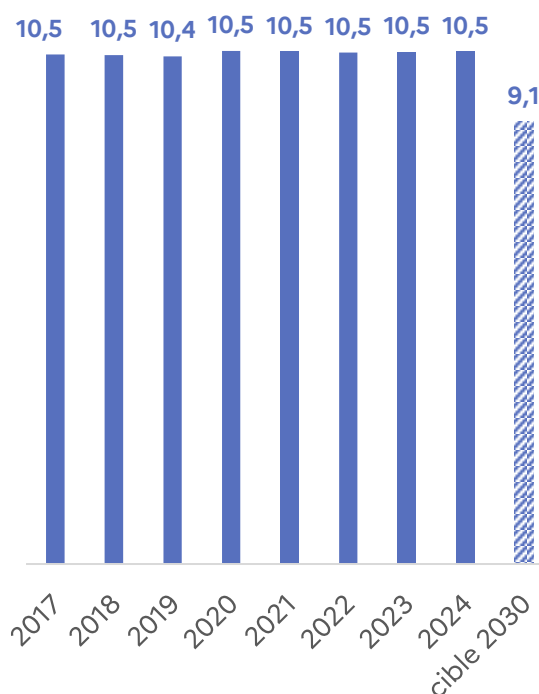
Co-bénéfice  
« Biodiversité »

## Éléments de contexte

### National

La surface de prairie permanente est restée stable entre 2020 et 2024, tandis qu'une légère hausse est observée en ce qui concerne les prairies temporaires. Les objectifs de la SNBC-3 supposent de limiter le retournement de prairies permanentes pour en stabiliser la surface à 2030, et d'augmenter la surface de prairies temporaires majoritairement composées de légumineuses.

## Indicateur de suivi



## Surface en prairies permanentes (Mha)

Périmètre : Hexagone et Outre-mer

Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), Agreste

## Mise en œuvre des feuilles de route

4 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



## Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Si très peu d'actions dédiées spécifiquement à la gestion des prairies sont recensées, le levier est cependant également intégré au sein d'actions visant plus largement le développement de l'élevage durable. Les pistes d'actions identifiées en 2024, comme la limitation de la superficie de prairies retournées chaque année, ne semblent pas encore déployées en 2025.

Malgré l'intégration du maintien des prairies permanentes aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) de la conditionnalité des aides PAC, le modèle économique attractif des cultures céréalières est régulièrement évoqué comme un frein à la conservation des prairies.

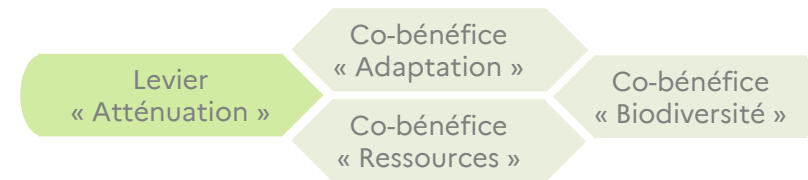
## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Intégration formelle à la feuille de route COP d'un objectif de réduction du retournement des prairies
- Accompagnement financier des agriculteurs vers la polyculture-élevage en intégrant un objectif de 100% des ayant augmenté d'au moins de 15% leur autonomie en fourrages et protéines notamment par les prairies

## Mieux se nourrir

# Gestion des haies

Secrétariat général à la planification écologique



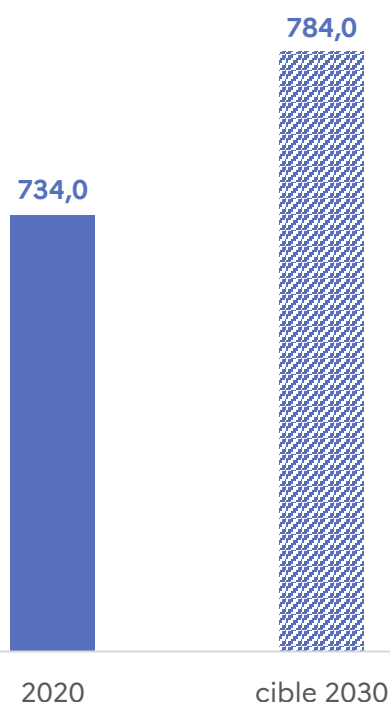
## Éléments de contexte

### National

L'objectif national est d'augmenter le linéaire de haies de +50 000 km entre 2019 et 2030 (+5%), à l'inverse de la tendance historique de disparition du linéaire de ~15 000 km/an. Il est à noter que cette dernière estimation se heurte à des difficultés de mesure et de suivi, des discussions méthodologiques sont en cours dans le cadre de l'Observatoire de la haie, créé en 2025.

Sur ce levier, l'enjeu est donc multiple : au-delà de la stricte plantation des haies, la sécurisation de l'objectif dépendra aussi de la limitation de leur disparition et donc du déploiement de filières de valorisation de la haie et de l'amélioration de leur gestion.

## Sécurisation du levier



Kilomètre linéaires de haies (en milliers de km)

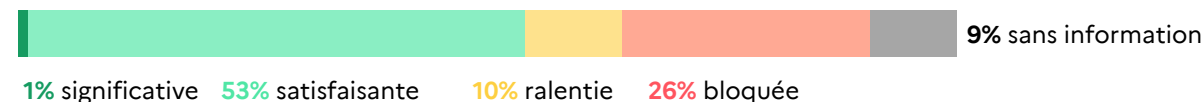
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), IGN

## Mise en œuvre des feuilles de route

10 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier, investi par la moitié des feuilles de route, est caractérisé par une identification claire des financements disponibles et s'appuie en particulier sur la mobilisation de dispositifs nationaux (Pacte en faveur de la haie et AAP Structuration de filières de valorisation durable de la haie), ce qui implique une plus forte dépendance de l'avancée du levier au contexte budgétaire national. Des initiatives d'envergure régionales permettent de déployer des actions concrètes en 2025, notamment organisation de Journées Régionales de la Haie pour la rédaction d'un programme d'action.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Rédaction de plans triennaux de gestion et de valorisation durable de la haie
- Mobilisation du pacte en faveur de la haie pour l'accompagnement des haies existantes vers la gestion durable
- Mise en place d'un guichet unique régional de financement pour conforter le modèle économique de la haie et permettre la formation des acteurs locaux à la taille et à l'entretien des haies

## Mieux se nourrir

# Agriculture bio et de HVE



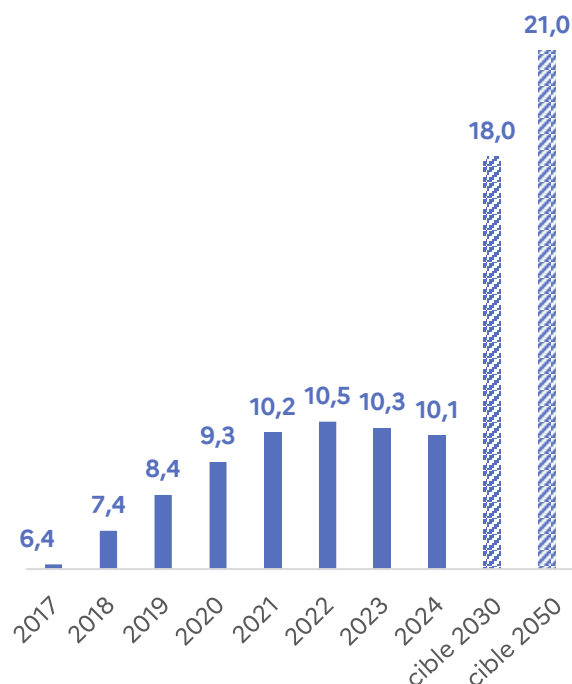
## Éléments de contexte

### National

On constate un **ralentissement de la dynamique de conversions au bio** et un **accroissement des déconversions**, mettant à risque l'objectif national d'atteinte de **21% de surfaces en bio en 2030** (vs 10,09% en 2024) et **50k exploitations en HVE** (vs ~40k aujourd'hui).

## Sécurisation du levier

### IRPE correspondant disponible



Part de la surface agricole utile (SAU) cultivée en agriculture biologique (AB)

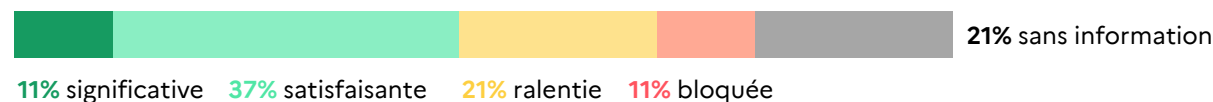
Périmètre : Hexagone et Outre-mer  
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), Agence bio

## Mise en œuvre des feuilles de route

**19 actions** au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le déploiement des actions du levier, appuyé sur l'existence d'appels à projet nationaux (GIEE, DEPHY, 30 000) et de Pactes ou Plans bio régionaux, s'illustre principalement à travers la mise en œuvre en 2025 d'actions de sensibilisation et formation : rédaction de panoramas des dispositifs d'aides, quinzaines de l'installation, animation de communautés bio... Malgré une bonne connaissance des appels à projets et aides nationaux et européens en la matière, l'enjeu d'enveloppes financières annuelles trop faibles par rapport aux besoins des territoires est régulièrement évoqué et explique une mise en œuvre ralentie ou bloquée pour une partie des actions, qui ne trouvent pas de financement.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Investir le champs de la formation agricole en lien avec la DRAAF, afin de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux d'agroécologie dans les cursus des lycées agricoles et les instituts de formation post-bac.
- Réunion de collectifs d'agriculteurs en groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) afin d'avoir accès à des dispositifs portés par la DRAAF de financement et d'accompagnement à la transition

## Mieux se nourrir

# Réduction des produits phytopharmaceutiques



## Éléments de contexte

### National

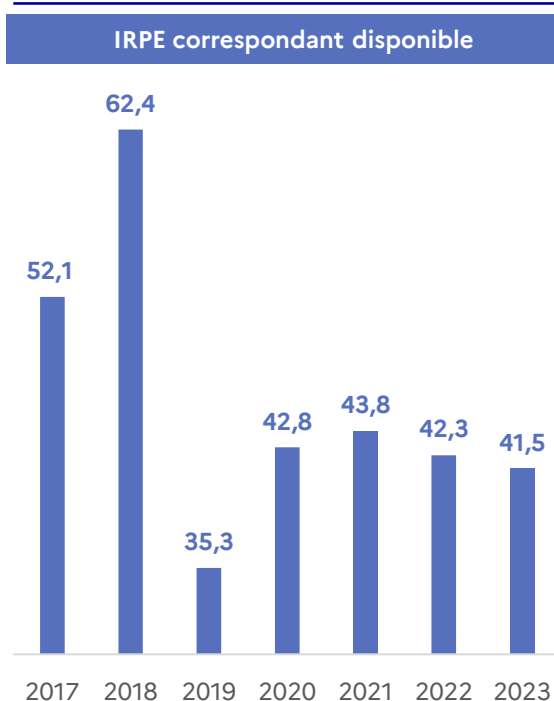
L'objectif national de réduction est **-50% pour 2030 par rapport à la moyenne 2011-2013** avec l'indicateur européen **HRI1**; la France se situe à **-36% en 2022 avec cet indicateur**. Premier axe de la stratégie Ecophyto 2030, un plan d'action national (PARSADA) vise à appuyer les filières dans la recherche et le déploiement de solutions alternatives afin d'anticiper le retrait potentiel de certaines substances phytopharmaceutiques.

**41 804 tonnes de substances phytopharmaceutiques actives ont été vendues en 2023.**

### Territorialisé

En 2025, un travail de territorialisation du plan Ecophyto a été initié, impliquant un travail spécifique conduit avec les DRAAF autour de diagnostics des zones prioritaires pour l'élaboration de plans d'action, qui pourront à terme alimenter les feuilles de route COP.

## Sécurisation du levier



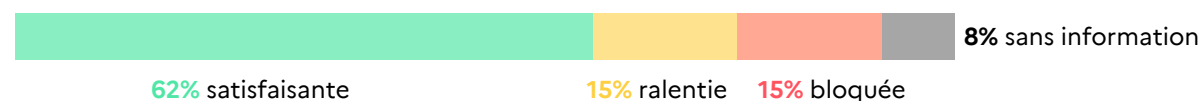
### Substances phytopharmaceutiques actives achetées (milliers de tonnes)

Périmètre : hors agriculture biologique et biocontrôle, Hexagone et Outre-mer  
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES/OFB

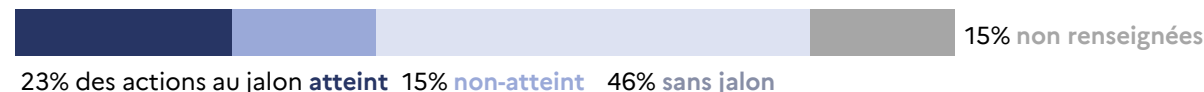
## Mise en œuvre des feuilles de route

**13 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.**

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier de réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques demeure largement freiné par des enjeux économiques et de financements insuffisants pour compenser la prise de risque par les agriculteurs, accentuant l'importance des dispositifs existants pour le déploiement des actions (notamment AAP Groupes 30 000, DEPHY...). La couverture du levier progresse, en lien avec la territorialisation en cours du plan Ecophyto en 2025 qui permettra d'accélérer le déploiement d'actions.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Un des freins principaux au déploiement du levier identifié dans les feuilles de route 2024 concernait la rareté des formations disponibles. En 2025, plusieurs feuilles de route ont initié ou intégré à leur feuille de route des actions en matière d'enseignement agricole initial, pour s'assurer de la formation des jeunes aux enjeux environnementaux des produits phytopharmaceutiques.
- L'utilisation du digestat issu des méthaniseurs comme fertilisant naturel permet dans certains territoires de réduire la consommation d'intrants de synthèse

## Mieux se nourrir

# Lois Egalim et Climat & Résilience

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

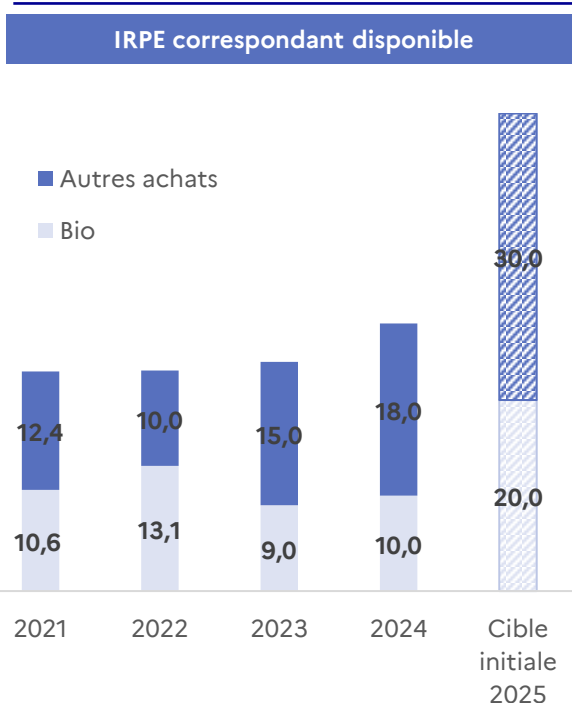
## Éléments de contexte

### National

Il existe une **obligation réglementaire** depuis 2022 de 50% de produits durables et de qualité (dont 20% de bio) dans la **restauration collective** or cette dynamique est **très insuffisamment mise en œuvre**.

Une progression est à noter entre 2022 et 2023 avec **deux fois plus de télédéclarations** sur les achats 2023 (soit ~21% des sites de restauration) mais l'atteinte des objectifs reste rare - à noter que plus de 40% de la gestion de la restauration collective est concédée.

## Sécurisation du levier



### Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont bio dans la restauration collective

Périmètre : Hexagone et Outre-mer

Cible : PPG

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), MASA, Rapports bilans statistiques EGAlim de la restauration collective

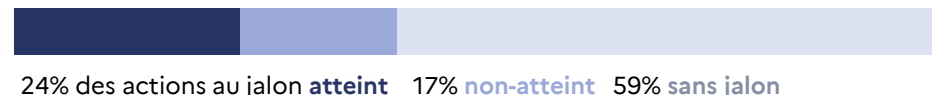
## Mise en œuvre des feuilles de route

54 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier fait l'objet de nombreuses actions, le plus investi de la thématique, par la quasi-intégralité des feuilles de route : des actions se déploient sur l'éducation à l'alimentation, la cartographie de l'offre et de la demande régionale en produits durables et s'appuient souvent sur les plans alimentaires territoriaux (PAT, 442 recensés à date sur le territoire national) et qui ouvrent l'accès à des dispositifs de financement. Elles restent cependant majoritairement concentrées à date sur l'approvisionnement local : l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique ou la végétalisation des assiettes sont des orientations peu présentes dans les actions en déploiement.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

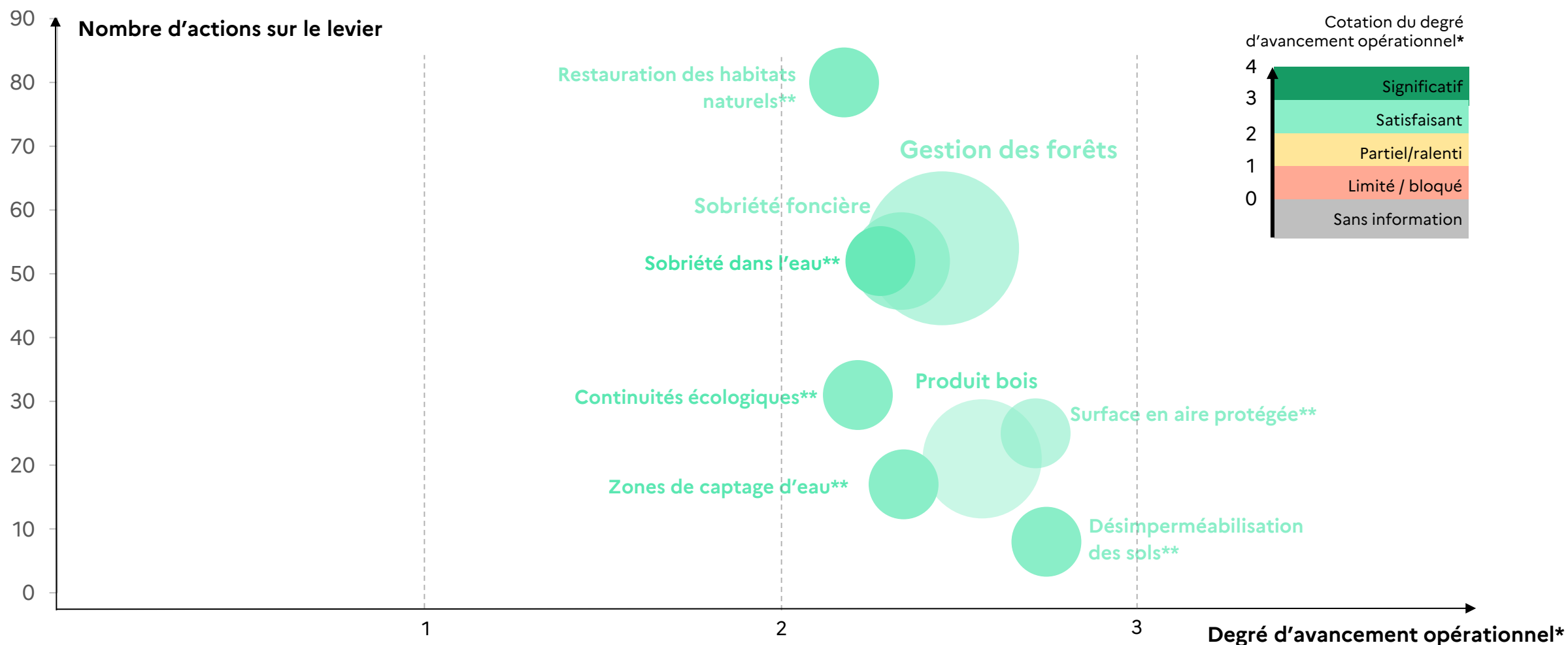
- Travail spécifique sur la mise en réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT) à l'échelle de la région afin d'y intégrer le suivi et portage des objectifs de la loi EGALIM (organisation de webinaires et journées d'échanges dédiées aux enjeux d'agroécologie)
- Attention spécifique portée à lier les enjeux d'alimentation durable et les actions de lutte contre la précarité.

# Synthèse – Mieux préserver

# Messages clés « Mieux préserver »

- Avec ~27% des actions recensées des feuilles de route concentrées dans « mieux préserver », l'analyse posée en année 1 d'une thématique accélérée via les COP et investie au même niveau de considération que les enjeux de décarbonation se confirme. Le niveau moyen de mise en œuvre auto-évaluée est élevé par rapport à d'autres thématiques. On note dans certains territoires la volonté d'intégrer les divers documents stratégiques existant en matière de biodiversité au sein de la feuille de route COP. Certaines COP régionales sont ainsi vues comme une instance de pilotage intégré de la stratégie État-Région (feuilles de route État-biodiversité, stratégie régionale biodiversité, stratégie régionale espèces exotiques envahissantes, stratégies aires protégées...).
- De manière générale, les actions mises en œuvre en 2025 peuvent avoir tendance à se concentrer sur l'amélioration de la connaissance (lancement d'études, recensement des zones humides, des points noirs, journées de sensibilisation et formation...) ou la mise en place de gouvernances *ad hoc*, laissant la mise en œuvre concrète de projets à l'avenir.
- La **restauration des habitats naturels** ainsi que la **sobriété dans les usages de l'eau** sont des leviers largement investis, qui font l'objet d'actions concrètes et souvent marquées par la volonté d'engager des démarches dans une part importante des EPCI. La **sobriété foncière**, très concentrée sur la revalorisation de friches, fait également l'objet d'actions nombreuses. L'ambition d'inscrire plus fermement ses principes dans les documents de planification existants est notable et pourra utilement être poursuivie en 2026. On note également la création en 2025 de nouvelles **aires protégées**, ou l'extension de leur surface.
- Un point d'alerte est à signaler quant à l'urgence de préservation du puits forestier, en dégradation tendancielle forte. Concernant la **gestion forestière**, les actions sont nombreuses et leur état d'avancement moyen est positif, mais la coordination avec les propriétaires demeure difficile. La volonté de déployer l'usage des **produits bois**, notamment dans la construction en lien avec les filières économiques, se retrouve dans plusieurs feuilles de route, mais fait face au défi du renouvellement de la main d'œuvre et de l'attractivité des métiers du bois. Les leviers concernant les **zones de captage** et la **désimperméabilisation des sols**, bien qu'en retrait en nombre de projets, connaissent des avancées concrètes dans les territoires où des actions sont recensées.

## Degré d'avancement opérationnel par levier (Atténuation, Biodiversité et Ressources)

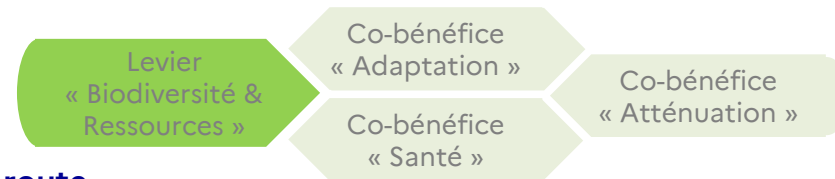


(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

(\*\*) Les leviers Biodiversité et Ressources n'étant pas associés à des poids en termes de GES, une taille de bulle moyenne leur a été associée pour permettre leur représentation graphique.

## Mieux préserver

# Gestion durable des forêts

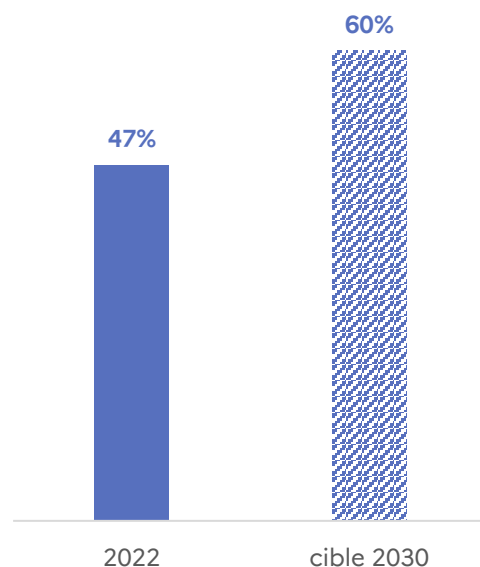


## Éléments de contexte

### National

Le morcellement important des parcelles entraîne un manque de connaissances sur l'état des forêts, particulièrement privées. Dans l'hexagone, tandis que 96% des forêts publiques et 85% des forêts privées sous obligations de plan simple de gestion font l'objet d'un document de gestion durable (DGD), seuls 6% de la surface appartenant à des petits propriétaires privés (<25ha) est sous DGD alors qu'elle représente 53% de la surface totale. Malgré l'expansion de sa surface, l'état des forêts se dégrade et les puits forestiers ont été divisés par 2 depuis 2010.

## Indicateur de suivi



Part de la surface de forêt couverte par des documents de gestion durable approuvés (Mha)

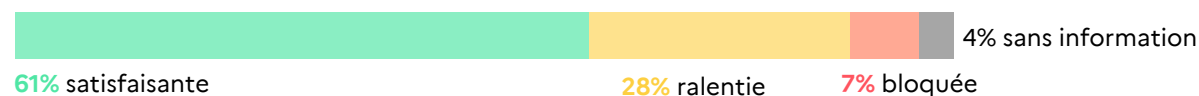
Périmètre : Hexagone

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), IGN (IGD 3.5)

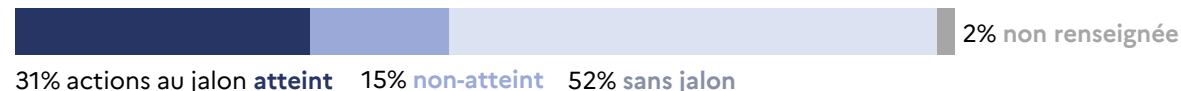
## Mise en œuvre des feuilles de route

54 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Dans un contexte de puits forestier en forte dégradation (changement climatique, maladies, hausse des prélèvements), les nombreuses orientations des feuilles de route en matière de gestion forestière misent sur la coordination des acteurs et propriétaires, parfois difficiles à toucher (contrat de filière, chartes, etc.). Les actions ciblant directement le renouvellement forestier sont moins nombreuses et souvent portées sur la sensibilisation des publics (propriétaires, exploitants ou même grand public), à travers l'organisation de formations, événements, manifestation, dont le déploiement en 2025 est cependant notable. La volonté de redynamiser la filière des travaux forestiers se heurte à un manque d'attractivité perçu des métiers des travaux forestiers.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Actions visant à systématiser la remontée d'information des projets sylvicoles (régénération, reboisements etc.) notamment de la forêt privée, en coordination avec les communes forestières et les syndicats et associations de propriétaires privés
- Organisation de journées des métiers du bois et actions de sensibilisation immersives dans le quotidien du métier de bûcheron afin de valoriser ces métiers et leur contribution à la transition écologique

## Mieux préserver

# Produits bois

Secrétariat général à la planification écologique



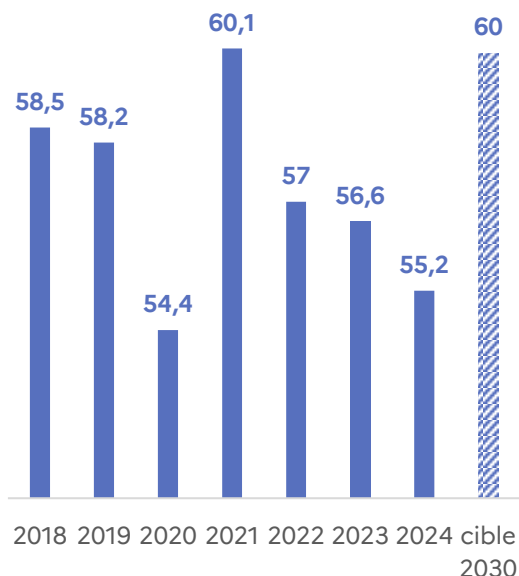
## Éléments de contexte

### National

Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie : 30 à 50 ans pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie. Les produits bois sont un puits de carbone en diminution aujourd'hui en France (1MtCO<sub>2</sub>e) : tandis que les nouveaux produits bois stockent plus que ceux partant en fin de vie, la consommation total de bois a diminué entre 2021 et 2024 (de ~40 Mm<sup>3</sup> à 38 Mm<sup>3</sup>)

La filière industrielle est par ailleurs en difficulté : la France est exportatrice de grumes, et importatrice de produits transformés.

## Indicateur de suivi



Volume de bois récolté (Mm<sup>3</sup>)

Périmètre : Hexagone

Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), IGN, Indicateurs de gestion durable des forêts Françaises

## Mise en œuvre des feuilles de route

21 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

En 2024, les feuilles de route COP s'étaient bien emparées de ce levier peu couvert par d'autres plans, avec des actions impliquant de nombreuses parties prenantes, dont des acteurs privés et associatifs. En 2025, certaines actions se déploient sur la chaîne de valeur amont (gestion durable des forêts, des haies), notamment portées par l'Etat. Elles sont toutefois souvent limitées à la cartographie et à l'animation des filières, bien qu'elles bénéficient d'appels à projets (AAP) récents. On note un déploiement plus dynamique concernant l'aval en particulier à travers l'usage de bois biosourcé en construction.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Démarche de valorisation des matériaux biosourcés via la mise en place d'un annuaire régional des professionnels et à des sessions de formation d'ambassadeurs.
- Mise en place de la feuille de route visant à intégrer de façon significative du bois et des matériaux biosourcés dans les commandes directes et indirectes liées aux JOP 2030
- Définition d'un pacte régional bois-biosourcés pour engager les maîtres d'ouvrage

## Mieux préserver

# Sobriété foncière



## Éléments de contexte

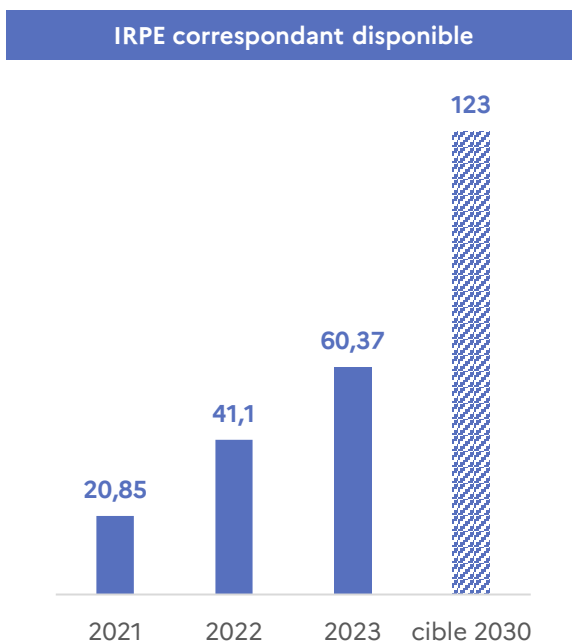
### National

Les enjeux sont multiples : **réduction de l'absorption des GES** par les sols naturels, **préservation de la biodiversité et infiltration des eaux**. De manière indirecte la sobriété foncière permet de **lutter contre l'étalement urbain et les émissions de GES liées aux distances parcourues**. La consommation d'ENAF a augmenté de ~40 kha entre 2021 et 2023. L'objectif 2030 est de **diviser par 2 la consommation nette des sols** par rapport à la décennie précédente et d'être à net 0 à 2050.

### Territorialisé

Il s'agit d'un levier quasi **exclusivement à la main des collectivités**. Les diagnostics montrent que le **rythme de réduction de l'artificialisation des sols est partout insuffisant**. Le **logement reste le facteur prépondérant de l'artificialisation**, tandis que certaines régions soulignent un besoin en logement non satisfait.

## Indicateur de suivi



**Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers cumulée sur la période 2021-2030 (kha)**

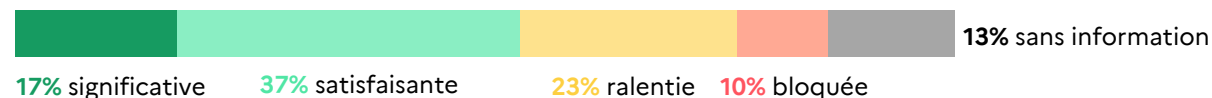
Périmètre : Hexagone et DROM  
Cible : SNBC

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), Cerema, fichiers fonciers 2011-2023

## Mise en œuvre des feuilles de route

52 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le sujet de la sobriété foncière a été fortement investi, avec 52 actions recensées. Les actions sont principalement orientées vers la revalorisation de friches industrielles, souvent avec un objectif formalisé dans la feuille de route d'initier des projets dans chacun des EPCI. Des actions en matière d'amélioration de la connaissance et l'appui méthodologique aux collectivités sont fréquemment remontées comme facteur clé dans la bonne mise en œuvre du levier (observatoires, cartographies des friches, ingénierie...). Les actions, bien initiées en 2025, s'inscrivent souvent dans le temps long et ont vocation à se déployer sur les années à venir : plusieurs feuilles de route font état d'un grand nombre de dépôts de dossiers pour les dispositifs de financements des projets existants sur ce thème. On note quelques actions dédiées à la lutte contre les logements vacants, même si le lien entre ces actions et les objectifs de sobriété foncière n'est que peu cités formellement.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Atteinte en 2025 de l'objectif de 1 000 ha de friches recyclées pour une feuille de route, avec des projets soutenus sur 83 % des EPCI en mobilisant Fonds Friches, le Fonds Vert ou les dispositifs de la Région (en particulier, 144 friches en zone rurale concernées)
- Mise en place d'un observatoire des friches couplé à un portail dynamique permettant de géolocaliser les sites et d'estimer la capacité de réemploi selon les usages possibles (résidentiel, renaturation...)

## Mieux préserver

# Restauration des habitats

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

### National

En 2024, seuls 16 % des habitats d'intérêt communautaire français sont considérés en bon état. Cette faible proportion cache des disparités importantes entre les types d'habitats, les habitats rocheux étant ainsi les mieux conservés, tandis que les habitats littoraux sont les plus dégradés.

Un Plan National de Restauration en préparation en 2026 doit décliner les objectifs européens pour la France (restauration de 20% au moins des terres et des mers de l'Union européenne (UE) d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici à 2050). S'il est strictement question dans ce levier d'actions de **restauration active**, la restauration de la nature doit également s'appuyer sur la levée des pressions dépendante des actions sectorielles, par ailleurs mises en œuvre dans le cadre des COP.

## Indicateur de suivi

Pas de donnée  
disponible à date

2023 2024 2025 cible 2030

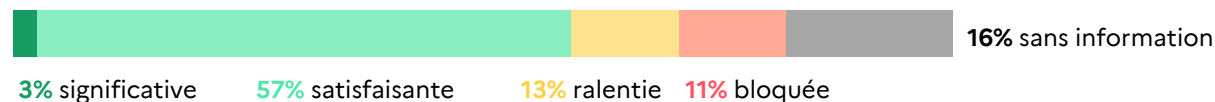
Part restaurée des habitats d'intérêt communautaire dégradés (%)

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE)

## Mise en œuvre des feuilles de route

80 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Levier le plus investi de la thématique, la restauration des habitats naturels fait partie des sujets bien pris en main au travers des COP. Là encore, l'ambition de certaines feuilles de route d'initier des projets dans chacun des EPCI est notable, permettant un pilotage concret de l'avancée du levier et mobilisant les acteurs locaux. L'enjeu de préservation et restauration des tourbières fait également l'objet de projets concrets déployés en 2025. Au-delà des enjeux de financement, l'avancement du levier se heurte parfois à un manque perçu d'appétence des élus pour le thème et à une gouvernance à consolider.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Programme de sensibilisation des élus aux enjeux de préservation et restauration des milieux via un focus sur les SFN (Solutions Fondées sur la Nature), en s'appuyant notamment sur des retours d'expérience réussis, piloté par la Région.
- Plusieurs feuilles de route saisissent et déploient activement des actions en lien avec les tourbières, par ailleurs puissants puits de carbone : on note en particulier la définition d'un plan régional concernant les tourbières sur la base d'une concertation large et incluant un volet carbone

## Mieux préserver

# Surfaces en aire protégée

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

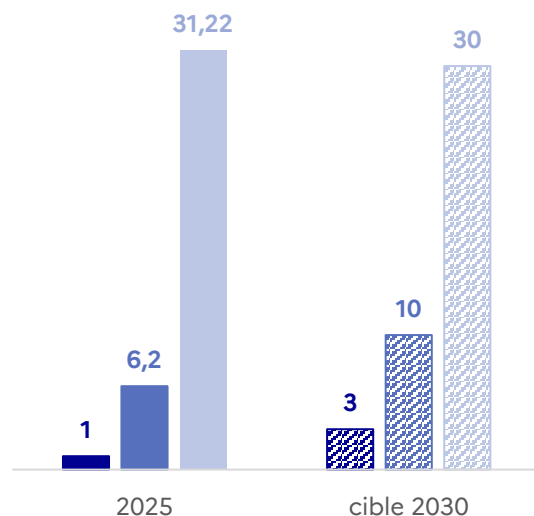
### National

En 2018, seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme dans un état de conservation favorable. En 2025, le réseau d'aires protégées atteint 31,2% du territoire national, et 6,2% sous protection forte, ce dernier résultat étant très largement porté par les territoires ultra-marins. L'objectif 2030 est de 30% de surface en aires protégées, dont 1/3 sous protection forte. Des travaux de régionalisation de la Stratégie nationale de protection de la nature (SNAP) ont été conduits en 2025.

### Territorialisé

Levier considéré comme relevant davantage de la compétence des Régions et des départements avec un niveau de mise en œuvre perçu comme bon par celles-ci. Les objectifs attribués sont souvent jugés ambitieux par les territoires métropolitains, tandis que certaines régions ultramarines ont plus de facilité à atteindre des niveaux satisfaisants de couverture du territoire en aires protégées.

## Indicateur de suivi



### Part de territoires en aires protégées (%)

- Protection forte (hexagone)
- Protection forte (France)
- Total aires protégées

Périmètre : France  
Cible : Stratégie nationale biodiversité  
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES UICN

## Mise en œuvre des feuilles de route

25 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier est fréquemment cité dans les feuilles de route COP. Un certain nombre d'actions bien avancées ont été remontées en 2025, comme l'extension de surfaces d'aires existantes ou les actions de renforcement de la surveillance et du contrôle, notamment par le recrutement de gardes en aires marines. En ce qui concerne les zones de protection forte, l'année 2025 a vu la création de nouvelles réserves naturelles régionales (voir ci-dessous). Sur ce point, il est à noter la publication assez récente (septembre 2025) des instructions précisant les modalités de mise en œuvre de la notion de protection forte concernant les espaces présentant des enjeux écologiques d'importance en lien avec la SNAP. Sur ce point, les acteurs remontent le besoin d'un appui juridique ou méthodologique.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Création de nouvelles Réserves naturelles régionales (RNR) dans plusieurs territoires littoraux du Sud Est à la façade atlantique
- Actions spécifique à la fréquentation des littoraux en lien avec le tourisme

## Mieux préserver

# Continuités écologiques

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

### National

Les obstacles au déplacement des espèces se multiplient, du fait des activités humaines. Ex : **1 obstacle à l'écoulement tous les 6 km de cours d'eau**. Par ailleurs, le **nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer**, alors que la **distance entre eux augmente**.

La SNB, complétée par des stratégies régionales, prévoit :

- **Identification des points noirs prioritaires d'ici 2025...avec une résorption de l'ensemble d'ici 2030**
- **Restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027**
- **Diminution de 50% de la pollution lumineuse d'ici 2030**

### Territorialisé

Les **collectivités se considèrent fortement impliquées** dans la protection/restauration des continuités écologiques et des cours d'eau avec un **financement, un accompagnement à la mise en œuvre et un partage d'information perçus comme très satisfaisant**, signes encourageants malgré une situation actuelle insuffisante.

## Indicateur de suivi

### IRPE correspondant disponible



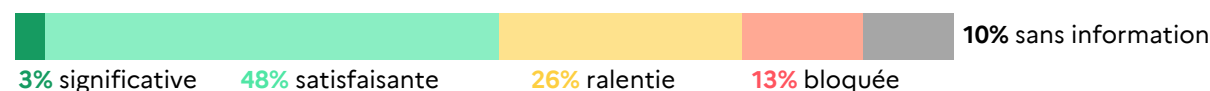
### Part de points noirs prioritaires résorbés (%)

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE)

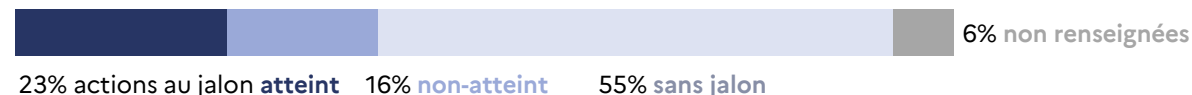
## Mise en œuvre des feuilles de route

**31 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.**

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Il est à noter que le levier « continuités écologiques » est absent de certaines feuilles de routes ou identifié comme bloqué dans sa mise en œuvre. Les actions recensées sont majoritairement centrées sur l'amélioration de la connaissance et l'objectif d'identification des points noirs prioritaires est parfois reporté à 2026. Plusieurs freins opérationnels peuvent contribuer à expliquer cet état d'avancement: le besoin d'un appui méthodologique renforcé, l'asynchronie des différents calendriers de travail (en particulier, de fortes attentes sur la publication par le CEREMA de l'étude nationale de cartographie des points noirs sont régulièrement évoquées).

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Lancement d'études de restauration de la continuité des cours d'eau des ouvrages stratégiques en cohérence avec l'objectif SNB à 2027, dans l'objectif de déterminer le débit minimum biologique garantissant l'ensemble des fonctionnalités du milieu pour les principaux cours d'eau du territoire
- Développement de la trame noire, avec des communications de retours d'expérience ou d'éléments pour pallier les éventuelles protestations auprès des communes et des acteurs économiques, avec par exemple une bonne prise sur les actions d'extinction de l'éclairage public la nuit

## Mieux préserver

# Sobriété dans les usages de l'eau

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

### National

Le changement climatique risque de **diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm<sup>3</sup>** et les débits estivaux de 30 à 60%.

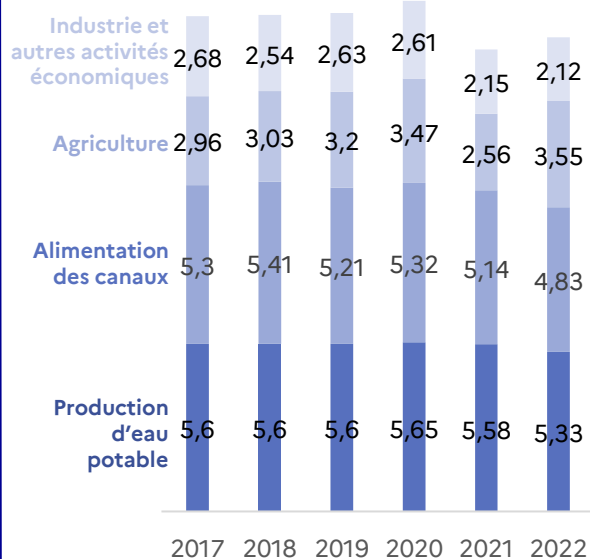
L'objectif 2030 est la **réduction de 10% des prélèvements par rapport à 2022, avec non-augmentation dans l'agriculture.**

### Territorialisé

En 2025, dans la continuité du Plan Eau, ont été initiés des travaux spécifiques à l'échelle des grands bassins hydrographiques, co-présidés par les préfets coordonnateurs de bassin et les présidents de comité de bassin, associant usagers, collectivités, entreprises et citoyens, les **Conférences de l'eau**. Des propositions d'ajustements réglementaires ou législatifs, des bonnes pratiques et points de blocage ont ainsi pu être identifiés.

## Indicateur de suivi

### IRPE correspondant disponible



**Prélèvements d'eau douce par usage, hors refroidissement des centrales électriques (Mm<sup>3</sup>)**

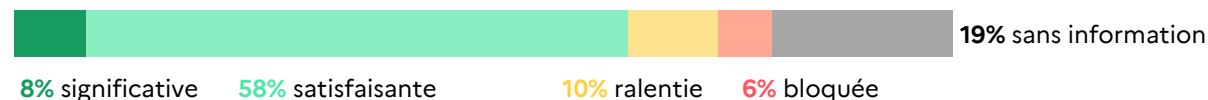
Périmètre : Hexagone

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES, Les prélèvements d'eau douce par usage en France en 2022

## Mise en œuvre des feuilles de route

**52 actions** au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Les leviers relatifs à une meilleure gestion de l'eau ont fait l'objet d'une attention renforcée principalement à travers l'enjeu de sobriété dans les usages de l'eau. En 2025, on note le déploiement concret d'actions d'organisation de gouvernance et gestion de l'eau à l'échelle des EPCI, d'accompagnement des filières, ou de déploiement de PTGE, conformément aux orientations fixées dans les feuilles de route COP en 2024. Le levier est marqué par une mobilisation à tous les échelons de collectivités. On note également des initiatives d'accompagnement des sites industriels très consommateurs dans la rédaction de leur plan de sobriété hydrique.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Accompagnement à la structuration et au développement de la filière chanvre dans le cadre d'un PTGE, culture peu consommatrice d'eau, projet pensé en lien avec des débouchés locaux dans le bâtiment
- Ciblage spécifique des littoraux concernant les projets de réutilisation des eaux usées, où la ressource en eau douce est particulièrement stratégique, en particulier, réalisation d'études de faisabilité de réutilisation en sortie des stations d'épuration

## Mieux préserver

# Zones de captage d'eau

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

### National

En 2021, 11M de Français ont été alimentés par une eau non conforme ( $>0,1\mu\text{g/L}$ ) et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule). A noter que les actions préventives coûtent 2,5 fois moins cher que les actions curatives. La Directive Cadre sur l'Eau fixe l'objectif d'atteindre 100% des masses d'eau en bon état pour 2027. En France, dans la continuité de la feuille de route captages parue en mars 2025, un projet de loi puis un arrêté devront fixer les paramètres et seuils définissant les captages dits "prioritaires".

### Territorialisé

En application de la directive eau potable, toutes les collectivités responsables de la production doivent élaborer un plan de protection de la ressource d'ici juillet 2027. Celles qui dépendent de captages peu dégradés pourront être exonérées de cette obligation. Pour celles qui dépendent de captages "prioritaires", elles seront accompagnées dans la protection de la ressource par le préfet de département.

## Indicateur de suivi



Pas de donnée disponible à date

**Pourcentage d'aires d'alimentation de captages sensibles couvert par un PGSSE (%)**

Périmètre : France  
Cible : Directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine  
Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE)

## Mise en œuvre des feuilles de route

17 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Pour les COP l'ayant investi, ce levier fait en 2025 l'objet de nombreuses actions concrètes selon les orientations définies en 2024, marquées par une logique partenariale : stratégies foncières, mise en place de PGSSE en particulier sur les captages prioritaires, recherche de synergies pour la reconquête de la qualité des eaux... Une partie des actions est cependant identifiée comme ralentie ou bloquée : les travaux initiés en lien avec le monde agricole (notamment déploiement de PSE pour les agriculteurs et éleveurs ayant recours à des pratiques permettant le maintien de la qualité de l'eau) se heurtent aux difficultés de pérenniser les financements disponibles, tandis que pour certaines régions, un travail d'identification des zones prioritaires doit encore être conduit. Un frein central sur ce levier est la difficulté à engager des actions normatives contraignantes lorsque les actions incitatives et volontaires sont insuffisantes.

## Exemple d'action en cours de mise en œuvre

Acquisition foncière par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'hectares de boisements, prairies et zones humides, autour d'un site de sources d'eau stratégique pour un bassin comportant plusieurs zones de captage d'eau potable, en coordination avec la SAFER, les éleveurs et propriétaire forestier.

## Mieux préserver

# Désimperméabilisation des sols

Levier  
« Biodiversité &  
Ressources »

Co-bénéfice  
« Adaptation »

## Éléments de contexte

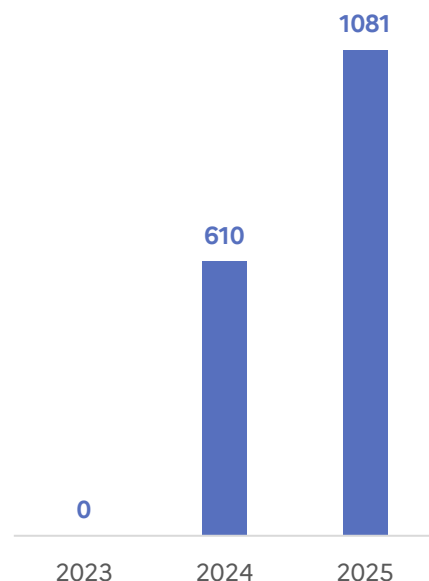
### National

La désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant, notamment, de restaurer la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutter contre le ruissellement et les inondations. En 2015, environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015) – il n'existe pas d'objectif spécifique au niveau national.

### Territorialisé

Les collectivités considèrent ce levier comme à la main des territoires (notamment régions et départements). Il est cependant mis en œuvre de manière contrastée : les actions les plus « visibles » sont perçues comme bien mises en œuvre (par ex. conduite de végétalisation des villes). Les actions « lourdes » sont perçues comme moins bien mises en œuvre, notamment la mise à disposition du foncier et la mobilisation des outils juridiques. Certaines régions voient dans les actions mises en œuvre une dynamique positive mais limitée.

## Indicateur de suivi



Friches renaturées dans le cadre du Fonds vert (ha cumulés)

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE)

## Mise en œuvre des feuilles de route

8 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Le levier de désimperméabilisation est peu investi dans les feuilles de route : très peu d'actions sont recensées spécifiquement sur ce levier à date. Toutefois, l'enjeu de désimperméabilisation est parfois pris en compte dans des actions visant la restauration des habitats naturels ou de sobriété dans l'eau. On note quelques avancées concrètes dans les régions concernées : cartographie des zones à désimperméabiliser en priorité, mise en œuvre de projets de déconnexion des surfaces imperméabilisées dans plusieurs EPCI. L'enjeu du manque d'ingénierie et de personnel formé est souvent remonté comme un frein important à l'avancée des actions.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

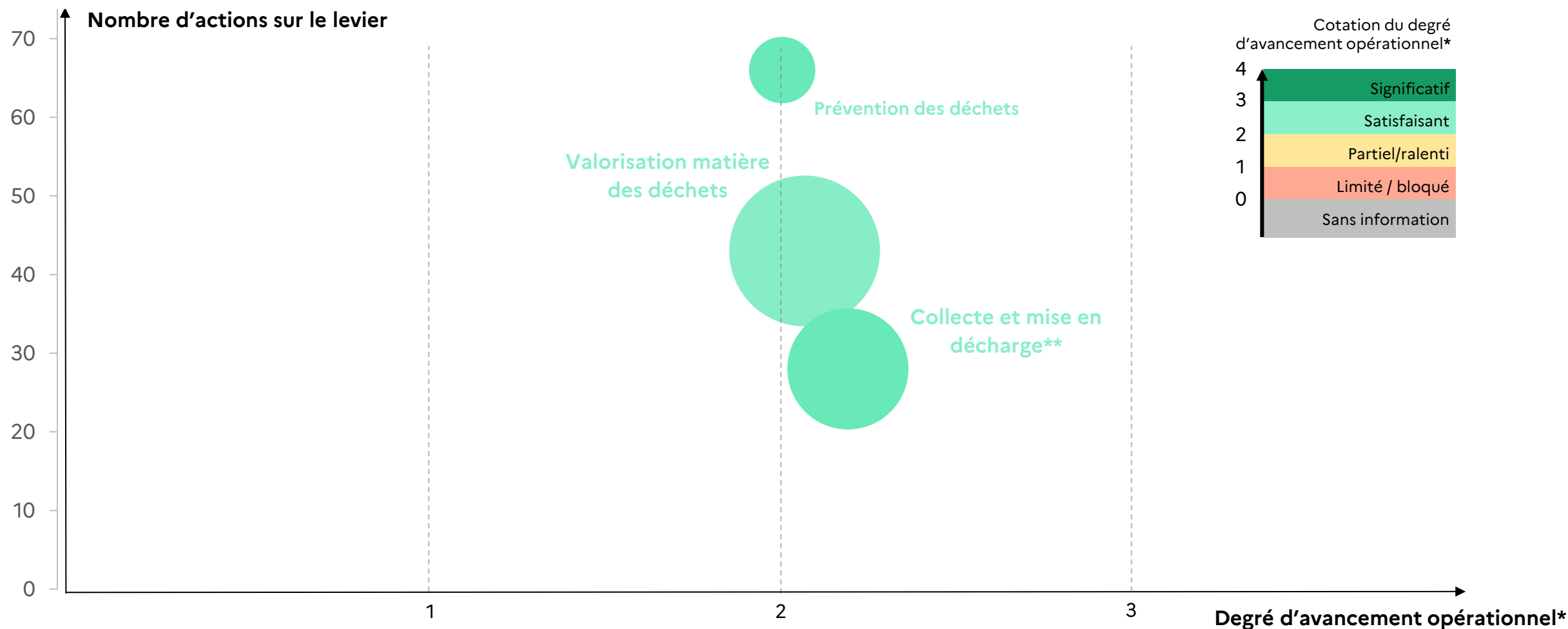
- Appui sur une cellule d'assistance technique pour accompagner des maîtres d'ouvrage et lancer des projets de désimperméabilisation
- Appui sur le réseau des Lycées en Transition pour initier des projets de désimperméabilisation des cours de lycée

# Synthèse – Mieux consommer

# Messages clé « Mieux consommer »

- Les leviers « Mieux consommer », liés à la prévention et à la gestion des déchets, avaient été jugés moins sécurisés que d'autres thématiques dans les COP, les propositions étant souvent peu détaillées ou restreintes en termes de périmètre. Cela se traduit dans les remontées de mise en œuvre : bien que certains projets structurants connaissent des avancées (infrastructures de tri et de valorisation, lien avec les filières économiques), on constate notamment des actions disposant de moins de jalons-clés définis sur l'année, éléments à mettre au regard de la **réduction de l'enveloppe du fonds économie circulaire en 2025**.
- La **prévention et la valorisation matière des déchets** progressent dans certaines COP régionales grâce à une structuration de la filière. Certaines actions, inscrites dans le temps long, ont **dépassé en 2025 la phase d'étude**, de cartographie des acteurs, et d'évaluation des besoins et des moyens de traitement sur le territoire. Elles seront donc concrétisées en 2026 : déploiement de nouvelles infrastructures de tri, soutien à des opérateurs privés ou publics du réemploi, mise en valeur de synergies entre entreprise dans le secteur de la construction et du BTP... Pour autant, la hiérarchie des modes de traitement des déchets n'est pas lisible à travers des feuilles de route qui misent plus fortement sur la gestion que sur la prévention, et très peu d'actions ciblent directement la mise en décharge.
- Beaucoup d'actions de communication sont mises en œuvre sur ces leviers (« journée du déchet », webinaires...), mais leur portée peut être limitée par le manque de données, de moyens, ou l'approche des élections municipales. Il en est de même pour les actions d'intégration de critères liés à l'économie circulaire dans la **commande publique** ou la **tarification incitative** des déchets. La difficulté à saisir les élus sur ce sujet est fréquemment remontée, bien que plusieurs actions reposent sur le partage de bonnes pratiques entre territoires. La disponibilité de dispositifs de tri à la source des biodéchets a augmenté grâce à l'obligation réglementaire imposée depuis 2024, bien que le taux de couverture soit encore à 53% en 2025.

## Degré d'avancement opérationnel par levier (Atténuation, Biodiversité et Ressources)



(\*) Le niveau d'avancement opérationnel est auto-évalué pour chaque action et transformé en note selon l'échelle indiquée. La note par levier correspond à la moyenne des notes des actions du levier, harmonisée après analyse SGPE. Cette note traduit donc le niveau d'avancement des actions de la feuille de route, sans évaluer l'ambition des actions ni leur exhaustivité par rapport au périmètre du levier de planification écologique.

(\*\*) Les leviers Biodiversité et Ressources n'étant pas associés à des poids en termes de GES, une taille de bulle moyenne leur a été associée pour permettre leur représentation graphique.

Le levier « Captage de méthane dans les ISDND » ne figure pas dans l'analyse 2025, dans un contexte de méthodologie en révision ne permettant pas une appréciation claire du levier à date.

## Mieux consommer

# Prévention des déchets



## Éléments de contexte

### National

Les déchets issus des activités économiques (DAE) sont en baisse d'environ 1%/an à l'échelle française, tandis que les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont eux en hausse de 1%/an : **les tendances ne permettent pas de sécuriser l'atteinte des objectifs 2030** fixés de 5% de réduction des DAE et de 15% de réduction des DMA par rapport à 2010 ; la France continue à produire une quantité excessive de déchets.

### Territorialisé

Le levier est perçu comme **pertinent mais avec une marge de progrès identifiée par tous les acteurs**, notamment en ce qui concerne la commande publique. Dans la quasi-totalité des régions, la tendance s'avère insuffisante ou négative au regard des objectifs. La nouvelle trajectoire de TGAP déchets (augmentation du prix à la tonne d'ici à 2030) dans le cadre de la loi de finances 2026 renforce l'intérêt des actions de prévention des déchets en anticipation.

## Indicateur de suivi



Volume de déchets ménagers et assimilés (DMA) (kg/hab)

Périmètre : France

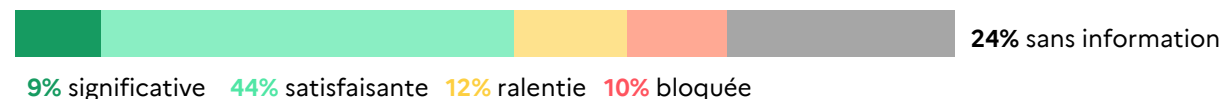
Cible : Loi AGECE

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), ADEME enquête collecte

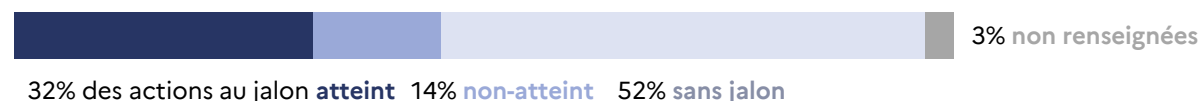
## Mise en œuvre des feuilles de route

66 actions au total recensées sur ce levier, sans action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



**Atteinte des jalons clé 2025**



## Constats saillants à fin 2025

Le levier de prévention des déchets a fait l'objet de nombreuses actions, à l'ambition ou au niveau d'opérationnalisation variable. Une partie des actions demeure par ailleurs à lancer en 2026, l'approche des élections municipales ayant fortement impacté leur calendrier de déploiement. Certaines feuilles de route font état de difficultés à disposer de données fiables sur le plan technique, pour les intégrer comme critère de commande publique par exemple. Les actions les mieux mises en œuvre sont liées à la structuration de la filière de la consigne et du réemploi, qui s'amorce dans plusieurs feuilles de route (soutien aux acteurs privés, coordination Etat/Région/Eco-organismes/Opérateurs, création ou soutien à des projets).

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Face à la fermeture d'un acteur clé du réemploi en 2025, une COP a permis l'émergence d'un projet de création d'un opérateur régional de réemploi des contenants. Porté par l'ADEME et des territoires pilotes, intégrant des entreprises de l'aval et de l'amont, ce projet dont l'étude d'opportunité a été finalisée doit permettre de pérenniser la filière.
- Structuration de réseaux de redistribution gratuite de denrées et matériels prêts à être jetés (marchés, boulangeries, maraichers, etc.) : ces démarches permettent à la fois de réduire le gaspillage et d'apporter un soutien à des ménages modestes

## Mieux consommer

# Taux de collecte et mise en décharge



## Éléments de contexte

### National

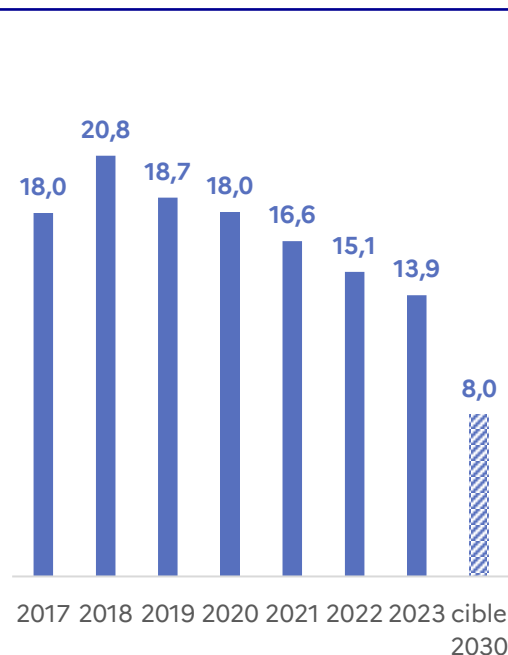
La France est en retard par rapport aux engagements :

- Le taux de collecte et recyclage insuffisant des emballages en plastique dont l'objectif est de 90% lui coûte 1,5Md€/an de malus européen
- Seuls 53% des EPCI proposent le tri à la source des biodéchets, or la loi AGEC impose à toutes les collectivités de proposer une solution de tri depuis 2024
- 13,9Mt de déchets ont été mis en décharge en 2023, soit 30% des déchets encore stockés ou non valorisés – même si cette part baisse.
- L'année 2025 a par ailleurs été marquée par la refondation de la filière REP PMCB, augmentant le risque d'une moindre collecte en 2026

### Territorialisé

Le levier taux de collecte est jugé pertinent pour toutes les collectivités territoriales (sauf les départements qui n'ont pas cette compétence), même si la connaissance des biodéchets et déchets issus des activités économiques peut être améliorée et que les diagnostics régionaux montrent de fortes marges de progression. La mise en décharge est jugée moins pertinente par les CT hors région et communes denses.

## Indicateur de suivi



Tonnage de déchets (DNDNI) mis en décharge (Mt)

Périmètre : France

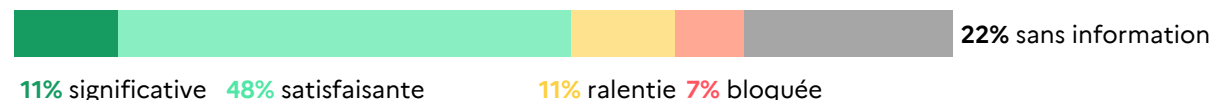
Cible : SNBC3

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), SDES

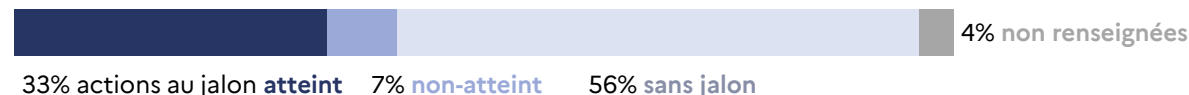
## Mise en œuvre des feuilles de route

28 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

Etat d'avancement des actions - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



### Constats saillants à fin 2025

Le levier fait l'objet de propositions plutôt nombreuses et variées sur la partie taux de collecte dans les feuilles de route (très peu d'actions ont visé spécifiquement la mise en décharge), s'appuyant sur la tarification incitative, la collecte de proximité, les actions en lien avec les éco-organismes et les filières REP. En 2025, une partie importante des actions n'a pas fait l'objet de la définition d'un jalon-clé. En cause, un contexte électoral parfois peu propice à l'engagement dans la tarification incitative, remonté par les collectivités, malgré un effort réel de lancer les actions des feuilles de routes 2024 (partage d'information et d'études, tenue de webinaires). On note néanmoins que les actions ciblant le tri à la source des biodéchets font l'objet d'avancées concrètes, certaines feuilles de route rapportant une augmentation de la part de la population couverte par le tri à la source des biodéchets. On note aussi le déploiement d'actions de sensibilisation en la matière notamment en lien avec la restauration collective et le levier Egalim.

### Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Organisation de webinaires associant directement les collectivités sur les résultats de la tarification incitative et d'autres modalités de collecte pour réduire les Ordures Ménagères Résiduelles.
- Mise en place dans plusieurs collectivités d'ambassadeurs du tri chargés de sensibiliser les habitants sur les gestes du tri, afin de maîtriser les coûts de collecte et de traitements des déchets non-triés

## Mieux consommer

# Valorisation matière des déchets

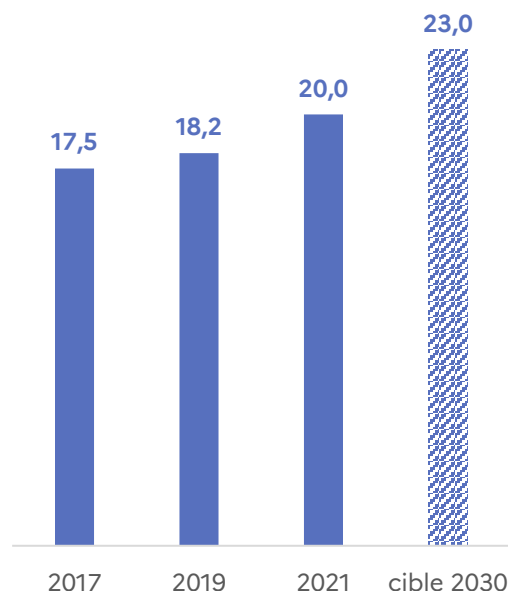


## Éléments de contexte

### National

44,4% des déchets ménagers et assimilés hors gravats sont jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles : près de 80% pourraient être orientés vers la valorisation matière. A noter l'hétérogénéité de la situation selon les filières de valorisation et le manque de données concernant les flux spécifiques. Les projets de combustibles solides de récupération, dont la filière est par ailleurs en saturation, ne sont plus couverts depuis 2025 par le fonds économie circulaire. L'objectif 2030 est une augmentation de 25% des volumes valorisés par rapport à 2019.

## Indicateur de suivi



**Volume de déchets ménagers et assimilés valorisés matière, y compris organique (Mt/an)**

Périmètre : France  
Cible : SNBC

Source : Baromètre de la planification écologique (SGPE), ADEME

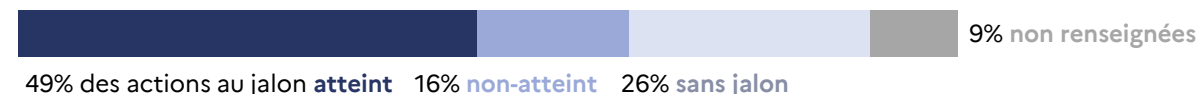
## Mise en œuvre des feuilles de route

43 actions au total recensées sur ce levier, dont une action nouvelle ajoutée en 2025.

**Etat d'avancement des actions** - La mise en œuvre des actions sur ce levier est jugée :



### Atteinte des jalons clé 2025



## Constats saillants à fin 2025

Ce levier fait l'objet de nombreuses actions, mais a été investi de manière hétérogène par les feuilles de route en 2024, les actions pouvant couvrir un large panel de filières et de sujets, notamment construction, BTP, traitement des biodéchets ou commande publique. L'évaluation des gisements de matière et des capacités de traitement est déjà réalisée dans plusieurs régions. Pour ce faire, elles ont mis en place des approches transverses visant par exemple les synergies interentreprises (enquêtes directes) ou le déploiement d'infrastructures de valorisation (portage actif des opérateurs et syndicats de valorisation). Une partie des actions sont toutefois encore en phase de cadrage, et manquent de précision, d'où une certaine hétérogénéité des remontées de mise en œuvre entre les régions.

## Exemples d'actions en cours de mise en œuvre

- Développement de l'offre de recyclerie en zones isolées et dans les zones sujettes à des saturations fréquentes, notamment en favorisant l'accès au foncier pour ces projets.
- Plusieurs territoires remontent des initiatives de valorisation des biodéchets par la distribution de méthaniseurs domestiques et l'installation de circuits de collecte de ces biodéchets. Ces démarches réduisent jusqu'à 30% du volume d'ordures ménagères.

# Bilan du volet adaptation au changement climatique

# Volet Adaptation dans la COP 2025 – une démarche déployée dans 97 départements, mobilisant environ 9000 participants dans les territoires

## Bilan COP 2025 – volet Adaptation

- Publiée en mars 2025, la circulaire n°6420/SG du Premier ministre a engagé les acteurs à **poursuivre les travaux initiés durant la COP 2023-24 avec 2 priorités : la mise en œuvre des actions publiées en année 1 et l'intégration d'un volet dédié à l'Adaptation au changement climatique, en application du troisième Plan national d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3)**. L'exercice de planification territoriale s'est appuyé en 2025 sur l'organisation de **réunions à l'échelle départementale** afin d'approfondir les feuilles de route publiées en 2024 et d'identifier des priorités d'adaptation et des « actions sans regrets » sur le volet Adaptation.
- Comme lors de la première édition, le SGPE a diffusé aux acteurs régionaux et départementaux un outillage facilitant une prise en main territorialisée du volet Adaptation : afin d'alimenter une première phase de diagnostic, un **geopackage (jeux de cartes)** a été construit avec l'ensemble des fournisseurs de données nationaux, permettant de **visualiser les impacts du changement climatique selon la Trajectoire de Référence d'Adaptation au Changement Climatique (TRACC)** à une maille géographique fine et de croiser cette visualisation avec des **sensibilités socio-économiques locales**. Par ailleurs, un **guide des leviers de l'Adaptation** a été développé afin de proposer les actions sans regrets et les appuis disponibles de l'Etat pour les collectivités.
- **Les COP ont permis une appropriation du PNACC dans près de 100% des départements en 2025** : environ 9000 participants, et 97 départements (dont 100% des départements hexagonaux) ont tenu au moins une réunion départementale abordant le sujet de l'adaptation au changement climatique sur la base de l'outillage proposé par le SGPE. Leur organisation, adaptée selon les préférences de chaque territoire, a donné lieu à une grande diversité de formats, soit via des réunions dédiées, pilotées par les préfets et animées par les DDT(M) à destination des élus et services du bloc communal soit via des CLCT (Comités Locaux de Cohésion des Territoires).
- **L'ajout du volet Adaptation** lors de cette deuxième année de COP a permis **d'enrichir les feuilles de route régionales de ~400 nouvelles actions**, tandis que **~1600 actions départementales et ~1200 projets de collectivités** ont été relevés. Certaines ont été intégrées aux CRTE lors de leur révision en 2025.
- **En Outre-mer, un décalage de livraison des projections climatiques qui retarde le déploiement de la démarche**. Au S1 2025, les travaux d'élaboration de projections climatiques sous TRACC pour les Outre-mer étaient encore en cours par MétéoFrance, **ne permettant pas de fournir aux DOM le même outillage méthodologique cartographique** que les régions hexagonales. A noter que depuis le lancement de leurs COP, la plupart des territoires d'Outre-mer **avaient déjà largement intégré les enjeux d'adaptation**.

## Rappel : 3 étapes du volet « Adaptation » de la COP



### 1. Une vision concrète de la TRACC à la maille départementale/infra-départementale

- Jeux de cartes indicatives « effets du changement climatique » et « sensibilités du territoire » – jeu de données géographiques, mises en forme et assemblées sous forme d'un fichier geopackage supporté par QGIS



- Guide de prise en main des couches géographiques et des données pour réaliser des cartes



Exemple : Atlas cartographique Auvergne-Rhône-Alpes

- Outil pensé pour être complété de données locales (cartes locales d'exposition au recul du trait de côte, projections quantitatives des Agences de l'eau...).



### 2. Mise en débat à la maille infra-départementale

- Panorama des leviers d'adaptation



- Guide des leviers d'adaptation



### 3. Consolidation et élaboration de la feuille de route

- Recensement départemental d'actions d'adaptation (en cours ou en projet) et émergence de nouvelles actions prioritaires

| Commune | Code | Intitulé de l'action                 | Statut    | Responsable | Financement  | Impact attendu             |
|---------|------|--------------------------------------|-----------|-------------|--------------|----------------------------|
| 1       | 001  | Plan de prévention des risques       | En cours  | M. Dupont   | État         | Renforcement des digues    |
| 2       | 002  | Programme de gestion des forêts      | En projet | M. Martin   | État, Région | Plantation d'arbres        |
| 3       | 003  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 4       | 004  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 5       | 005  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 6       | 006  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 7       | 007  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 8       | 008  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 9       | 009  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |
| 10      | 010  | Plan de gestion des zones littorales | En cours  | M. Durand   | État         | Création de zones de repli |

- Ajout d'un volet Adaptation au changement climatique aux feuilles de route COP régionales publiées



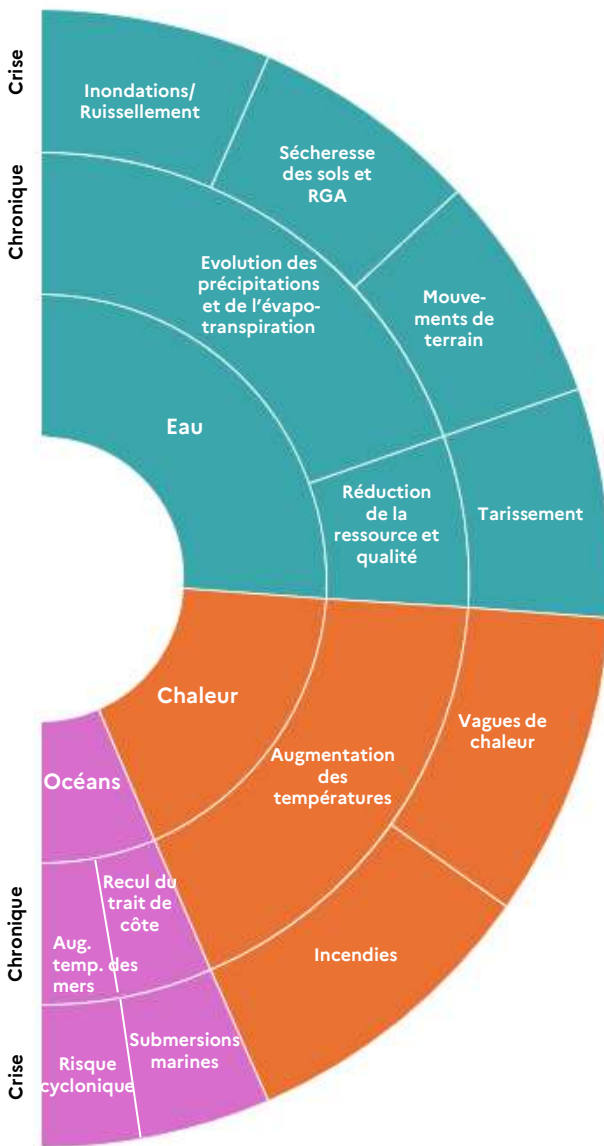
Atlas Adaptation élaboré en région Nouvelle-Aquitaine



Cahier départemental de l'Ain

Outils mis à disposition

## Rappel – Panorama des leviers Adaptation : Des leviers associés aux effets du changement climatique...



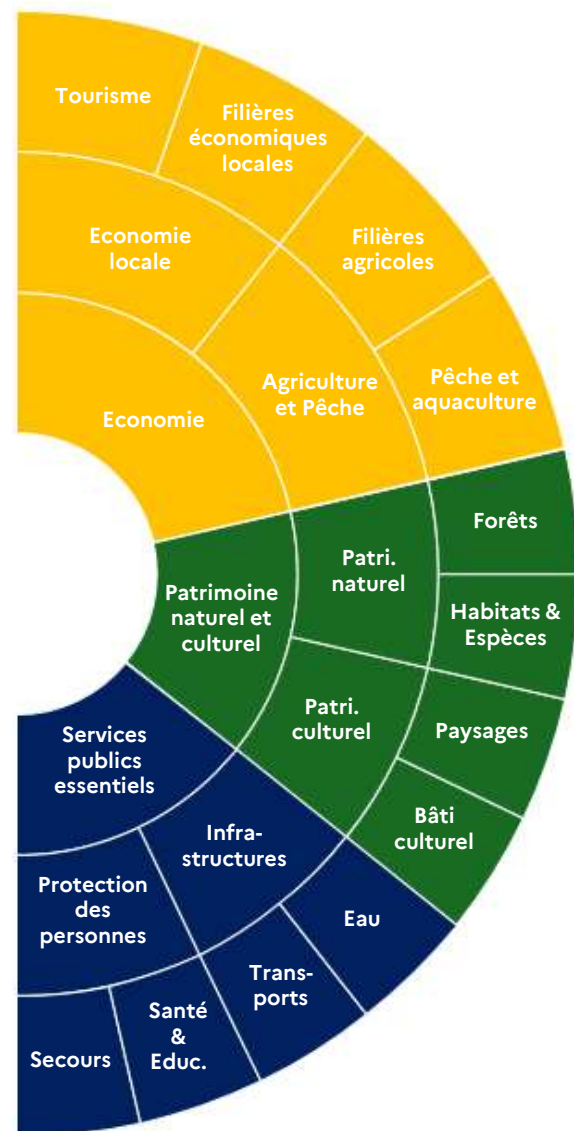
| Leviers                                                                                      | Exemples d'actions sans regret                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés</b> | Planter et entretenir des haies et des bandes enherbées                                                                                                                                    |
|                                                                                              | Réduire le rythme d'artificialisation des sols, désimperméabiliser et renaturer les sols (mise en œuvre de l'objectif ZAN)                                                                 |
|                                                                                              | Utiliser toutes les surfaces urbaines disponibles pour abattre (infiltrer/évapotranspirer) les eaux pluviales au plus proche de là où elles tombent, de la toiture au sol                  |
| <b>Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques</b>              | Renaturer les cours d'eau et restauration de leur hydromorphologie                                                                                                                         |
|                                                                                              | Protéger et restaurer les zones naturelles d'expansion de crue                                                                                                                             |
|                                                                                              | Protéger et renaturer les zones humides                                                                                                                                                    |
| <b>Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)</b>              | Encourager les propriétaires de maisons à mettre en place des mesures de prévention et remédiation contre le RGA                                                                           |
| <b>Prévention des éboulements et glissements de terrain</b>                                  | Entretien et restaurer des écosystèmes forestiers avec un rôle de protection contre les risques gravitaires                                                                                |
| <b>Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau</b>                       | Conditionner des nouvelles constructions et installations à la bonne disponibilité de la ressource en eau (art. R.151-34 code de l'urbanisme), et à la mise en adéquation avec les réseaux |
| <b>Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau *</b>                                  | Réduire les fuites dans les réseaux (eaux potables, usées, pluviales)                                                                                                                      |
|                                                                                              | Mobiliser des ressources en eau "non conventionnelles" : réutilisation des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées                                                            |
|                                                                                              | Réduire les prélèvements d'eau actuels dans les milieux en déséquilibre quantitatif                                                                                                        |
| <b>Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain</b>              | Végétaliser les espaces publics et les cours d'école                                                                                                                                       |
|                                                                                              | Réintroduire l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau...)                                                                                                                           |
|                                                                                              | Privilégier les revêtements clairs à fort pouvoir réfléchissant                                                                                                                            |
| <b>Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments</b>      | Rénover les logements ainsi que le parc tertiaire public et privé en prenant en compte le confort d'été (isolation, ombrage)                                                               |
| <b>Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables</b>                                 | Identifier les personnes vulnérables (personnes modestes, malades, enfants...) et les zones de confort thermique (notamment capacité d'accueil des ERP publics rafraîchis)                 |
| <b>Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement</b>                                    | Développer les réseaux de froid, en priorité dans les zones à potentiel fort d'îlot de chaleur urbain                                                                                      |
| <b>Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral</b>          | Elaborer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, dont stratégies foncières                                                                                            |
|                                                                                              | Développer les dispositifs de lutte active souple, restaurer les cordons dunaires, mangroves, herbiers...                                                                                  |
| <b>Résilience face au risque cyclonique en particulier des catégories 4 et 5</b>             | Construire en tenant compte du risque croissant de forte destruction                                                                                                                       |

**N.B. :** les études actuelles ne permettent pas de mettre en évidence une tendance future significative sur l'évolution des tempêtes en France métropolitaine, ainsi il n'y a pas de levier spécifique lié à cet aléa.

- Levier inclus dans les leviers Préservation des Ressources et de la Biodiversité, repris dans le guide des leviers Adaptation - Hors Leviers OM

## Rappel – Panorama des leviers Adaptation : ... Et des leviers par grands enjeux systémiques

| Leviers                                                                    | Exemples d'actions sans regret                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evolution de l'offre touristique de montagne                               | Diversifier l'offre touristique<br>Faire évoluer l'offre d'hébergement et rénovation du patrimoine immobilier                                                                                                                                                                                                                                          |
| Evolution de l'offre touristique littorale                                 | Préparer à des modifications de périodes touristiques liées aux évolutions de température<br>Faire évoluer des équipements touristiques face au recul du trait de côte                                                                                                                                                                                 |
| Continuité des activités économiques locales                               | Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur diagnostic de vulnérabilité au changement climatique<br>Identifier et accompagner les infrastructures et chaînes logistiques stratégiques pour le territoire                                                                                                                                   |
| Adaptation des filières et des exploitations agricoles                     | Encourager les pratiques agro-écologiques (agroforesterie, pratiques de conservation des sols, couverts intermédiaires...)<br>Diversifier les cultures, espèces et variétés, allonger les rotations<br>Adapter les itinéraires techniques, la conduite du cheptel et les cultures pérennes<br>Piloter de manière sobre et efficace la ressource en eau |
| Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture                | Prendre en compte de l'incidence de la migration des populations dans la répartition des possibilités de pêche, dans le respect des équilibres écologiques                                                                                                                                                                                             |
| Gestion durable des forêts et produit bois *                               | Maintenir et diversifier les milieux ouverts en mosaïque<br>Engager le renouvellement forestier privilégiant des espèces variées et adaptées au climat futur<br>Diversifier la valorisation des produits forestiers (nouvelles essences, bois de crise...)<br>Mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillage                               |
| Restauration des habitats naturels *                                       | Protéger et renaturer les zones humides                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *        | Effacer les obstacles majeurs de continuité écologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Augmentation de la surface en aires protégées *                            | Créer ou étendre d'aires protégées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Démarches paysagères facilitatrices de l'acceptabilité des changements     | Elaborer une démarche paysagère concertée à l'échelle du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE)                       | Limiter l'introduction et surveiller l'évolution des EEE                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Préservation des sites culturels et patrimoniaux                           | Rénover les bâtiments en prenant en compte les évolutions climatiques                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement  | Maintenir les réseaux et réduire des fuites<br>Ré-évaluer les capacités et les techniques de traitement                                                                                                                                                                                                                                                |
| Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport | Identifier et accompagner les infrastructures stratégiques et de leurs principales vulnérabilités                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives       | Végétaliser les abords de linéaires cyclables                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Renforcement de la résilience des services de santé                        | Former les personnels aux impacts du changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Préparation des services de secours                                        | Ré-évaluer les capacités et l'organisation des secours face à l'augmentation des risques                                                                                                                                                                                                                                                               |



# Les travaux de la COP sur l'Adaptation ont pu capitaliser sur et s'articuler avec les démarches locales existantes

Le co-pilotage État-Région des COP permet une articulation intégrée avec les initiatives et organisations régionales existantes

## L'implication des observatoires et GREC

Exemples :

Travaux articulés avec le **GREC Normand** (Groupe Régional d'Experts sur le Climat)



Livret des impacts du changement climatique en **Nouvelle-Aquitaine**, réalisé avec l'AREC et le comité scientifique régional AcclimaTerra

Des démarches lancées par les Conseils Régionaux, not. via le recours aux appels à projet européens

Exemples :



**LIFE Adapt en Grand Est** : Etat et opérateurs associés de la Région et 23 co-bénéficiaires.  
Soutien UE à 60%



**CLIMAAX en Hauts-de-France** : Soutien financier et technique au plan régional d'évaluation des risques climatiques



**Pathway 2 Resilience en Nouvelle-Aquitaine** : Financement d'actions d'animation et de mises en relation d'acteurs locaux

Certains Conseils départementaux avaient déjà lancé des études de vulnérabilité et plans d'actions sur leur territoires, renforcés par les COP

Exemples :

Diagnostic, stratégie et plan d'action de l'**Indre** grâce à la démarche TACCT de l'ADEME



Plan départemental d'adaptation du **Lot**, accompagné par le Cerema

Une démarche départementale menée concomitamment avec lancement de la Mission Adaptation (MACC)

- La Mission Adaptation est un dispositif de guichet unique, lancé en novembre 2024 et opérationnel depuis début 2025, qui vise à simplifier l'accès aux ressources et services d'adaptation au changement climatique pour les collectivités territoriales.
- Des réunions départementales ont permis de présenter l'offre de services, sous un format laissé libre aux équipes locales.
- Le nombre de dossiers déposés sur la plateforme a été en moyenne de 12/mois sur l'année 2025 (avec un pic en juillet, parallèlement à la majorité des réunions COP départementales).
- La poursuite de la mobilisation des opérateurs partenaires et des DREAL/DDT(M) permettra de consolider la mission adaptation

# Les enjeux les plus fréquemment identifiés dans l'hexagone sont liés à l'augmentation des vagues de chaleur et à la ressource en eau

## Chaleur

- Les enjeux liés à la chaleur ressortent très majoritairement dans l'ensemble des départements, en particulier en ville (îlots de chaleur) et pour les publics vulnérables. Les actions prioritaires visent le **confort d'été des bâtiments** et la **renaturation**, particulièrement des cours d'écoles.

## Inondations

- Le sujet des inondations est l'un des plus cités dans la remontée des travaux, compte tenu des risques majeurs en jeu. La prévention des inondations par la **restauration des milieux humides et la désimperméabilisation des sols** est une démarche particulièrement valorisée, à travers ses nombreux co-bénéfices (préservation de la biodiversité, lutte contre les effets de la chaleur en milieu urbain...).

## Eau

- La **gestion quantitative des ressources en eau** est une préoccupation majeure. Cet enjeu a notamment été traité en lien avec les Conférences de l'Eau. Si l'examen des enjeux structurels locaux s'appuie sur les travaux d'élaboration des SDAGE et les données de projections nationales (Explore 2), l'examen fin des enjeux est délicat car il nécessite d'analyser précisément les pratiques agricoles, les besoins en eau associés et la variabilité interannuelle de la ressource. Le contexte politique et la sensibilité du sujet ne permettent pas toujours de l'approfondir.
- **Les besoins croissants en eau pour produire notre alimentation** et la nécessaire prise en compte de l'impact économique d'une baisse ou du maintien des prélèvements pour plusieurs secteurs d'activité sont ressortis comme des enjeux clés de nombreuses concertations

## Autres sujets émergents

- Les COP ont permis une sensibilisation accrue sur **l'augmentation du risque de feux de forêts, notamment dans les départements peu soumis à cet aléa historiquement**. Cependant, le sujet de l'adaptation des forêts au changement climatique, au-delà des actions régionales de renouvellement forestier, fait peu l'objet de remontées de projets de la part du bloc communal, pour une forêt publique non domaniale de ~2,7 Mha (ONF).
- Une partie des projets de remédiation face au retrait-gonflement des argiles sont encore au stade de recherche et d'évaluation, les actions locales recensées relèvent surtout à ce stade de **l'information préventive**.

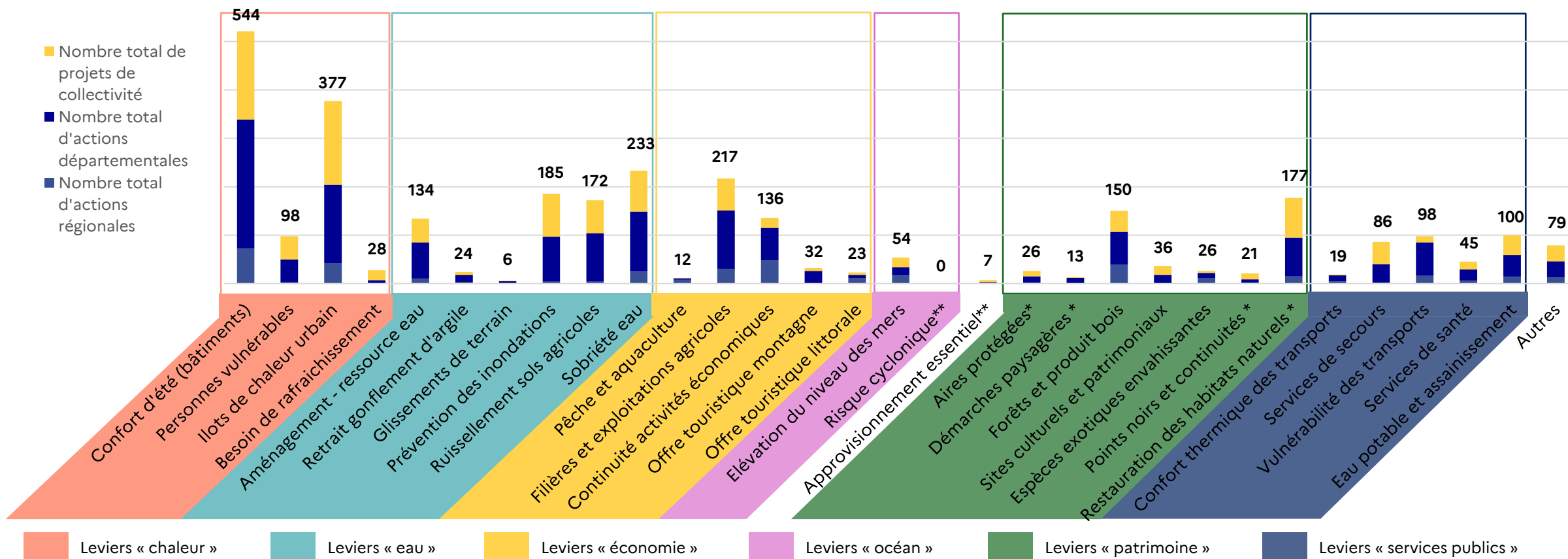
# Augmentation des vagues de chaleur et problématiques liées à l'eau sujets les plus remontés, émergence de l'adaptation des forêts et des transports

**406** Nouvelles actions régionales d'adaptation remontées par la démarche COP 2025

**1 564** Actions départementales

**1 188** Projets de collectivités

**96%** de départements mobilisés par des travaux COP en 2025 sur l'ensemble du territoire national



# L'adaptation requiert des moyens importants : collecte de données, accompagnement technique, mobilisation de financements

## Amélioration continue de la méthode

- Les services déconcentrés font part d'une **forte sensibilité des élus aux enjeux d'adaptation**, mais également d'une difficulté à élaborer des **éléments de langage vulgarisés** qui permettent d'explicitier des projections nécessairement assorties d'incertitudes.
- L'exercice a en outre parfois montré la **difficulté d'appréhender les conséquences en cascade des phénomènes** : vagues de chaleur, sécheresses, inondations, impacts combinés sur la santé des populations, les bâtiments et sur les infrastructures...
- Cet important travail **de sensibilisation**, via une revue complète des enjeux à une maille spatiale fine, devra être renouvelé, en intégrant notamment chaque année les **nouvelles données de projection** (feux de forêt, eau, élévation du niveau de la mer, recalcul des aléas de débordement de cours d'eau...). Il devra notamment être également **approfondi avec les autres parties prenantes**, notamment les entreprises et la société civile. La mobilisation des entreprises sera notamment renforcée en 2026, via un travail des services économiques de l'Etat en région sur l'identification des sites et filières particulièrement vulnérables.
- Afin de faciliter l'appropriation des données d'impact du changement climatique, le **geopackage** (jeux de cartes) mis à disposition pour l'exercice des COP servira de **première brique pour le développement d'un portail de l'Adaptation**, conformément à la mesure 22 du PNACC.

## Besoins exprimés

- **Les remontées sont unanimes sur les besoins de moyens financiers et techniques, et de visibilité pluriannuelle.** La **pérennité des financements nationaux en faveur de l'adaptation** (not. Fonds Vert), tant en terme de montants que de visibilité pluriannuelle est une inquiétude largement partagée.
- Le besoin **d'accompagnement en ingénierie** a été régulièrement soulevé, en particulier sous deux angles : **dépasser le stade des études de vulnérabilité** pour passer aux plans d'actions concrets d'adaptation permettant une réelle résilience systémique du territoire ; **accompagner les plus petites communes comme les EPCI dans la priorisation et le montage technique et financier de projets d'ampleur.**

## Pilotage

- Le suivi des actions d'adaptation des territoires nécessite des **indicateurs de moyen et d'avancement**. En effet, l'idée consistant à piloter les politiques d'adaptation par des indicateurs d'impact est délicate à mettre en œuvre, car il n'est pas possible de qualifier le caractère « adapté » d'un territoire à l'état du climat à ce stade
- A terme, la **disponibilité de données territorialisées** à maille fine restera un enjeu pour le suivi local de l'ambition des plans d'actions.

# Le bilan du volet adaptation des COP 2025 repose sur la combinaison d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives

*La mesure des progrès en matière d'adaptation est rendue complexe à date par l'absence d'indicateurs d'impact des politiques d'adaptation et donc de cible nationale*

## Méthodologie 2025

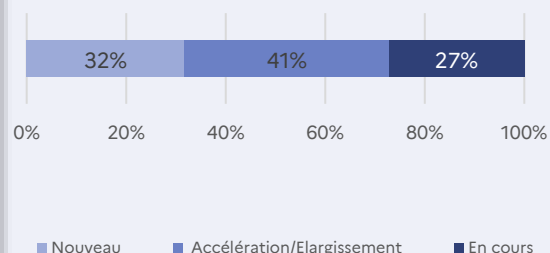
Les indicateurs quantitatifs sur lesquels s'appuie le bilan des COP pour chacun des leviers d'adaptation reposent sur le nombre d'actions et projets remontés :

XX départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

XX actions et projets infra-régionaux remontés

XX actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Cette analyse quantitative permet d'approcher la prise en main des leviers d'adaptation, mais se double d'une analyse qualitative pour :

- Rendre compte des modes d'action privilégiés par les collectivités sur chacun des leviers (priorisation de certaines populations/infrastructures, recours à des solutions fondées sur la nature plutôt que des solutions grises...)
- Mettre en regard les actions/projets avec les principaux freins remontés (besoin d'acquisition de connaissances, difficulté à mobiliser les propriétaires privés...)
- Recenser les bonnes pratiques ou actions/projets inspirants

La recherche est en cours pour définir des indicateurs d'impact quantitatifs des politiques d'adaptation, qui seront à terme intégrés dans le suivi.

# Synthèse – Thématique chaleur

## Chaleur

# Levier : Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Description du levier

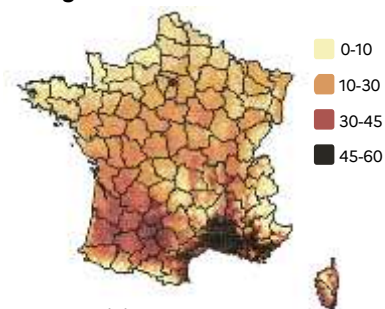
Pour les bâtiments neufs, la RE2020 intègre depuis 2022 le confort d'été en mettant en place un seuil réglementaire à respecter.

Pour les bâtiments existants, l'enjeu est de les adapter progressivement au cours des rénovations. Des solutions peuvent également être mises en place sans recourir à une rénovation globale.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 9** : Adapter les logements au risque de forte chaleur
- **Mesure 28** : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et l'accueil de jeunes enfants

Nombre de jours à +30°C en France hexagonale en 2050



Source : Météo France

## Remontées régionales et infra-régionales

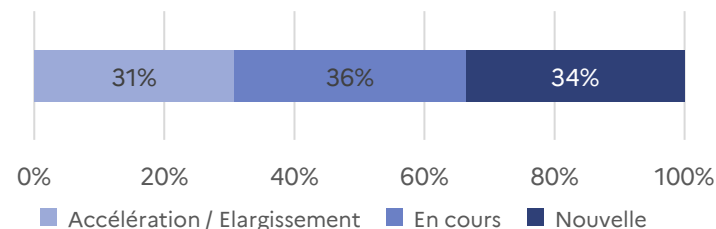
### Chiffres clés :

**50/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**471** actions et projets infra-régionaux remontés

**73** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 34% sont nouveaux, 36% étaient déjà en cours de réalisation, et 31% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**20%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées montrent que près des deux tiers des initiatives restent centrées sur la rénovation énergétique générale, sans aborder spécifiquement le confort d'été. Lorsqu'il est pris en compte, celui-ci concerne surtout des **infrastructures prioritaires** telles que les crèches, établissements scolaires, bâtiments communaux, salles des fêtes, gymnases ou EHPAD. Les mesures mobilisées portent principalement sur le **blanchiment** des façades, la pose de **films solaires** et **brise-soleils**, ainsi que l'installation de **fenêtres ouvrantes** ou de volets motorisés.

Les territoires signalent cependant plusieurs freins : un manque de moyens humains et de **compétences** spécialisées, des **contraintes financières** fortes et une **visibilité** insuffisante pour planifier une programmation pluriannuelle.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Partenariat entre le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et l'École Nationale Supérieure des Technologies et de l'Industrie du Bois (ENSTIB) afin de mener une étude thermique approfondie sur un échantillon de 6 écoles représentatives de la diversité architecturale et énergétique du patrimoine scolaire local. Le livrable prend la forme d'une fiche synthétique personnalisée identifiant des actions concrètes à mettre en œuvre pour améliorer le confort d'été.

Chaleur

# Levier : Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

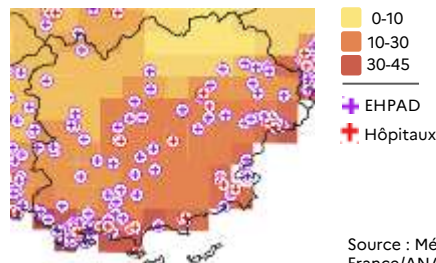
## Description du levier

Pour protéger les publics vulnérables : **identifier** (registres via santé, associations, CAF...), **informer** (SMS, affichage, médecins), **cartographier** (sites rafraîchis, points d'eau) et **organiser** (transports, évacuations). L'objectif est l'anticipation et l'accès aux lieux sécurisés.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 14** : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- **Mesure 15** : Protéger les détenus et personnels pénitentiaires des fortes chaleurs
- **Mesure 28** : Assurer l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

Illustration : positionnement des EHPAD et hôpitaux dans le département du Var (83) par rapport au nombre de jours à +30°C en 2050



Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

35/101

départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

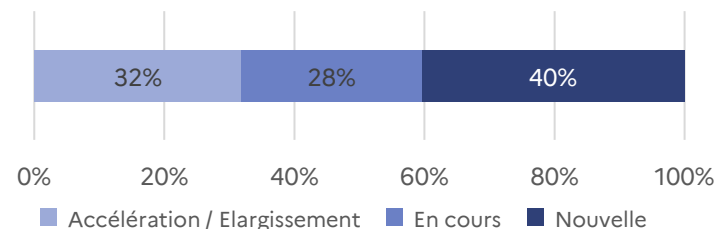
95

actions et projets infra-régionaux remontés

3

actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 40% sont nouveaux, 28% étaient déjà en cours de réalisation, et 32% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

15%

des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Si de nombreuses actions portent sur la sensibilisation des habitants et des décideurs, des solutions concrètes de prise en charge des populations sont régulièrement remontées. Parmi celles-ci, **l'utilisation des cours d'écoles comme espaces de fraîcheur** lors des fortes chaleurs est une pratique courante dans plusieurs territoires. Des dispositifs « d'aller vers » sont également mis en place auprès des voisins et gardiens d'immeubles chargés de veiller sur les populations vulnérables en ultra-proximité.

Plusieurs collectivités ont aussi mis en place des **politiques d'adaptations des conditions de travail** (aménagement des horaires, télétravail).

Les critères retenus pour identifier et contacter les populations vulnérables diffèrent selon les territoires : certains privilégient les publics âgés ou en bas âge, d'autres intègrent les ménages en précarité énergétique ou les résidents des QPV.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Elaboration par la commune d'un « **Plan Grand Chaud** » pour répondre aux risques liés aux canicules. Une première expérimentation a permis le renforcement des maraudes ou la distribution de kits chaleur. Ce dispositif vise à organiser la mise à l'abri des publics les plus vulnérables, notamment les personnes sans domicile. À partir de cette expérimentation, la commune souhaite structurer un Plan Grand Chaud pérenne, en lien avec l'État et la préfecture, en testant de nouvelles mesures comme l'extension des horaires d'ouverture de bâtiments publics.

## Chaleur

# Levier : Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Atténuation »

## Description du levier

L'îlot de Chaleur Urbain (ICU) est un accroissement local de la chaleur dans l'espace public.

Le rafraîchissement des villes et la résorption des îlots de chaleur peuvent être obtenus par la renaturation des espaces urbains, l'introduction de l'eau en ville, la restauration des zones humides et la promotion des espaces verts.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 13** : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

Illustration : îlots de chaleur dans la ville de Bordeaux



Source : Cerema  
■ Ensemble compact de tours (LCZ 1)  
■ Ensemble compact d'immeubles (LCZ 2)

## Remontées régionales et infra-régionales

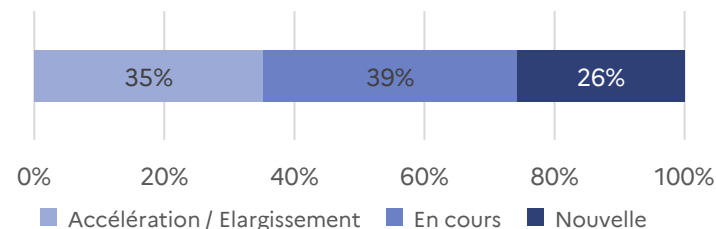
### Chiffres clés :

**43/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**335** actions et projets infra-régionaux remontés

**42** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 26% sont nouveaux, 39% étaient déjà en cours de réalisation, et 35% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**17%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

**Les projets de renaturation sont concentrés sur deux espaces : les établissements scolaires** représentent un tiers des projets recensés, et **les places situées en cœur de ville ou de village** en constituent un quart.

Dans une moindre mesure, les **parkings**, les **établissements médico-sociaux** et les **salles communales** font l'objet de projets de renaturation. Les interventions portent majoritairement sur la végétalisation, via la création de jardins ou la plantation d'arbres, tandis que la réintroduction de l'eau en ville (fontaines, bassins, cours d'eau, miroirs d'eau) demeure plus marginale.

Il est à noter qu'un faible nombre d'études visant à établir un diagnostic de vulnérabilité pour identifier les quartiers susceptibles d'être les plus exposés aux îlots de chaleur urbains ont été remontées.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Projet global comprenant la **création d'un jardin et d'un parcours de loisirs sportif** ouverts au grand public entre des rives arborées et une piste cyclable fréquentée. La réalisation de ce projet s'accompagne également d'une rénovation complète du site donnant une large place à la végétalisation.

Chaleur

# Levier : Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Santé »

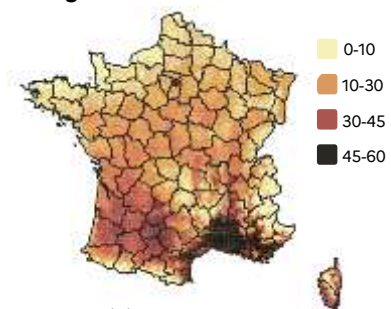
## Description du levier

La satisfaction du besoin de rafraîchissement doit en premier lieu intervenir via des solutions fondées sur la nature (espaces verts, toitures et façades végétalisées...) et le rafraîchissement par les écosystèmes, plutôt que par des moyens techniques. La RE2020 encourage, pour les bâtiments neufs, les solutions de refroidissement naturelles et peu consommatrices en énergie.

### Mesure du PNACC associée :

- **Mesure 10** : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelables

Nombre de jours à +30°C en France hexagonale en 2050



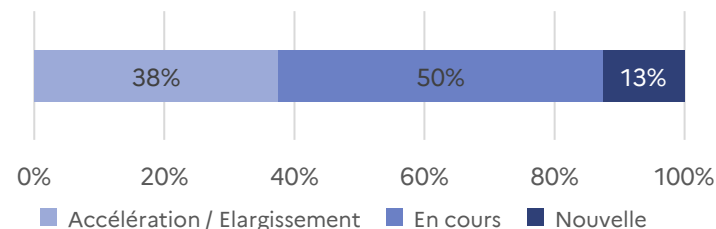
Source : Météo France

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

- 6/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier
- 27** actions et projets infra-régionaux remontés
- 1** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 13% sont nouveaux, 50% étaient déjà en cours de réalisation, et 38% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

- 11%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Ce levier ne fait l'objet que de 28 contributions, dont la moitié s'appuie sur des actions relevant déjà d'autres leviers, notamment la renaturation ou la protection des populations vulnérables. Elles figurent donc à la marge des feuilles de route régionales.

Sont notamment mis en avant la cartographie de **lieux publics de rafraîchissement** disposant de points d'eau en libre accès, de lieux climatisés, de brumisateurs en libre accès. Des **plans ombre** sont aussi déployés dans plusieurs municipalités reposant sur l'ombre naturelle par des politiques de plantation d'arbres, et à défaut sur l'installation d'arcades ombragées ou de toiles tendues pour maximiser l'indice d'ombrage.

En revanche, peu de territoires rapportent des projets portant sur les **réseaux de froid**.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Requalification d'une ancienne friche industrielle en ZAC et d'un pôle de transport en **centre aquatique moderne au sein d'un centre urbain, en quartier prioritaire de la politique de la ville**. Il comprendra un grand bassin, des espaces ludiques pour familles, des aménagements pour personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que des équipements innovants (solariums, espace bien-être) pour répondre aux besoins lors des fortes chaleurs.

# Synthèse – Thématique eau

## Eau

# Levier : Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

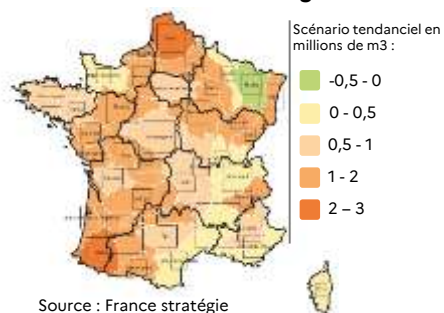
## Description du levier

Le changement climatique aggrave les sécheresses météorologiques et hydrologiques. Il s'agit de mettre en cohérence les ressources en eau disponibles, la qualité des masses d'eau et le développement territorial. Ce levier repose sur les compétences du bloc communal en matière de planification locale et d'aménagement opérationnel.

### Mesure du PNACC associée :

- **Mesure 21** : Renforcer le Plan Eau

### Evolution de la consommation d'eau de 2020 à 2050 en France hexagonale



## Remontées régionales et infra-régionales

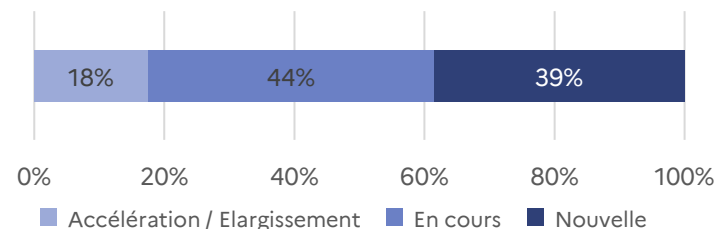
### Chiffres clés :

**29/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**124** actions et projets infra-régionaux remontés

**10** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 39% sont nouveaux, 44% étaient déjà en cours de réalisation, et 18% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**41%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées dessinent deux axes majeurs de travail engagés par les collectivités.

Le premier consiste en la **prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme**. Par nature, cette intégration relève d'une politique d'aménagement qui se déploie sur le long terme et parfois à l'échelle de territoires étendus.

Le second a trait à **l'entretien ou la restauration des espaces de bon fonctionnement**, situés autour des cours d'eau. Les obligations réglementaires de préservation du « lit majeur fonctionnel », composé des zones naturelles d'expansion des crues, permettent de réduire les inondations en aval en laissant les inondations se produire de façon contrôlée. L'entretien des zones hydromorphologiques est également jugé prioritaire pour permettre la mobilité naturelle des cours d'eau.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Amplifier les actions consistant à **conditionner les nouvelles constructions et installations à la bonne disponibilité de la ressource en eau** (art. R.151-34 code de l'urbanisme), et à la mise en adéquation avec les réseaux d'assainissement et la capacité des milieux récepteurs.

Eau

# Levier : Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles (RGA)

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

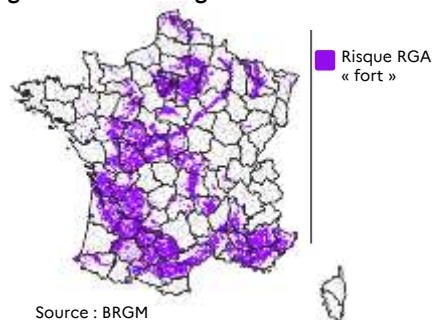
## Description du levier

L'enjeu est triple : **sensibiliser** au phénomène et aux mesures de prévention, **faire appliquer** les normes pour les nouvelles constructions (études géotechniques, fondations adaptées), et **déployer** des solutions variées — gestion de l'eau et de la végétation en priorité, ou renforcement des fondations existantes, malgré leur coût.

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 5** : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au RGA

Territoires de la France hexagonale exposés à un risque fort de retrait-gonflement des argiles en 2025



Source : BRGM

## Remontées régionales et infra-régionales

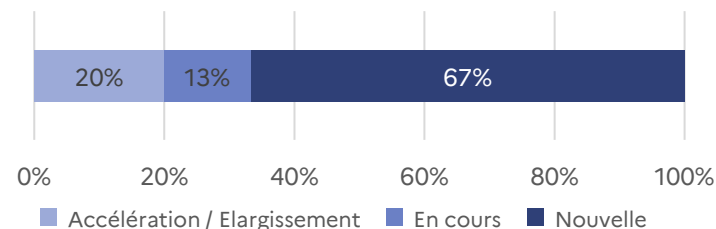
Chiffres clés :

**12/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**21** actions et projets infra-régionaux remontés

**3** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 67% sont nouveaux, 13% étaient déjà en cours de réalisation, et 20% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**10%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les contributions font état de très peu de retours infra-départementaux via les COP, alors même que le risque RGA concerne désormais plus d'une commune sur deux en France. Les actions recensées sont majoritairement orientées vers la **prévention** plutôt que vers des mesures de remédiation, l'objectif étant davantage de limiter la survenue des dommages que de traiter leurs effets.

Une part importante des initiatives vise à **améliorer la connaissance du phénomène de RGA** et à diffuser les bonnes pratiques de prévention et de remédiation. Dans ce cadre, les collectivités intègrent davantage les risques RGA à leurs documents de planification, notamment les PLUi.

Au-delà des habitations individuelles, certaines collectivités engagent également des actions pour prévenir les effets du RGA sur les infrastructures, notamment les **voies**, en adaptant les techniques de construction.

### Exemple d'action et projet inspirant

Etude Cerema pour le compte d'un Conseil départemental visant à détecter les secteurs impactés par le RGA. L'enjeu, relevé par l'étude, est d'être en capacité de **connaître le patrimoine routier sensible** au phénomène afin de programmer les interventions nécessaires pour maintenir la circulation sécurisée des usagers.

Eau

# Levier : Prévention des éboulements et glissements de terrain

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

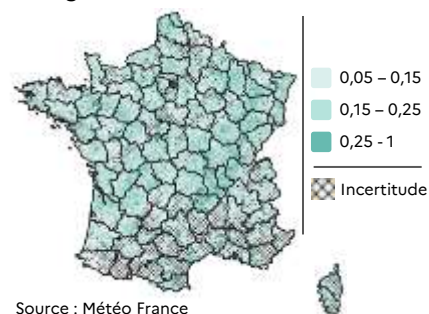
## Description du levier

Le changement climatique a déjà et aura un impact sur les mouvements de terrain, notamment via le changement du régime des précipitations et des cycles de fonte de neige, mais également d'évolution du couvert végétal. La **prévention naturelle** est privilégiée : des forêts bien entretenues, surtout jeunes et denses, limitent glissements et chutes de pierres.

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 6 :** Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires

Ecart relatif d'intensité des événements extrêmes de précipitations en France hexagonale en 2050



Source : Météo France

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

Chiffres clés :

5/101

départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

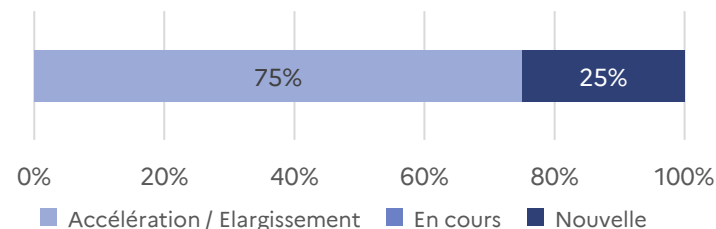
5

actions et projets infra-régionaux remontés

1

actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 25% sont nouveaux, et 75% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

0%

des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Ce levier fait l'objet de très peu de contributions à l'échelle infrarégionale. L'une des remontées met en avant l'importance d'encourager la coopération entre acteurs publics et privés à différentes échelles territoriales afin **de renforcer la gouvernance et la coordination des actions**.

Les territoires expriment également un besoin accru de connaissances, comme l'illustre une étude géologique et structurale visant à prévenir la dégradation d'une paroi en lien avec l'évolution des conditions climatiques.

**L'entretien et la restauration des écosystèmes forestiers** est enfin identifié comme un levier de protection contre les risques gravitaires permettant de fixer les sols, réduire les risques de chute de blocs, absorber l'eau et maintenir la biodiversité et les continuités écologiques.

### Exemple d'action et projet inspirant

La hausse des températures entraînant la fonte du pergélisol et l'instabilité des versants, ce qui augmente le risque de mouvement de terrain, un EPCI lance un **Programme d'Etude Préalable (PEP)** afin d'apprécier l'effet du changement climatique sur les parois et prévenir les éboulements et glissements de terrain.

## Eau

# Levier : Prévention des inondations, notamment via restauration des milieux aquatiques

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

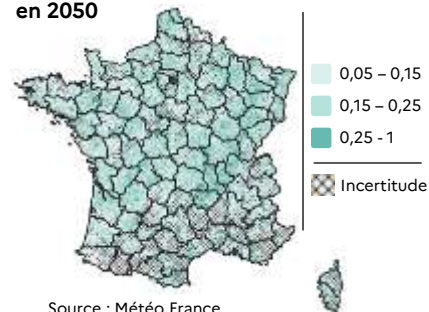
## Description du levier

La modification du régime hydrologique des cours d'eau est susceptible de modifier la fréquence et l'ampleur des inondations. Le levier consiste à restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, en luttant contre le réchauffement et l'évaporation des eaux, en protégeant et en restaurant les zones humides.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 3** : Protéger les populations contre les inondations
- **Mesure 21** : Renforcer le Plan Eau

Ecart relatif d'intensité des événements extrêmes de précipitations en France hexagonale en 2050



Source : Météo France

## Remontées régionales et infra-régionales

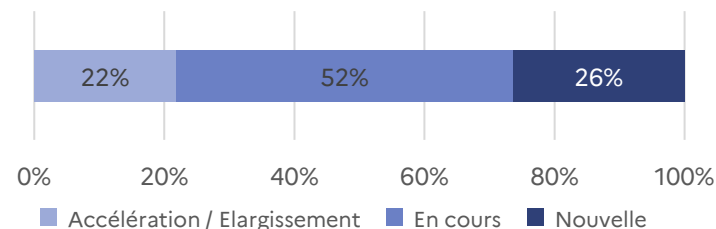
### Chiffres clés :

**41/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**181** actions et projets infra-régionaux remontés

**4** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 26% sont nouveaux, 52% étaient déjà en cours de réalisation, et 22% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**22%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées expriment l'importance de la connaissance du risque pour anticiper les volumes de précipitations, identifier les parcelles vulnérables et disposer d'un état des lieux précis des ouvrages de protection existants. Ces actions s'intègrent dans les Programmes d'Etudes Préalables qui ont vocation à nourrir les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

La majorité des contributions recensées reposent moins sur la construction de digues ou d'ouvrages lourds que sur des **solutions fondées sur la nature**, telles que la renaturation des cours d'eau, la fauche tardive dans les fossés, ou encore l'entretien des haies et fascines, et nourrissent les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

### Exemple d'action et projet inspirant

Accompagner les entreprises du territoire, et plus spécifiquement les Zones d'Activités Économiques, dans l'évolution de leurs **mesures de gestion plus favorables aux espaces naturels**. Des axes permettant de lutter contre les inondations sont spécifiquement identifiés et jugés prioritaires, à savoir l'entretien des pelouses, friches, mares, noues ou zones d'Eco pâturage.

## Eau

# Levier : Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

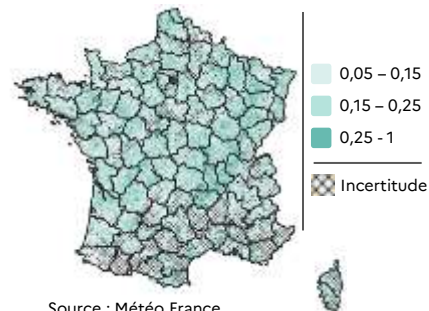
## Description du levier

Le ruissellement intervient dans les zones aux pentes prononcées, les inondations créées sont souvent très localisées et peuvent intervenir loin des cours d'eau. Le ruissellement favorise d'une part l'érosion des sols et d'autre part aggrave l'aléa d'inondation. Les actions portent sur les sols artificialisés et sur les sols agricoles.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 3** : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- **Mesure 13** : Renaturer les villes

Ecart relatif d'intensité des événements extrêmes de précipitations en France hexagonale en 2050



Source : Météo France

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

29/101

départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

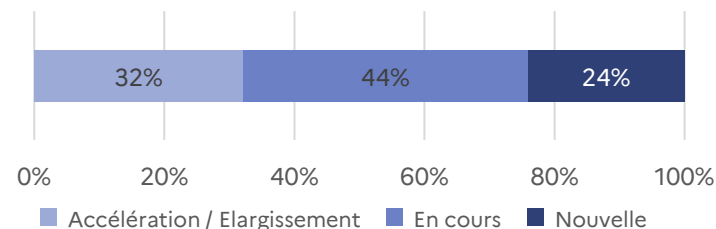
168

actions et projets infra-régionaux remontés

4

actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 24% sont nouveaux, 44% étaient déjà en cours de réalisation, et 32% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

20%

des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les contributions portent largement sur des **solutions fondées sur la nature** plutôt que sur des **solutions d'infrastructures hydrauliques** (bassins de rétention, ouvrages écrêteurs de crue ou digues de protection). Elles ont trait à la restauration des bocages, la plantation et l'entretien de haies ou la végétalisation des terrains.

**L'infiltration de l'eau à la source** est identifiée comme une priorité avec un cinquième des actions visant à désimperméabiliser les sols pour ralentir le ruissellement. Cette démarche à l'échelle des collectivités s'intègre aux différents programmes et outils de planification territoriale locaux (PAPI, SDAGE, SAGE).

Les remontées soulignent également la difficulté de mise en œuvre de certaines formes d'hydraulique douce, comme les **bandes enherbées**, pourtant nécessaires à proximité de points sensibles tels que les captages d'eau.

### Exemples d'actions et projets inspirants

Projet global opéré par une commune dans le cadre de son Plan Communal d'Aménagement des Haies et des Discontinuités (PCAHD) visant à **ralentir le ruissellement des sols** via l'entretien des haies et fascines, la réduction des intrants et la restauration des mares.

## Eau

# Levier : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Ressources »

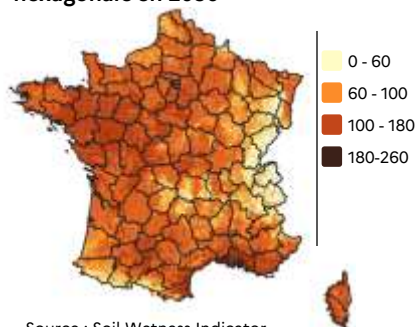
## Description du levier

Le changement climatique implique une réduction de la ressource en eau. La sobriété des usages de l'eau comprend la résorption des fuites dans les systèmes de distribution d'eau potable, la réduction des usages, la mobilisation de ressources non conventionnelles. Ce levier s'inscrit dans l'objectif du Plan Eau de réduction de 10% des prélèvements entre 2022 et 2030.

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 21 :** Renforcer le Plan Eau

Nombre de jours avec un sol sec en France hexagonale en 2050



Source : Soil Wetness Indicator

## Remontées régionales et infra-régionales

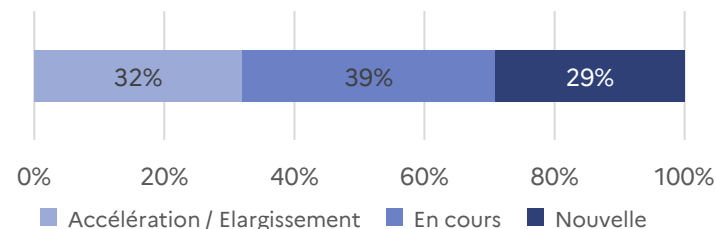
Chiffres clés :

**42/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**208** actions et projets infra-régionaux remontés

**25** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 29% sont nouveaux, 39% étaient déjà en cours de réalisation, et 32% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**28%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées font apparaître de nombreux projets centrés sur la **gestion de la ressource en eau**, notamment la réduction des fuites dans les réseaux. Un certain nombre de démarches territorialisées de gestion de la ressource en eau (comme les PTGE) permettent également d'aborder les sujets de gestion partagée, priorisation des usages, et prise en compte des dynamiques démographiques futures sur les territoires.

De nombreuses actions visent à favoriser la **réutilisation ou l'étude de faisabilité du réemploi des eaux usées** pour des usages non potables, tels que les sanitaires scolaires, l'arrosage ou le nettoyage.

Par ailleurs, les efforts de **sensibilisation** se renforcent, avec des actions destinées aux jeunes (ateliers sur les écogestes) et au grand public via des campagnes d'affichage ou de communication numérique.

### Exemple d'action et projet inspirant

Projet conduit dans le cadre d'un contrat territorial Re-Ressources d'une aire d'alimentation du captage dont l'objectif est **de favoriser et pérenniser les pratiques et systèmes agricoles durables** afin de protéger la ressource en eau, notamment en incitant les agriculteurs à se tourner vers la culture du chanvre, très peu consommatrice en eau et intrants et donc particulièrement propice à la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité. Il implique ainsi de développer et de sécuriser l'ensemble de la filière, de la production à la distribution.

# Synthèse – Thématique océans

Océans

# Levier : Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Description du levier

Le changement climatique implique à long terme une élévation du niveau moyen des mers, qui engendrera l'enneigement permanent de certaines zones et l'exposition de nouvelles zones à des submersions marines temporaires (tempêtes). L'adaptation consiste à anticiper le recul stratégique des infrastructures et populations à terme, et à examiner les zones exposées.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 4** : Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte
- **Mesure 3** : Protéger la population des inondations

Illustration : zones basses par rapport à la PHMA +1m en 2100 dans le département de la Vendée (85)



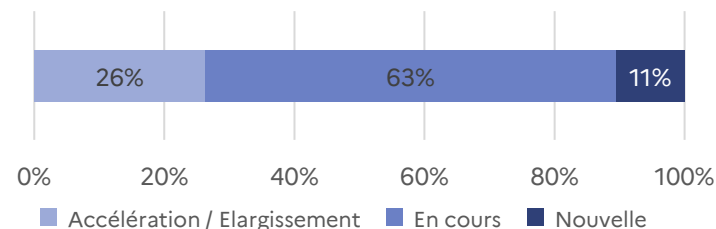
Source : Cerema

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

- 10/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier
- 37** actions et projets infra-régionaux remontés
- 17** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 11% sont nouveaux, 63% étaient déjà en cours de réalisation, et 26% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

- 22%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées font état de l'importance de l'acquisition et de la diffusion des connaissances, de la réalisation de diagnostics de sensibilité à l'érosion côtière, à l'élaboration de cartographies et l'intégration, progressive et hétérogène, de ces résultats dans les documents de planification.

Les stratégies d'aménagement présentent des niveaux de maturité variés, allant de l'expérimentation et des études de faisabilité à la définition d'orientations ou à la mise en œuvre d'actions concrètes.

Près d'un cinquième des actions visent enfin à accompagner les populations littorales dans la **réduction de la vulnérabilité de leurs logements ou à protéger des infrastructures essentielles**.

### Exemples d'actions et projets inspirants

**Démolition et renaturation d'un institut héliomarin** dont les bâtiments les plus à l'ouest sont aujourd'hui à environ 60 mètres de l'océan, soit une position correspondant au trait de côte attendu à l'horizon 2040 dans la région. La dépollution et démolition-évacuation permettra la reconstruction dunaire, la **renaturation du site** et le rétablissement de la biodiversité et des continuités écologiques, en lien avec le Conservatoire du Littoral qui est propriétaire du bâtiment.

# Synthèse – Thématique économie

Economie

# Levier : Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Ressources »

## Description du levier

Des actions sont déjà engagées pour renforcer la résilience des filières pêche, notamment via le plan « Aquaculture d'avenir » et le contrat stratégique de la filière pêche, avec le soutien du Fonds Européen. Les mesures incluent diversification des pratiques de pêche, soutien aux filières à bas niveau trophique et planification spatiale des sites aquacoles.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 39** : Accompagner la pêche et l'aquaculture face au changement climatique
- **Mesure 42** : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces

## Remontées régionales et infra-régionales

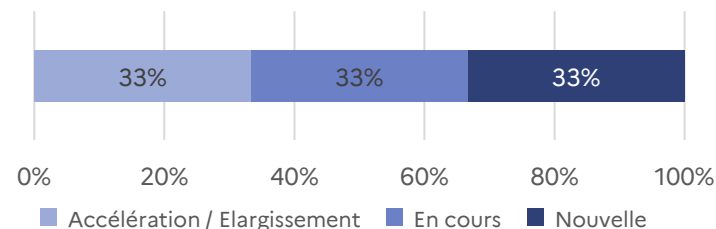
### Chiffres clés :

**4/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**4** actions et projets infra-régionaux remontés

**8** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 33% sont nouveaux, 33% étaient déjà en cours de réalisation, et 33% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**25%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Ce levier fait l'objet de très peu de contributions à l'échelle infrarégionale. Toutefois, l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture est principalement abordé à travers les enjeux liés **au recul du trait de côte**. Les remontées font part d'un travail de renforcement des ouvrages existants, notamment les digues, ainsi que du déploiement de solutions fondées sur la nature, telles que la renaturation des plages afin de favoriser la stabilisation des sédiments.

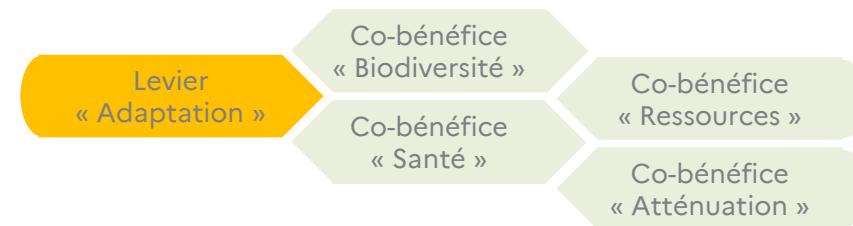
Dans certains cas, une **stratégie partagée de gestion du recul du trait de côte** est recherchée avec l'ensemble des acteurs locaux, pouvant conduire à envisager la relocalisation progressive des activités. Dans ce cadre, **l'État joue un rôle d'appui** important pour accompagner les professionnels concernés, garantir la continuité des activités et sécuriser les conditions de leur installation sur de nouveaux sites. Cet accompagnement mobilise différents outils, dont la réalisation d'études foncières et la constitution de réserves foncières par échanges ou acquisitions.

### Exemple d'action et projet inspirant

Travail collectif réunissant l'Etat, des scientifiques, les agriculteurs et des citoyens afin de réfléchir aux modalités d'**adaptation des marais littoraux face au changement climatique**. La décision a été prise de ne pas reconstruire une digue qui se montrait inapte à protéger les terres agricoles pour acter une **stratégie de recul du trait de côte** et de **déplacement des exploitations agricoles**. Cette opération a été sécurisée, avec l'appui de la SAFER, par une procédure de reconnaissance de calamité agricole et de dérogation aux obligations de la PAC.

## Economie

# Levier : Adaptation des filières et des exploitations agricoles



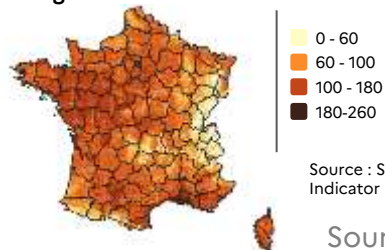
## Description du levier

Des pressions croissantes affectent les rendements, la santé des cultures et des animaux : disponibilité en eau, qualité des sols... Les acteurs disposent d'un large éventail de leviers d'actions : évolution des pratiques culturales, innovation variétale, outils de protection des cultures ou gestion collective de l'eau, ainsi qu'une réflexion sur les bassins de production et la diffusion des connaissances au sein de chaque filière.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 36** : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole
- **Mesure 37** : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire et engager la transition vers des modèles résilients et bas-carbone

Nombre de jours avec un sol sec en France hexagonale en 2050



Source : analyses SGPE

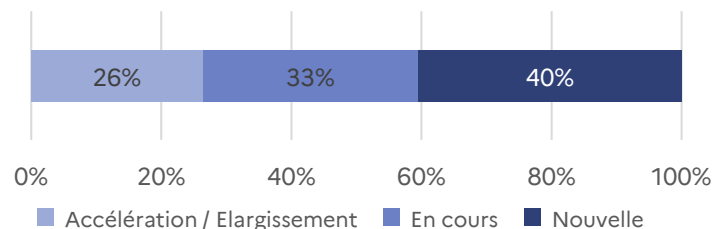
## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

- 46/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier
- 187** actions et projets infra-régionaux remontés

**30** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 40% sont nouveaux, 33% étaient déjà en cours de réalisation, et 26% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**24%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les démarches locales mettent en avant la nécessité de **structurer des filières territorialisées, diversifiées et résilientes**, tout en garantissant des débouchés économiques pérennes. Les leviers mobilisés relèvent souvent à la fois de l'atténuation et de l'adaptation, notamment via les pratiques agroécologiques, la couverture des sols ou la réduction des intrants.

Toutefois, les collectivités disposent de marges de manœuvre limitées pour agir directement sur les pratiques agricoles. Leur intervention se concentre principalement sur les **paiements pour services environnementaux (PSE)** et les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, qui constituent des vecteurs de promotion des pratiques de transition écologique et d'adaptation.

Les remontées soulignent également la complexité de financer la prise de risque des agriculteurs en transition vers le bio ou la conservation des sols.

### Exemple d'action ou projet inspirant

- Mise en œuvre des programmes d'actions sur les bassins d'alimentation de captage (BAC) en fonction des enjeux prioritaires identifiés sur chacun, notamment à travers **des conseils agricoles et aides financières pour la mise en place et le maintien d'aménagement d'hydraulique douce** et travaux structurants pour protéger la ressource. Ces travaux sont réalisés à l'amiable ou par un financement à hauteur de 100% par conventions
- Projet de centralisation de l'état des connaissances et des projections climatiques fiabilisées à l'échelle des parcelles, des exploitations et des bassins versants afin que les agriculteurs puissent adapter leur stratégie face aux changements en collaboration avec l'INRAE

Economie

# Levier : Continuité des activités économiques locales

Levier  
« Adaptation »

## Description du levier

Le changement climatique est susceptible d'affecter les activités économiques par des impacts sur les chaînes d'approvisionnement et logistiques. Ce levier repose sur le fonctionnement interne des entreprises, la qualité et la cohérence de la stratégie d'adaptation de l'entreprise, protection des salariés.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 11** : Adapter les conditions de travail en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- **Mesure 33** : Intégrer l'adaptation dans les stratégies des entreprises
- **Mesure 34** : Intégrer l'adaptation dans les dispositifs d'aides aux entreprises
- **Mesure 40** : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises
- **Mesure 41** : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises

## Remontées régionales et infra-régionales

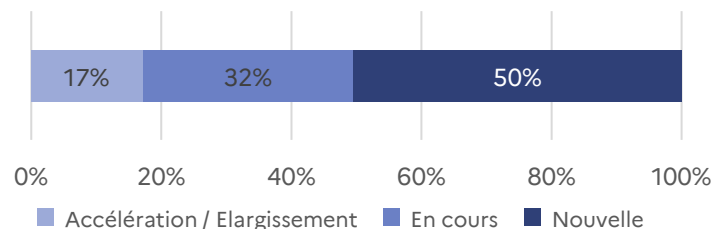
### Chiffres clés :

**25/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**88** actions et projets infra-régionaux remontés

**48** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 50% sont nouveaux, 32% étaient déjà en cours de réalisation, et 17% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**28%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les contributions soulignent la nécessité de renforcer la **formation des acteurs économiques**, en particulier des TPE/PME et des acteurs les plus exposés aux changement climatique, en privilégiant des enjeux concrets comme l'assurabilité des risques et les primes d'assurance. Certaines initiatives envisagent la mutualisation des formations à l'échelle d'un EPCI voire d'un département afin d'en réduire le coût.

Les **ruptures d'approvisionnement** constituent un autre axe important, avec un besoin d'identification des infrastructures et chaînes logistiques vulnérables et de capitalisation sur les crises passées, parfois à l'échelle des branches ou dans le cadre de gouvernances multi-acteurs. Le développement et la mise en œuvre de plans de continuité d'activité (PCA) sont également encouragés. Toutefois, contrairement à la décarbonation, l'adaptation peine encore à s'inscrire pleinement dans les stratégies de transformation des entreprises.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Mise en place par un acteur économique spécialisé dans la production des ingrédients laitiers en poudre et ses substituts d'une tour aéroréfrigérante et d'un recyclage des eaux de process, qui ont permis **un gain de plus de 100 000 m3 par an d'eau économisée** par rapport au prélèvement existant. Ces travaux ont bénéficié d'une aide de l'ADEME à hauteur de 40%, dans le cadre de l'appel à projets « Sobriété des usages » du Plan de résilience.

Economie

# Levier : Evolution de l'offre touristique de montagne

Levier  
« Adaptation »

## Description du levier

Avec les régions arctiques, les montagnes sont les zones de la planète qui se réchauffent le plus vite. Face à la réduction de l'enneigement et la réduction des ressources en eau, il s'agit de faire évoluer l'offre touristique (mutation des infrastructures de loisirs, conciliation des activités de pleine nature, sobriété de l'usage en eau, évolution de l'hébergement).

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 35** : Accompagner l'adaptation du tourisme

Nombre de jours avec une hauteur de neige d'au moins 30cm au dessus de 1 500m en 2050 en France hexagonale



Source : Météo France

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

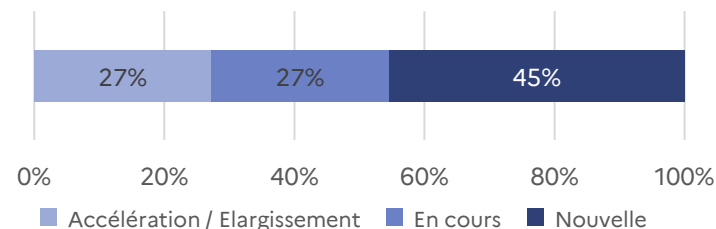
Chiffres clés :

**16/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**32** actions et projets infra-régionaux remontés

**0** actions ajoutées aux **feuilles de route régionales des COP**

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 45% sont nouveaux, 27% étaient déjà en cours de réalisation, et 27% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**28%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

La démarche conduite dans le cadre du volet adaptation de la COP 2025 s'est articulée avec les travaux des **commissariats de massif**. Les remontées font état de la volonté de **développer de nouvelles activités touristiques**, comme la randonnée (élaboration de nouveaux itinéraires, entretien des sentiers et construction de nouveaux refuges), afin de garantir la diversification des revenus des acteurs économiques du territoire. Certaines contributions mentionnent le recours à l'expropriation pour permettre un changement d'usage.

Les territoires anticipent par ailleurs une **hausse de la fréquentation estivale** liée à une demande grandissante de rafraîchissement qu'offre la montagne sur ces périodes, ce qui nécessite de disposer d'études permettant d'objectiver cette évolution et de mieux documenter les risques accrus, tels que les éboulements ou les effets des sécheresses. La sensibilisation du public est également renforcée, notamment par la signalétique ou la médiation pastorale.

### Exemple d'action et projet inspirant

Lancement d'un projet d'itinérance douce permettant de répartir la fréquentation touristique sur l'ensemble de l'année, réduisant les impacts liés aux aléas climatiques et aux fluctuations de la demande avec la **création de nouveaux grands itinéraires de randonnées GR®** pour un total de 460km d'itinéraires balisés.

Economie

# Levier : Evolution de l'offre touristique littorale

Levier  
« Adaptation »

## Description du levier

L'évolution de l'offre touristique littorale doit être pensée dans une approche globale d'aménagement du territoire. Le levier inclut déplacement des équipements de loisirs, diffusion de sobriété en eau, modernisation de l'offre de l'hébergement, diversification de l'offre de loisirs, maîtrise de l'urbanisme et de l'artificialisation

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 35 :** Accompagner l'adaptation du tourisme

Illustration : zones basses par rapport à la PHMA +1m en 2100 dans le département de la Vendée (85)



Source : Cerema

## Remontées régionales et infra-régionales

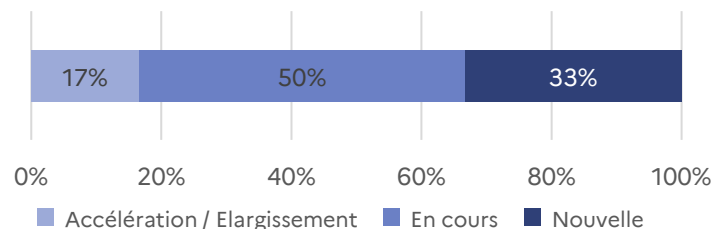
Chiffres clés :

**7/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**12** actions et projets infra-régionaux remontés

**11** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 33% sont nouveaux, 50% étaient déjà en cours de réalisation, et 17% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**8%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Ce levier fait l'objet de très peu de contributions à l'échelle infrarégionale. Les remontées mettent l'accent sur l'accompagnement des sites touristiques dans la compréhension de leurs vulnérabilités et la mise en œuvre de solutions opérationnelles. Dans ce cadre, les **solutions fondées sur la nature** sont privilégiées, notamment la végétalisation et l'ombrage des espaces, avec une attention particulière dans le choix des essences adaptées au climat futur du site. En parallèle, les acteurs sont invités à mettre en pratique des **approches dites « douces »**, telles que l'adaptation des horaires ou la réorientation des flux. De façon plus structurelle, la diversification de l'offre vers un tourisme « quatre saisons », au-delà du pic de fréquentation estival, constitue un axe important des collectivités.

Les territoires rapportent également des actions de sensibilisation du public, notamment via la distribution de guides invitant les visiteurs à contribuer à la réduction des impacts.

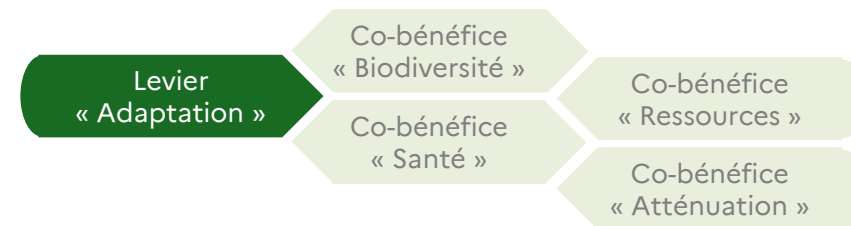
### Exemple d'action ou projet inspirant

**Accompagnement des sites touristiques** de la région par l'Etat via l'ADEME dans la concrétisation d'actions opérationnelles d'adaptation de leurs pratiques actuelles. Les actions retenues visent notamment la végétalisation et l'ombrage des espaces, la gestion des espèces invasives ou des solutions d'adaptation grises ou infrastructurelles, à savoir des bâtis repensés avec une conception bioclimatique et la prise en compte des énergies renouvelables pour l'autonomie énergétique du site (ombrières photovoltaïques) et pour son rafraîchissement (géothermie).

# Synthèse – Patrimoine

## Patrimoine

# Levier : Gestion durable des forêts et produit bois



## Description du levier

L'objectif est de maintenir la santé, la résilience et la multifonctionnalité des forêts. Le levier recouvre le renouvellement des massifs forestiers en favorisant la diversification et les essences adaptées aux conditions climatiques futures, gestion des milieux forestiers en « mosaïque », la préservation de la biodiversité forestière.

### Mesures du PNACC associées :

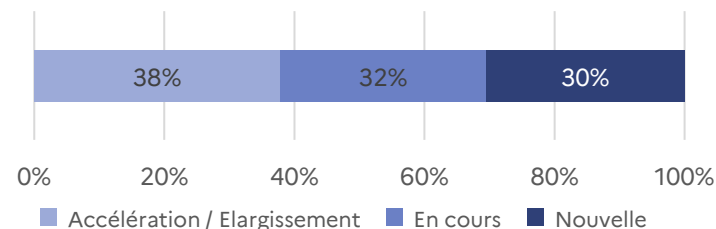
- **Mesure 7** : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies
- **Mesure 38** : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

|        |                                                                                        |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 37/101 | départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier |
| 111    | actions et projets infra-régionaux remontés                                            |
| 39     | actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP                              |

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 30% sont nouveaux, 32% étaient déjà en cours de réalisation, et 38% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

19% des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

La forêt française est majoritairement privée (75 %), les collectivités n'en détenant que 16 % et l'État 9 %. D'une part, la quasi-totalité des forêts publiques sont sous la gestion de l'**Office national des forêts (ONF)**, de telle sorte que les collectivités se reposent largement sur cet opérateur. D'autre part, la mobilisation des propriétaires privés quant à la gestion durable des **forêts privées** demeure difficile. Toutefois, certaines remontées font part de partenariats entre EPCI et associations pour financer à hauteur de 70% les travaux forestiers privés visant à préserver les services écosystémiques des forêts et à réduire leur vulnérabilité face aux aléas climatiques.

Les actions recensées se structurent autour de deux volets principaux : **l'adaptation des forêts au changement climatique**, notamment via les schémas d'aménagement et la diversification des essences, et **la gestion du risque incendie**, incluant la mise en œuvre de techniques visant à ralentir la propagation des feux.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Action de la Mission d'Intérêt général – Défense des Forêts contre l'Incendie (MIG DFCI), en partenariat avec l'ONF, pour réaliser **des contrôles de débroussaillage** autour des parcs photovoltaïques, des zones bâties et le long de l'autoroute, afin d'assurer l'application effective des **obligations légales de débroussaillage** (OLD) et de sensibiliser les acteurs concernés.

Patrimoine

# Levier : Régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Biodiversité »

Co-bénéfice  
« Santé »

## Description du levier

Le levier consiste à lutter contre les espèces émergentes en visant l'éradication en priorité des espèces ayant l'impact négatif le plus important et contrôler les fronts de propagation des espèces plus largement répandues.

### Mesure du PNACC associée :

- **Mesure 43** : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces

## Remontées régionales et infra-régionales

### Chiffres clés :

7/101

départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

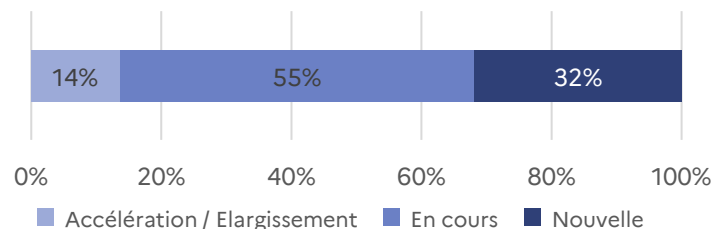
15

actions et projets infra-régionaux remontés

11

actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 32% sont nouveaux, 55% étaient déjà en cours de réalisation, et 14% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

20%

des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées mettent en avant des **méthodes de régulation** reposant sur la sélection d'espèces prédatrices et le piégeage ou la destruction des nids, qui se doivent d'être le plus sélectif possible afin de limiter les effets sur les écosystèmes. Les actions se concentrent principalement sur les espèces conjuguant forte expansion et enjeu pour la santé humaine.

Sur le volet gouvernance, certaines contributions insistent sur la nécessité de renforcer la coordination intercommunale, d'harmoniser les méthodes, de mutualiser les moyens et d'assurer un suivi sur le temps long par les élus et techniciens. Enfin, des efforts de sensibilisation sont rapportés, notamment via des ateliers participatifs tels que les « fresques de la biodiversité » ou « les fresques une seule santé », à destination des citoyens, agents et élus.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Le **plan régional santé-environnement (PRSE)** d'un territoire dispose d'une action de formation de **référénts communaux** à la lutte contre les ambrosies. Ces référents sont formés à l'identification et à la lutte contre cette plante hautement allergisante. Ils ont aussi la charge de relayer les bonnes pratiques de lutte à la population et aux acteurs locaux (agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures linéaires, etc...) en cas de signalement de présence de la plante.

# Levier : Préservation des sites culturels et patrimoniaux

## Description du levier

Le levier consiste à encourager la rénovation des sites culturels en prenant en comptes les évolutions climatiques. Ce levier est essentiel pour préserver les bâtiments, œuvres, et espaces naturels patrimoniaux, tout en sensibilisant le public aux effets du dérèglement climatique.

### Mesure du PNACC associée :

- **Mesure 44** : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

## Remontées régionales et infra-régionales

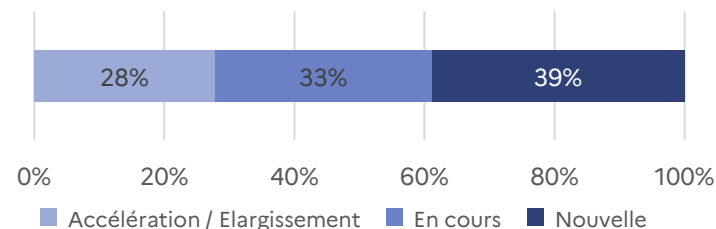
### Chiffres clés :

**14/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**36** actions et projets infra-régionaux remontés

**0** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 39% sont nouveaux, 33% étaient déjà en cours de réalisation, et 28% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**17%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Ce levier fait l'objet de très peu de contributions à l'échelle infrarégionale. Les remontées font état de projets portant à la fois sur la réfection du patrimoine bâti et la requalification de parcs ou domaines, ce qui conduit les collectivités à intervenir simultanément sur les **infrastructures** et sur la **biodiversité**. L'enjeu central consiste à concilier l'adaptation des sites culturels au changement climatique avec les **impératifs de conservation**, qui exigent parfois de préserver autant que possible les matériaux d'origine et d'agir avec une grande précaution pour éviter toute dégradation. A cet égard, un besoin d'acquisition de connaissances sur la vulnérabilité des sites est remonté. Un autre enjeu tient au contexte budgétaire, qui complique la priorisation des patrimoines et sites culturels dans les politiques d'adaptation.

Par ailleurs, la **sensibilisation** occupe une place importante, avec des actions visant la montée en compétence des gestionnaires, propriétaires et élus, notamment via la production d'outils d'appui technique.

### Exemple d'action et projet inspirant

Dans le cadre d'un programme transfrontalier réunissant plusieurs régions françaises et européennes, un projet vise à **préserver et renforcer le patrimoine naturel et paysager**. Il associe les populations locales afin de les sensibiliser aux dimensions paysagères, littéraires et historiques de leur environnement. Un schéma d'accueil du public et des mobilités douces permet de préserver certains espaces pour assurer la reproduction de la faune et de la flore.

# Synthèse – Thématique services publics

Services  
publics

# Levier : Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Atténuation »

Co-bénéfice  
« Santé »

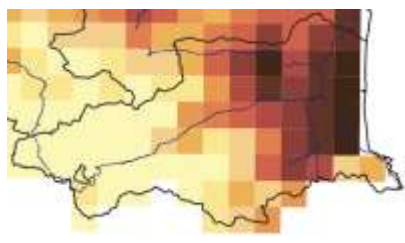
## Description du levier

Le levier consiste à favoriser le confort thermique des déplacements, adapter la gestion de l'offre, évoluer le mode de travail et à anticiper les déplacements des personnes vulnérables et leur assurer des possibilités de déplacements spécifiques.

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 30 :** Assurer la résilience des transports et des mobilités

Illustration : tronçon de voie ferrée couplé au nombre de jours à +30°C dans le département des Pyrénées-Orientales (66) en 2050



Source : Météo France

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

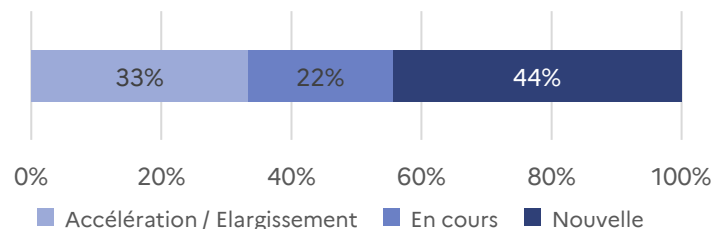
Chiffres clés :

**7/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**14** actions et projets infra-régionaux remontés

**5** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 44% sont nouveaux, 22% étaient déjà en cours de réalisation, et 33% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**64%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées abordent le confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives principalement sous l'angle du **report modal**, avec l'objectif de garantir des conditions d'usage adaptées aux fortes chaleurs dans l'ensemble des modes transports alternatifs à la voiture individuelle.

Pour le **vélo**, les actions portent sur l'aménagement des pistes cyclables ou sur des solutions fondées sur la nature favorisant l'ombrage, notamment la plantation ou l'entretien d'arbres protégeant les voies du soleil. Pour le **tramway**, l'allongement des rames et l'augmentation des places assises sont privilégiés pour permettre davantage de possibilités de repos pour les usagers, sans augmenter la saturation des places debout, moins confortables en période de forte affluence. Pour les **bus**, l'installation de dispositifs de climatisation constitue le principal levier remonté.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau quartier de 400 logements, une agglomération a mis en place des aménagements de mobilité dédiés aux circulations douces pour connecter ce quartier avec le centre ville. Ces **aménagements ont volontairement été réalisés le long d'un canal** reliant plusieurs communes de l'intercommunalité pour maximiser le confort thermique des usagers.

## Levier : Préparation des services de secours

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

### Description du levier

La résilience des services de secours face au changement climatique passe notamment par la prise en compte de la sécurité civile dans l'aménagement du territoire, le développement des connaissances sur l'évolution des risques naturels et sanitaires, le renforcement de la mobilisation des civils engagés volontaires et l'évolution des moyens.

#### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 8** : Préparer la sécurité civile à l'augmentation des risques naturels
- **Mesure 17** : Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé
- **Mesure 48** : Education au climat

### Remontées régionales et infra-régionales

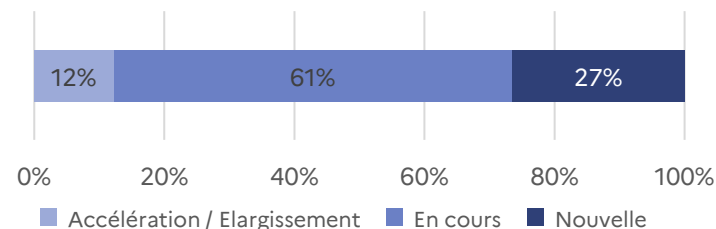
#### Chiffres clés :

**24/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**84** actions et projets infra-régionaux remontés

**2** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

#### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 27% sont nouveaux, 61% étaient déjà en cours de réalisation, et 12% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**11%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

### Analyse des remontées

#### Analyse des remontées infrarégionales

Les contributions encouragent l'élaboration de plans d'information aux citoyens (PIC) afin d'améliorer la **communication et la gestion de crise**, notamment via un renforcement de la signalétique pour orienter les évacuations. La préparation des services de secours se concentre principalement sur les risques de crues, d'inondations, de canicules et de feux de forêt.

Les méthodes privilégiées incluent la réalisation d'**exercices de simulation et la diffusion d'une culture générale du risque** auprès de l'ensemble des parties prenantes et de la population. La mobilisation des forces armées est prévue pour appuyer les forces de secours en cas de dépassement de leurs capacités.

Des actions de sensibilisation sont également prévues, notamment lors de la journée de la résilience, dans les écoles ou en réunions publiques.

#### Exemple d'action et projet inspirant

Construction d'un « **Campus de la résilience** » dédié à la formation sur les risques et la résilience urbaine. Ce projet est conduit en partenariat avec une brigade de sapeurs-pompiers et la Protection civile. Positionné au sein d'un collège, il s'adresse à tous, dès le plus jeune âge, grâce à des formats pédagogiques variés (espaces d'exposition, ateliers, expériences immersives et formations). L'accent sera mis sur le **partage de connaissances sur les risques climatiques** du territoire et les **réflexes à adopter** en cas d'événements climatiques majeurs.

Services  
publics

# Levier : Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport

Levier  
« Adaptation »

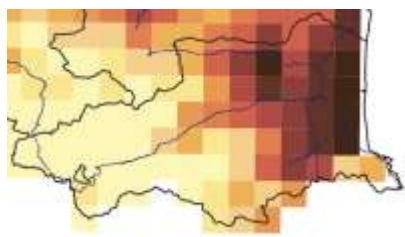
## Description du levier

Les modifications des conditions climatiques impliquent des travaux de réparation et de maintenance plus importants sur les services de transports, des coupures des réseaux plus fréquentes, un vieillissement prématuré des infrastructures, des impacts sur la sécurité des déplacements et sur la qualité de service.

**Mesure du PNACC associée :**

- **Mesure 30** : Assurer la résilience des transports et des mobilités

Illustration : tronçon de voie ferrée couplé au nombre de jours à +30°C dans le département des Pyrénées-Orientales (66) en 2050



Source : Météo France

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

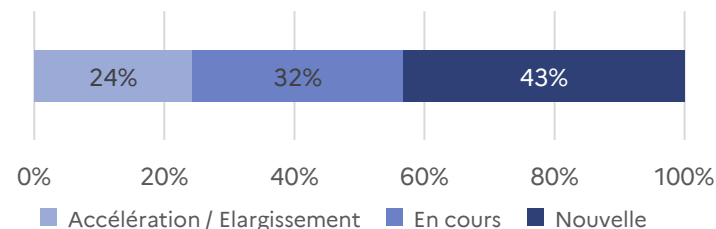
Chiffres clés :

**21/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**82** actions et projets infra-régionaux remontés

**16** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 43% sont nouveaux, 32% étaient déjà en cours de réalisation, et 24% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**13%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées insistent sur la nécessité **d'identifier les infrastructures essentielles** afin de hiérarchiser les mesures de protection. Les collectivités expriment un besoin d'acquisition de connaissances pour repérer les points noirs et les segments les plus vulnérables, ainsi que pour renforcer les échanges avec les gestionnaires de réseaux, tant pour mener les études que pour assurer le suivi des actions via des groupes techniques dédiés.

Sur les autoroutes, les **crues et inondations constituent les risques les plus significatifs**. Sur le réseau ferré, les actions portent principalement sur l'entretien de la végétation en bord de voie et la modernisation des caténaires.

La **planification de schémas de circulation secondaires** est également évoquée, avec, dans certaines zones où cela est possible, le recours ponctuel à des taxis fluviaux ou bateaux associatifs comme mobilité alternative en situation de crise.

### Exemple d'action et projet inspirant

Un gestionnaire d'autoroutes a lancé une étude de vulnérabilités locales. Celle-ci a permis de **croiser les données de risques inondations** des territoires à risques importants d'inondation (TRI) et des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) avec les **sections à forte affluence** en matière de desserte. Un outil couplant des modèles physiques avec l'IA (Deep Learning) a permis de prédire les écoulements d'un grand nombre de scénarios climatiques. Cette étude permet de choisir des **aménagements d'infrastructures adaptées** aux vulnérabilités.

Services  
publics

# Levier : Renforcement de la résilience des services de santé

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Santé »

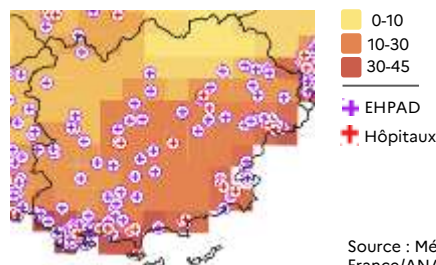
## Description du levier

Les établissements de santé et médico sociaux sont à considérer comme des structures à la fois vulnérables, et essentielles. Le levier consiste à évaluer les répercussions du changement climatique sur la santé des populations et des infrastructures de santé.

### Mesures du PNACC associées :

- **Mesure 16** : Développer l'approche « Une seule santé »
- **Mesure 17** : Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du CC sur la santé
- **Mesure 29** : Anticiper les conséquences du CC sur le système de santé

Illustration : positionnement des EHPAD et hôpitaux dans le département du Var (83) par rapport au nombre de jours à +30°C en 2050



Source : Météo France/ANAP

Source : analyses SGPE

## Remontées régionales et infra-régionales

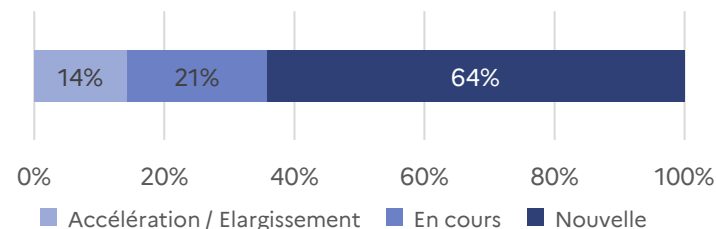
### Chiffres clés :

**12/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**39** actions et projets infra-régionaux remontés

**6** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

### Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 64% sont nouveaux, 21% étaient déjà en cours de réalisation, et 14% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**33%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Certaines actions sont déjà structurées, portées par les ARS par exemple, portant par exemple sur l'**adaptation des soins et de l'organisation ville-hôpital** pour répondre aux pics d'activité et protéger les publics les plus vulnérables, ainsi que sur des travaux de surélévation de bâtiments essentiels. Enfin, la formation des professionnels est largement soulignée, avec la nécessité d'appuyer le développement des outils existants via l'ANFH, l'ANAP ou l'EHESP. Les collectivités sont cependant dans l'attente de la mise en œuvre de l'étude prévue par la **mesure 29 du PNACC** qui vise à identifier les conséquences du changement climatique sur le système de santé. Les résultats ont vocation à établir un constat partagé qui sera intégré dans les **documents de gestion de crise** élaborés par les établissements de soin et médico-sociaux (Plan blanc, Plan bleu ou Plan de continuité d'activité). Pour assurer un pilotage effectif, le développement du réseau des **conseillers en transition énergétique et écologique en santé** (CTEES) apparaît comme une priorité dans les remontées.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Coordination des acteurs de la santé et des services déconcentrés du territoire à l'échelle d'une région pour **construire une cartographie régionale** des risques climatiques pour les structures sanitaires et médico-sociales, qui permettra d'adapter l'organisation des soins et la coordination ville-hôpital pour faire face aux pics d'activité et protéger les populations les plus vulnérables. Ce dispositif piloté par l'ARS s'intégrera dans les dispositifs de gestion de crise existants.

Services  
publics

# Levier : Renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Levier  
« Adaptation »

Co-bénéfice  
« Ressources »

Co-bénéfice  
« Santé »

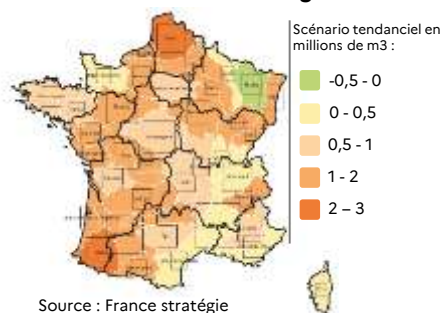
## Description du levier

Les solutions pour l'adaptation des infrastructures des services de l'eau potable sont la surélévation de certains équipements, méthode de monitoring, mise en place de systèmes de dérivation pour détourner les flux excédentaires, lutter contre les fuites des réseaux de distribution.

Mesure du PNACC associée :

- Mesure 21 : Renforcer le Plan eau

Evolution de la consommation d'eau de 2020 à 2050 en France hexagonale



Source : France stratégie

## Remontées régionales et infra-régionales

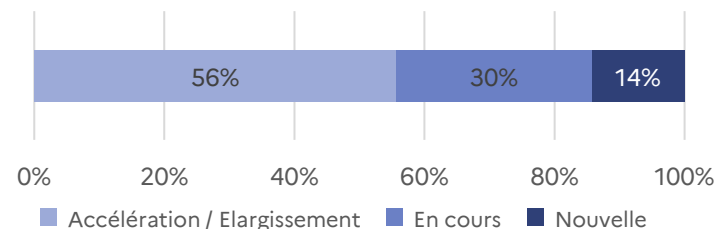
Chiffres clés :

**19/101** départements ont remonté au moins une action ou un projet infra-régional sur ce levier

**86** actions et projets infra-régionaux remontés

**14** actions ajoutées aux feuilles de route régionales des COP

Caractérisation des actions et projets infrarégionaux :



Lecture : Parmi les actions et projets infrarégionaux remontés dans le cadre des COP adaptation dont la caractérisation a été définie, 14% sont nouveaux, 30% étaient déjà en cours de réalisation, et 56% étaient en cours de réalisation et sont accélérés ou élargis grâce aux COP.

**1%** des actions et projets infrarégionaux remontés possèdent un jalon en 2026

## Analyse des remontées

### Analyse des remontées infrarégionales

Les remontées identifient la **résorption des fuites** comme une priorité, certaines études locales montrant par exemple que les pertes atteindraient 20% de l'eau produite ou distribuée et serait principalement attribuable à la vétusté des réseaux et aux mouvements de sols.

Les actions visent notamment le **renouvellement des ouvrages obsolètes ou sous-dimensionnés**. D'autres contributions portent sur l'amélioration de la qualité des cours d'eau affluents pour faciliter les traitements et renforcer la résilience des services publics de l'eau et de l'assainissement en période extrême. La **réduction des pressions** via l'infiltration ou la mise en œuvre de la séparation des eaux sont également remontées. La sensibilisation des acteurs constitue également un volet important, via la diffusion d'outils, de guides et de retours d'expérience, ainsi que par des dispositifs de formation mobilisant l'ASTEE, l'OIEAU ou le CNFPT.

### Exemple d'action ou projet inspirant

Lancement d'une étude à l'échelle d'un département sur l'alimentation en eau en cas de crise majeure, pour **anticiper les situations de rupture du réseau d'eau potable**, notamment en cas de crue exceptionnelle ou d'accident industriel, pour sécuriser un approvisionnement minimum pour répondre aux besoins vitaux et garantir la continuité des services essentiels. L'étude vise à **identifier des scénarios opérationnels de distribution**, incluant la localisation de points de ravitaillement et l'organisation logistique en situation de crise.

# Annexes

# Co-bénéfices des 44 leviers Décarbonation, Biodiversité et Ressources

## Panorama des leviers de décarbonation

## Panorama des leviers de biodiversité et ressources

|                           |                                                            | Climat | Biodiversité                                      | Ressources | Adaptation | Santé |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------|------------|------------|-------|
| Transport de voyageur     | Véhicules électriques                                      | X      |                                                   |            |            | X     |
|                           | Bus et cars décarbonés                                     | X      |                                                   |            |            | X     |
|                           | Réduction du besoin de déplacements                        | X      | Secrétariat général à la planification écologique |            |            |       |
|                           | Covoiturage                                                | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Transports en commun                                       | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Vélo                                                       | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés   | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Electrification et efficacité des deux-roues               | X      |                                                   | X          |            | X     |
| Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité                            | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Efficacité et sobriété logistique                          | X      |                                                   | X          |            | X     |
| Bâtiments                 | Sobriété énergétique des bâtiments (résidentiel)           | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Changement de chaudière à fioul + rénovation (résidentiel) | X      |                                                   |            | X          | X     |
|                           | Changement de chaudière à gaz + rénovation (résidentiel)   | X      |                                                   |            | X          | X     |
|                           | Rénovation des passoires énergétiques (résidentiel)        | X      |                                                   | X          | X          | X     |
|                           | Sobriété énergétique des bâtiments (tertiaire)             | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Changement de chaudière à fioul + rénovation (tertiaire)   | X      |                                                   |            | X          | X     |
|                           | Changement de chaudière à gaz + rénovation (tertiaire)     | X      |                                                   |            | X          | X     |
| Energie                   | Electricité renouvelable                                   | X      |                                                   |            |            |       |
|                           | Biogaz                                                     | X      |                                                   |            |            |       |
| Industrie                 | Réseaux de chaleur décarbonés                              | X      |                                                   | X          | X          |       |
|                           | Grands sites industriels                                   | X      |                                                   | X          |            | X     |
| Déchets                   | Industrie diffuse                                          | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Captage de méthane dans les ISDND                          | X      |                                                   | X          |            |       |
| Agriculture et sols       | Valorisation matière des déchets                           | X      |                                                   | X          |            |       |
|                           | Prévention des déchets                                     | X      | X                                                 | X          |            | X     |
| Agriculture et sols       | Changements de pratiques de fertilisation azotée           | X      | X                                                 | X          | X          | X     |
|                           | Elevage durable                                            | X      | X                                                 |            | X          | X     |
|                           | Bâtiments & Machines agricoles                             | X      |                                                   |            |            | X     |
|                           | Gestion des haies                                          | X      | X                                                 | X          | X          |       |
|                           | Gestion des prairies                                       | X      | X                                                 | X          | X          |       |
| Espaces naturels          | Pratiques stockantes                                       | X      | X                                                 |            | X          |       |
|                           | Sobriété foncière                                          | X      | X                                                 | X          | X          |       |
|                           | Forêts sous gestion durable et produits bois               | X      | X                                                 | X          | X          | X     |
|                           | Points noirs prioritaires de continuité écologique         |        | X                                                 |            | X          |       |
|                           | Surface en aire protégée                                   |        | X                                                 |            | X          |       |
| Agriculture et sols       | Réduction des habitats naturels                            |        | X                                                 |            | X          |       |
|                           | Réduction de l'usage des produits phytosanitaires          |        | X                                                 | X          | X          | X     |
| Alimentation              | Agriculture biologique et de HVE                           |        | X                                                 | X          | X          | X     |
|                           | Loi Egalim / Climat & Résilience                           |        | X                                                 |            |            | X     |
| Eau                       | Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau         |        | X                                                 | X          | X          |       |
|                           | Protection des zones de captage d'eau                      |        | X                                                 | X          | X          | X     |
|                           | Désimperméabilisation des sols                             |        |                                                   | X          | X          |       |
| Déchets                   | Moindre stockage en décharge                               | X      |                                                   | X          |            | X     |
|                           | Augmentation du taux de collecte                           | X      |                                                   | X          |            | X     |

# Co- bénéfices des 27 leviers Adaptation

## Panorama des leviers par effets du changement climatique

## Panorama des leviers par grands enjeux systémiques

|                                |                                                                                       | Climat                                                 | Biodiversité | Ressources | Adaptation | Santé |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|------------|------------|-------|
| Eau                            | Ralentissement du ruissellement sur les sols agricoles et sur les sols artificialisés | X<br>Secrétariat général à la planification écologique |              |            |            |       |
|                                | Prévention des inondations, not. via restauration des milieux aquatiques              |                                                        | X            |            | X          | X     |
|                                | Prévention des dégâts causés par le retrait-gonflement des argiles                    |                                                        |              |            | X          | X     |
|                                | Prévention des éboulements et glissements de terrain                                  |                                                        | X            |            | X          | X     |
|                                | Aménagement du territoire prenant en compte la ressource en eau                       |                                                        |              | X          | X          | X     |
|                                | Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau *                                  |                                                        | X            | X          | X          |       |
| Chaleur                        | Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain              | X                                                      | X            | X          | X          | X     |
|                                | Intégration du confort d'été dans la rénovation et la construction des bâtiments      | X                                                      |              |            | X          | X     |
|                                | Protection et mise à l'abri des personnes vulnérables                                 |                                                        |              |            | X          | X     |
|                                | Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement                                    | X                                                      |              |            | X          | X     |
| Niveau de la mer               | Intégration de l'élévation du niveau des mers dans l'aménagement du littoral          |                                                        | X            |            | X          | X     |
| Economie & Agriculture         | Evolution de l'offre touristique de montagne                                          |                                                        |              |            | X          |       |
|                                | Evolution de l'offre touristique littorale                                            |                                                        |              |            | X          |       |
|                                | Continuité des activités économiques locales                                          |                                                        |              |            | X          |       |
|                                | Adaptation des filières et des exploitations agricoles                                | X                                                      | X            | X          | X          | X     |
|                                | Accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture                           |                                                        | X            | X          | X          |       |
| Patrimoine naturel et culturel | Gestion durable des forêts et produit bois *                                          | X                                                      | X            | X          | X          | X     |
|                                | Restauration des habitats naturels *                                                  |                                                        | X            |            | X          |       |
|                                | Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique *                   |                                                        | X            |            | X          |       |
|                                | Augmentation de la surface en aires protégées *                                       |                                                        | X            |            | X          |       |
|                                | Régulation des espèces exotiques envahissantes                                        |                                                        | X            |            | X          | X     |
|                                | Démarches paysagères facilitatrices de l'acceptabilité des changements                | X                                                      | X            |            | X          |       |
|                                | Préservation des sites culturels et patrimoniaux                                      |                                                        |              |            | X          |       |
| Société                        | Efficacité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement               |                                                        |              | X          | X          | X     |
|                                | Réduction de la vulnérabilité des infrastructures et services de transport            |                                                        |              |            | X          |       |
|                                | Confort thermique des transports collectifs et des mobilités actives                  | X                                                      |              |            | X          | X     |
|                                | Renforcement de la résilience des services de santé                                   |                                                        |              |            | X          | X     |
|                                | Préparation des services de secours                                                   |                                                        |              |            | X          | X     |

\* Levier inclus dans les leviers Décarbonation et Préservation des Ressources et de la Biodiversité, repris dans le guide des leviers Adaptation